

SOMMAIRE

Claude FOHLEN, L'affaire des écoles séparées	7
Ronald ROMPKEY, Eléments du discours de la colonisation dans la littérature de voyage à Terre-Neuve	23
Bénédicte LAPLANE, Les relations entre la France et les Canadiens (1763-1812)	39
Stéphane HERITIER, <i>Here, at last, is Peace</i> Le Parc International de la Paix Waterton-Glacier et la gestion transfrontalière des espaces protégés	51
Marta DVORAK, Blurring Bodies/Blurring Borders : A Cinematic Aesthetics of the Grotesque	73
Robert STEBBINS, La connaissance des langues : une définition du recensement du Canada peu utilisée, mais fort utile	85
Julie CYR, L'insertion d'acadianismes dans la synchronie du <i>Supplément du Trésor de la Langue Française</i>	95
André MAINDRON, L'expérience d'un poète : Serge Patrice Thibodeau	111
COMPTES RENDUS	119

Etudes Canadiennes/Canadian Studies est publiée grâce à l'aide du Ministère
des Affaires Etrangères du Canada (AEC)

AVANT-PROPOS

L'interdisciplinarité des études canadiennes a pour immense avantage de ne pas focaliser l'approche du Canada, comme pays et comme société, sous le regard et sous l'éclairage d'une seule discipline. Cela fait l'originalité non seulement de la revue *Etudes Canadiennes/Canadian Studies* mais également de l'AFEC. D'ailleurs, la revue ne porte-t-elle pas comme sous-titre sur la page-couverture de chaque livraison « revue interdisciplinaire des études canadiennes en France » ? Dans l'organisation annuelle de parution, un numéro « hors thème » contribue fortement à cette interdisciplinarité. C'est encore le cas avec ce n° 57, daté de décembre 2004.

Trois articles, indépendants mais complémentaires, retracent des épisodes peu ou pas connus de l'histoire canadienne : l'affaire des écoles séparées, le discours de la colonisation à Terre-Neuve, les relations France-Canada à la charnière des XVIIIème-XIXème siècles... Le Canada est sans aucun doute le pays disposant de la plus grande expérience et de la plus forte expertise dans le monde en matière de parcs nationaux. Non seulement plusieurs de ses parcs sont frontaliers avec les Etats-Unis mais, plus encore, certains d'entre eux sont mitoyens avec des parcs américains. Dans ce contexte, la création d'un parc international de la paix, entre l'Alberta et le Montana, représente le plus bel exemple de gestion transfrontalière d'un espace protégé.

Malgré une population relativement modeste à l'échelle mondiale (environ 34 millions d'habitants en 2005) et malgré l'existence de deux sphères linguistiques séparées, les littératures canadiennes, francophones ou anglophones, font preuve d'une vitalité et d'une productivité tout à fait étonnantes. Deux contributions apportent des éclairages sur la littérature canadienne-anglaise tandis que les deux derniers articles de ce numéro se penchent sur des aspects spécifiques de la littérature acadienne.

André-Louis SANGUIN

L'AFFAIRE DES ECOLES SEPARÉES ¹.

Claude FOHLEN

Université Paris 1-Panthéon Sorbonne

La création de la Confédération canadienne a engendré des conflits dans le domaine de l'éducation, qui, en vertu du *British North American Act* de 1867, est de la compétence des Provinces. Le premier de ces conflits éclate au Manitoba en 1896, quand le gouvernement provincial met fin au régime des écoles séparées, et a des répercussions à Ottawa avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral de Wilfrid Laurier en 1896. Le second éclate en 1905 quand sont découpées dans les Territoires du Nord-Ouest les dernières Provinces (Saskatchewan et Alberta). Le plus grave a pour cadre l'Ontario à la suite du Règlement 17. Tous ces conflits dépassent chaque fois le cadre strictement scolaire pour se muer en affrontements politiques, religieux et culturels entre les deux peuples fondateurs du Canada.

The foundation of the Canadian Confederation has generated conflicts in the field of education, which remains, according to the *British North American Act* of 1867, in the hands of the Provinces. The first of these conflicts breaks up in Manitoba in 1896, when the provincial government suppresses the separated schools, and one of its consequences is felt in Ottawa, with the triumph of the Liberal Party at the general election in 1896 and the accession to power of Wilfrid Laurier. The second occurs in 1905, when are created, out of the North Western Territories, the last provinces (Saskatchewan and Alberta). The final one appears in Ontario, with the so-called Regulation 17. All these conflicts transcend each time the field of education to turn into religious, political and cultural confrontations between the two founding peoples of Canada.

Au cours des dernières décennies du XIX^e siècle et au début du XX^e, le Saint-Siège s'est vu impliqué, bien malgré lui, dans les querelles scolaires qui ont déchiré certaines provinces canadiennes et ont entraîné à plusieurs reprises des interventions pontificales en vue d'apaiser le débat et de ramener la paix au sein d'un clergé très divisé, selon des clivages à la fois linguistiques, ethniques et idéologiques. Cette question a été maintes fois évoquée par des historiens, les grandes lignes en sont déjà bien connues, mais le dépouillement des archives de la Délégation apostolique au Canada, dans l'*Archivio Segreto Vaticano*, récemment ouvertes à la consultation, peut ajouter quelques précisions susceptibles de mieux comprendre ce qui allait devenir, à trois reprises, l'enjeu d'un affrontement entre les deux peuples fondateurs sur trois théâtres différents,

¹ Abréviations utilisées. APF : Archivio Propagande Fide; ASV : Archivio Segreto Vaticano; Del. Nunz. Can. : Archivio della Nunziatura Apostolica in Canada; SS : Segreteria di Stato.

au Manitoba d'abord en 1896, dans les Territoires du Nord-Ouest en 1905, enfin en Ontario après 1912².

L'Acte britannique de l'Amérique du Nord de 1867 entérinait la législation coloniale antérieure, en matière d'enseignement, qui relevait exclusivement de la compétence des Provinces. En vertu, en effet de l'article 93, qui régissait les écoles "dans et pour chaque province, la Législature aura le droit exclusif de faire des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :

1. Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège, conféré, lors de l'Union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées.

2. Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs imposés par la loi, dans le Haut-Canada, lors de l'Union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la Province de Québec.

3. Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi, lors de l'Union, ou sera subséquemment établi par la Législature de la province, il pourra être interjeté appel au gouverneur-général en Conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucun des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine..., relativement à l'éducation".

Cet article crée une certaine ambiguïté, car, si les autorités provinciales ont la haute main sur l'éducation, un appel est toujours rendu possible auprès du gouverneur-général pour la modifier, ce qui autorise donc la remise en question

² Pour une vue générale, se reporter à Robert Craig Brown and Ramsay Cook, *Canada, 1896-1921, A Nation Transformed*, Toronto, 1974 (The Canadian Centenary Series), et Luca Codignola, Luigi Bruti Liberati, *Storia del Canada, Dalle origini ai giorni nostri*, Milan, 1999. Bibliographie très complète (mais dispersée) dans Matteo Sanfilippo, *L'Affermazione del Cattolicesimo nel Nord America, Elite, Emigrant e Chiesa Cattolica negli Stati Uniti e in Canada*, Viterbo, 2003. A retenir : Robert Choquette, *Language and Religion*, Ottawa, 1975 (trad. française, *Langue et religion, Histoire des conflits anglo-français en Ontario*, Ottawa, 1977), et surtout les divers travaux de Roberto Perin, *Rome in Canada, The Vatican and Canadian Affairs in the Late Victorian Age*, Toronto, 1990; Id., *Religion, Ethnicity and Identity : Placing the Immigrant within the Church*, Canadian Issues, 1985; Id., *Les allophones au sein du catholicisme canadien, 1880-1920*, Toronto, 1998.

des écoles séparées. Cette formulation, utilisée officiellement en 1863 dans la *Loi sur les écoles séparées*, recouvrait, en réalité, l'existence d'écoles confessionnelles, dans leur très grande majorité catholiques, dans des provinces à prédominance protestante, comme le Haut-Canada, devenu l'Ontario. Écoles publiques et écoles séparées étaient toutes deux subventionnées, mais ces dernières, jouissant de "certains privilèges d'ordre religieux", étaient parfois bilingues, si bien qu'elles étaient couramment appelées "écoles bilingues". "Lorsqu'il s'agissait des écoles bilingues, les Anglo-protestants ontariens confondaient race, langue et religion, tout comme les Irlandais et les Canadiens français catholiques le faisaient pour défendre leurs intérêts³".

La question des écoles s'est posée d'abord dans les Territoires à mesure qu'ils devenaient Provinces et qu'ils comportaient des groupes ethniques de langues différentes. Tel fut le cas emblématique du Manitoba, et aussi, plus tardivement, de l'Ontario, pour des raisons plus complexes⁴.

Le Manitoba, première province créée dans les Prairies en 1870, comprenait en effet une forte population de métis francophones et de colons francophones qui avaient émigré du Québec, attirés par la possession de terres, quand les Canadiens-français se trouvaient à l'étroit dans la vallée du Saint-Laurent et avaient peu d'espoir d'accéder à la propriété en raison de l'héritage du régime seigneurial. Aussi, quand le Manitoba entra dans la Confédération, l'Acte fondateur maintint le système dualiste antérieur des écoles séparées, protestantes et catholiques, toutes deux financées par le gouvernement provincial.

Mais leur existence fut remise en cause d'abord par le ressentiment issu des rébellions de Riel, en 1875 et 1885, présenté comme l'incarnation des francophones, et par l'arrivée de colons allogènes, attirés à leur tour par la fertilité de ces terres et l'espoir de devenir propriétaires. Cette nouvelle colonisation, favorisée par la construction des chemins de fer (le Transcanadien fut ouvert en 1885), se heurta à la résistance des francophones qui considéraient les Prairies comme un domaine réservé, en raison de leur "statut" de nation

³ R. Choquette, *Langue et religion*... 68.

⁴ Les estimations de la population catholique au Canada varient selon les sources. Dans APF, NS, 215, 1901, 620-621, on relève 1,9 M de catholiques en 1891, dont 358 m en Ontario. Le recensement de 1911 dénombre 202 442 Franco-Ontariens, tandis que M. Barber (infra, n. 19) en relève 247 m. Selon D. Tremblay, ils formaient 5% de la population de la province en 1891, et 10% en 1911 (D. Tremblay, infra n. 19, 198).

fondatrice. Cette prétention était soutenue par le clergé catholique de l'archidiocèse de Saint-Boniface, dont le ressort s'étendait alors sur tout l'Ouest du Canada.

En 1890, le gouvernement libéral de Thomas Greenway, qui venait de gagner les élections, décida d'abolir le financement des écoles catholiques. Les écoles devenaient officiellement neutres, quoique l'enseignement religieux — protestant et catholique — fût autorisé dans la dernière demi-heure de la journée. Quant à la langue, "lorsque dix des élèves dans une école parlent la langue française (ou tout autre langage autre que l'anglais) comme leur langue mère, l'enseignement de ces élèves sera conduit en français (ou tout autre langue) et en anglais d'après le système bilingue". Par contre, les écoles neutres étaient seules à être financées par la province, de telle sorte que les parents d'élèves demeurés fidèles aux écoles séparées, tout en étant assujettis à la taxe provinciale, devaient également assurer le financement de leur propre système scolaire.

D'où leur mécontentement, fortement appuyé par le clergé, et l'appel formulé devant le Conseil privé, qui confirma, dans deux décisions en 1892 et en 1895 (*Brophy et al. contre le Procureur général du Manitoba*), la validité de la législation provinciale, tout en reconnaissant au pouvoir fédéral le pouvoir de la modifier en restaurant les écoles séparées. Il ajoutait cependant qu' "... il n'est pas essentiel que les statuts abrogés par la loi de 1890 soient remis en vigueur". Ce jugement à la Salomon ouvrait la voie aux catholiques pour demander le retour au statut antérieur. C'est sur ce thème que se jouèrent en grande partie les élections fédérales de 1896, qui entraînèrent la défaite des conservateurs, et la victoire des libéraux, dont le leader, Wilfrid Laurier, demeura Premier Ministre jusqu'en 1912. Il rechercha aussitôt un compromis, le Règlement Laurier-Greenway (19 novembre 1896), qui ne rétablissait pas les écoles séparées, mais autorisait une instruction religieuse dans les écoles publiques, une demi-heure par jour après les classes et à la demande des parents d'au moins dix enfants. Loin de satisfaire les catholiques et de mettre fin au débat, il engendra un conflit qui envenima la vie politique canadienne pendant une décennie.

Dans ce conflit, Laurier avait besoin de l'appui du Saint-Siège pour tenir tête à l'opposition de l'Église québécoise qui soutenait vigoureusement les catholiques du Manitoba, considérant qu'elle avait prééminence sur tous les fidèles de langue française. Il envoya donc à Rome le solliciteur général

Charles Fitzpatrick⁵, catholique pratiquant, assisté sur place par un Britannique, Charles Russell, bien vu des milieux du Vatican. Ils demandèrent de dépêcher sur place un délégué apostolique pour trouver une issue au conflit. Léon XIII leur donna satisfaction en confiant cette mission à un de ses fidèles, Raffaele Merry del Val⁶, qui arriva au Canada en mars 1897, y passa trois mois, voyagea dans le pays, s'informa sur la situation des catholiques et de leurs écoles et en informa le pape. Dans l'ensemble, ses rapports étaient peu favorables au clergé québécois, auquel il reprochait des insuffisances dans sa formation, l'ignorance, la non application des règles canoniques et un certain favoritisme dans le choix des desservants. En réalité, il reflétait, ce qui lui fut reproché, les tendances dominantes de la curie, qui considérait l'Amérique du Nord comme le domaine des Anglo-Saxons, donc de la langue anglaise. D'où l'hostilité du clergé francophone à son égard.

Le résultat de cette mission fut double. D'une part, Léon XIII avalisa dans l'encyclique *Affari Vos* (8 décembre 1897) le règlement Laurier-Greenway, tout en le jugeant certes imparfait et insuffisant, mais comme le meilleur dans les circonstances actuelles. Dans l'ensemble, le clergé canadien se soumit, en dépit de quelques protestations véhémentes, dont celles du nouvel et pugnace archevêque de Saint-Boniface, Adélard Langevin⁷. De son côté, Laurier, satisfait de voir enfin résolu le conflit du Manitoba, s'en félicita dans sa déclaration à la Chambre des Communes, le 12 mars 1898 : "Nous avons réglé la question des écoles du Manitoba. Je ne veux pas dire que le règlement que nous avons effectué est parfait; mais je déclare que, parfait ou imparfait, en ce

⁵ Le solliciteur général est responsable des services de sécurité et, en particulier, de la police montée canadienne. Charles Fitzpatrick (1853-1942) fut successivement en 1896 solliciteur général, puis, en 1902, ministre de la justice dans le cabinet Laurier, avant de devenir *chief justice* du Canada en 1906.

⁶ Merry del Val, Londres 1865, Rome 1930, fils d'un diplomate anglais et d'une mère espagnole, fit ses études en Angleterre et en Belgique, avant d'être transféré à Rome, où il fut ordonné prêtre en 1888. Pris en sympathie par Léon XIII, qui le chargea de plusieurs missions en Europe, puis au Canada, il devint Secrétaire d'État de Pie X, en espérant lui succéder, ce qui ne fut pas le cas.

⁷ Sur Mgr Langevin, cf. R. Perin in *Dictionnaire biographique du Canada*, XIX, 650-654.

qui concerne ce Parlement, ce règlement subsistera⁸ ". Grâce à l'intervention pontificale, le conflit paraissait réglé.

D'autre part, sur les recommandations de Merry del Val et dans le souci de concilier les aspirations divergentes des divers groupes ethniques — en particulier des Canadiens-français et des Irlandais — et suivant en cela le précédent des États-Unis en 1893, le pape se décida à nommer un délégué apostolique permanent au Canada. Son choix se porta sur un spécialiste de l'Amérique du Nord, Diomedeo Falconio, qui avait vécu aux États-Unis et à Terre-Neuve, avant de revenir en Italie, où il fut élu procureur de l'ordre des Capucins. Sa nomination fut plutôt fraîchement accueillie par le clergé canadien (surtout francophone), qui y décelait une ingérence du Saint-Siège dans les affaires internes. Il entreprit de réduire les sujets de friction entre anglophones et francophones et de faire reconnaître les droits linguistiques des autres communautés, mais ne put résoudre tous les conflits, dont celui du Manitoba qui persista, et laissa peu de regrets lors de son transfert à Washington en 1902. Son successeur, Donato Sbarretti y Tazza, avait lui aussi passé plusieurs années à Washington, avant d'être affecté à San Cristobal, à Cuba, au lendemain de la guerre hispano-américaine. Sa nomination au Canada avait soulevé, semble-t-il, quelques difficultés à Rome, sans qu'on en connaisse la nature exacte.

La solution apportée aux écoles du Manitoba n'avait satisfait aucune des communautés, quand se posa, en 1904-1905, celle des Territoires du Nord-Ouest, entre Manitoba et Colombie britannique. Si Laurier avait d'abord songé à n'y créer qu'une seule province, avec extension du Manitoba, il se rallia à la majorité qui en réclamait deux. Là aussi se posait la question des écoles séparées, régies par la loi fédérale de 1875, qui accordait à la minorité catholique des Territoires le plein droit à des écoles séparées et à une aide financière. Il est vrai que ce statut avait été modifié par le Conseil territorial en 1901, avec cependant le maintien de celles qui existaient alors. Quel devait être leur sort dans les deux nouvelles provinces ? Laurier souhaitait leur maintien, en vertu de l'article 93, comme il s'en ouvrait à Merry del Val, devenu entre temps Secrétaire d'État : "Je suis d'opinion que tant du point de vue des faits que de la loi organique, la minorité a un droit absolu à toutes les garanties constitutionnelles établies par l'article 93 de l'Acte de la Confédération, et que cet article 93 doit être rigoureusement inséré dans la charte de la nouvelle

⁸ Réal Bélanger, *Wilfrid Laurier : quand la politique devient passion*, Québec, 1986, 212.

province, de manière que la minorité y ait absolument la même sécurité que dans les provinces d'Ontario et de Québec⁹. Dans le projet élaboré par Laurier et conformément à ses intentions, l'article 16 rétablissait les écoles séparées dans les deux provinces.

L'élaboration de cet article donna lieu à des tractations avec le délégué apostolique par l'intermédiaire d'un député libéral élu en 1896 à la Chambre des Communes, démissionnaire en 1899 pour protester contre l'engagement du Canada dans la guerre des Boers, et aussitôt réélu triomphalement, Henri Bourassa, auteur d'un mémoire qui défendait les écoles séparées. Ce mémoire intéressait au plus haut point Sbarretti, dont le secrétaire, Sinnott, entretint dès la fin de 1903 une correspondance assidue avec Bourassa qui le rencontra à plusieurs reprises¹⁰. Ainsi, cette missive :

In your last interview with his Excellency, you stated that you would speak with Sir Wilfrid Laurier, concerning the "mémoire" on the separate schools in Manitoba and the North Western Territories. His Excellency would be much pleased if you would inform him whether if you had a meeting on the subject with the Prime Minister and if so, if you would kindly communicate what occurred at such meeting¹¹

Deux jours plus tard, Bourassa répondait : "À mon grand regret, il m'est impossible d'annoncer du nouveau à Votre Excellence. J'ai dû m'absenter plusieurs jours d'Ottawa et je n'ai pu rencontrer encore le Premier Ministre et M. Fitzpatrick ensemble. J'ai vu M. Fitzpatrick seul et nous avons décidé de conférer avec M. Laurier sur les bases de mon mémoire. Ne pouvant nous rencontrer tous trois, j'ai vu M. Laurier hier. Je dois lui envoyer... une copie de mon mémoire... et, à mon retour, nous en causerons, M. Laurier, M. Fitzpatrick et moi-même¹²". Et trois semaines plus tard, cette opinion de Bourassa au délégué apostolique : "... M. Laurier persiste dans l'attitude qu'il a prise jusqu'ici, c'est-à-dire à ses yeux la question du Nord Ouest est claire et celle du Manitoba l'est moins. Plus je réfléchis à cette affaire et plus je me convaincs que la meilleure manière de régler la difficulté, c'est d'enchaîner les deux

⁹ Réal Bélanger, *ouvr. cité*, 297.

¹⁰ ASV, Del. Nunz. Can. 70 1/5, 1903, *passim*.

¹¹ *Ibid.*, Id, 71 1/1, Sinnott à Bourassa, 29 mars 1904.

¹² *Ibid.*, Id, 71 1/2, Bourassa à Sbarretti, 31 mars 1904.

questions. Mais c'est infailliblement un retard considérable. Ce qui resterait donc à faire serait de presser la transformation du Territoire en province et l'agrandissement du Manitoba. Mais il ne peut évidemment en être question à cette session¹³ ". Sbarretti demande de poursuivre les entretiens, dont l'existence avait filtré dans la presse, entraînant des réactions hostiles, devant ce qui pouvait être interprété par l'opinion comme une ingérence du Saint-Siège dans les affaires intérieures.

Si Bourassa servit d'intermédiaire entre le Premier Ministre et le délégué apostolique pour défendre les écoles bilingues, Laurier fut contraint de battre en retraite devant l'opposition qui se manifesta à l'intérieur du Cabinet¹⁴. En effet, dès qu'il déposa aux Communes son projet de création de deux provinces avec l'art. 16 qui rétablissait les écoles séparées, une vive opposition se manifesta. Il souleva en particulier l'hostilité déclarée du ministre de l'Intérieur, promoteur du peuplement des Prairies, Clifford Sifton, qui, absent alors d'Ottawa, s'empressa d'y revenir pour démissionner de son poste, en signe de protestation. Plutôt que d'ouvrir une crise au sein du Parti Libéral, Laurier batailla pendant quatre mois sur un nouveau projet, dans lequel il abandonnait ses positions antérieures sur les écoles séparées, pour finir par accorder seulement dans les écoles publiques une demi-heure par jour pour l'instruction religieuse. Ce recul a été jugé très sévèrement par certains historiens : "Il achève le cycle d'épreuves des minorités catholiques et françaises hors Québec. Pire, le pays avait probablement raté sa dernière chance pour se doter de moyens concrets pour devenir vraiment une nation bilingue et biculturelle d'un océan à l'autre¹⁵." Dans l'immédiat, ce fut la rupture entre Bourassa et le Parti Libéral, quitte à conserver son estime pour son chef : il démissionna des Communes en 1908 pour se reporter sur le seul Québec. Avec, à l'arrière-plan, l'immixtion du délégué apostolique, la démission de Sifton et le retrait de Bourassa, le débat sur les écoles séparées avait fissuré le Parti Libéral et affaibli la position de son leader.

¹³ *Ibid.*, Id, 71 1/2, Bourassa à Sbarretti, 22 avril 1904.

¹⁴ "...Later, Bourassa would claim that he had played a large role in it, but he was lying to make himself seem important. Sifton was kept in the dark, largely because he hated Fitzpatrick and Laurier was anxious to avoid an interminable row that might well jeopardize the entire project." (Laurier L. Lapierre, *Sir Wilfrid Laurier and the romance of Canada*, Toronto, 1996, 300).

¹⁵ Réal Bélanger in *Dictionnaire biographique du Canada*, XIV, 679.

Cette reculade avait surtout affecté le clergé francophone et, en particulier, celui du Québec, qui, comme au lendemain des accords Laurier-Greenway et d'*Affari Vos*, avait le sentiment de subir une nouvelle défaite. Des voix de protestation s'élevèrent, dont celle du tonitruant archevêque de Saint-Boniface, Mgr. Langevin. Le Saint-Siège suivait attentivement les questions éducatives, comme le révèle un rapport de Sbarretti à Merry del Val en 1906¹⁶. En Ontario, des projets de réforme du système éducatif inspiraient à Sbarretti des craintes, mais il ne lui semblait pas alors que les écoles séparées étaient en danger et il concluait : "... Il Governo dell'Ontario non é disposto a scontentare i cattolici nelle loro legittime domande in materia d'educazione". Au Québec, des inquiétudes s'étaient élevées à la suite de la demande d'"un deputato certo Goffredo Langlois, framassone, appoggiato da qualche altro della stessa risma" d'introduire un changement dans l'organisation scolaire en créant un Ministère de l'Instruction publique à la place du Conseil du même nom auquel appartenaient *ex officio* tous les évêques de la province¹⁷. Ce projet avait été unanimement rejeté, ce qui n'avait pas empêché le délégué apostolique de s'en entretenir avec Laurier. "...Intanto non perdero di vista la cosa...". C'est dire à quel point le Saint-Siège était attaché au *statu quo* dans le système éducatif¹⁸.

Laurier souffrait de cette zizanie, dont il rendait responsables laïcs aussi bien qu'ecclésiastiques. Malgré son amitié pour Bourassa, il lui reprochait la virulence de ses propos, en particulier dans la presse. Il s'en prenait davantage encore à Mgr. Langevin, dont il disait que, s'il était un prêtre, un évêque, un nationaliste, il était un nationaliste avant d'être un prêtre ou un évêque, au point de s'aliéner les sympathies des autres nationalités dans son propre diocèse.

En 1911, pour remplacer Sbarretti parti sans avoir pu résoudre le conflit des écoles séparées, le Saint-Siège désigna un nouveau délégué apostolique en la personne de Pellegrino Francesco Stagni. Italien comme ses prédécesseurs. De l'ordre des Servites de Marie, il avait séjourné en Angleterre, où il avait été l'auxiliaire de Mgr. Manning, avant d'enseigner au collège de la Propaganda

¹⁶ ASV, SS, 1906, rubr. 261, n° 2946, Ottawa, 12 juill. 1906.

¹⁷ ASV, Del. Nunz. Can., 123/3, n° 12778, annexe 8 : "... Tutte le scuole sono sotto l'alta direzione del Consiglio della Pubblica Istruzione, il quale si divide in due Comitati : l'uno cattolico, per le scuole cattoliche; l'altro protestante per le scuole protestante". Dans les autres provinces, c'était un ministère qui était chargé de l'enseignement.

¹⁸ ASV, Del. Nunz. Can., 73 1/8, c.-r. d'une conversation avec Sinnott, Ottawa, 29 nov. 1910.

Fide, à Rome. Il était le premier délégué au Canada à être dépourvu de toute expérience américaine précédente, et il arrivait en plein conflit scolaire, cette fois en Ontario¹⁹.

Dans cette province, depuis la loi de 1863, fonctionnaient des écoles séparées, primaires et élémentaires, distinctes des écoles publiques, reconnues par la loi, subventionnées par le gouvernement de l'Ontario et fréquentées par les catholiques, dans leur majorité francophones. Elles avaient connu un certain succès à mesure que des Franco-Canadiens s'étaient installés dans l'Est de la province, en formant la minorité franco-ontarienne. Or leur existence fut remise en question à la suite de la nomination, en 1909, d'un nouvel évêque à London, Mgr. Fallon, au terme d'un jeu de chaises musicales qui en avait transféré le titulaire, Mgr. McEvay, à l'archidocèse de Toronto.

D'ascendance irlandaise, Francis Fallon, qui appartenait à la congrégation des Oblats de Marie Immaculée (OMI), exerçait alors dans le diocèse de Buffalo, où il avait pris la nationalité américaine, mais n'était pas un inconnu au Canada, puisqu'il avait été étudiant, professeur, puis vice-recteur de l'Université d'Ottawa, où il avait été impliqué dans les controverses sur l'usage de la langue. Son élection à London avait donné lieu à de laborieuses tractations, du fait qu'il n'était pas en tête de liste sur la *terna*, et il semble que son nom ait été imposé en haut lieu. Il était en tout cas connu pour son énergie et sa combativité, ce qui peut justifier sa nomination, en contraste avec son prédécesseur, qualifié de "feeble Prelate" et de "consecrated wire-puller"²⁰.

Dans le diocèse de London s'était fixée une nombreuse minorité franco-ontarienne qui fréquentait les écoles séparées, auxquelles s'attaqua immédiatement Mgr. Fallon : à ses yeux, le catholicisme canadien avait vocation d'être anglophone, et tous les enfants devaient recevoir leur éducation en anglais. Le Saint-Siège s'alarma rapidement de ses "méthodes publicitaires" (appel à la presse) relatives aux écoles bilingues et lui adressa un avertissement.

¹⁹ Pour une étude exhaustive de ce conflit, cf. Marilyn Barber, *The Ontario Bilingual School Issue : Sources of Conflict*, *The Canadian Historical Review*, 48, 1955, 227-248; Margaret Frang, *Clerics, Politicians, and the Bilingual Schools Issue in Ontario, 1910-1917*, *Ibid.*, 41, 1960, 281-307; et, surtout, plus récent: Donald Tremblay, Benoit XV, le Saint-Siège et la controverse des écoles bilingues de l'Ontario, *Archivum Historiae Pontificiae*, 32, 1994, 195-251.

²⁰ ASV, SS, 1910, Rubr. 283, fasc 1. La notification de la Consistoriale est du 14 déc. 1909, au terme d'une année de tractations.

"Qui a Roma, si é molto, ma molto scontenti di Monsignore Fallon. Il suo modo d'agire interno alle scuole bilingue, e specialmente le sue polemiche giornalistiche a tale riguardo hanno incontrato la riprovazione dei Superiori²¹".

À quoi Fallon répliqua : " ... The question, reduced to its simplest expression, is simply this : shall the Catholic Church ally itself with the certain and visible destiny of that New World, or shall its policy be decided by those who stand first for nationalism, and only afterwards for Catholicity ? The answer given to that question will determine the status of the Catholic Church from Lake Superior to the Rocky Mountains for the half next century²²".

C'est l'église canadienne française qui était ainsi visée et, à travers elle, le système scolaire de l'Ontario et les écoles séparées. Fallon s'en était entretenu avec un membre du Cabinet du Premier Ministre conservateur ontarien James P. Whitney, William J. Hanna, auquel il avait remis un mémoire destiné à demeurer secret, mais que des fuites préméditées ne tardèrent pas à faire connaître à la presse. "... L'intérêt des enfants, garçons et filles, demande que l'enseignement bilingue soit désapprouvé et prohibé... L'enseignement de l'anglais a été complètement négligé... Nous appartenons à une province de langue anglaise, habitant un continent parlant l'anglais... il est absolument nécessaire que la base de l'éducation soit l'anglais²³". L'affrontement linguistique était relancé.

Les catholiques anglophones, appuyés par leur clergé et, en particulier par Mgr. McEvay, venaient de fonder en 1908 la *Catholic Church Extension Society*, dont l'objet était d'encadrer les immigrants en facilitant leur insertion dans la société. Son conseil d'administration ne comprenait aucun prélat francophone et sa direction était assurée par un "fervent impérialiste" (R. Perin), Edward Burke. Les Franco-Ontariens réagirent rapidement : en 1910, un *Congrès d'éducation des Canadiens-français d'Ontario* rassembla 1200 d'entre eux à Ottawa et créa l'*Association canadienne française d'éducation d'Ontario*, présidée par le sénateur Belcourt, auquel succéda le sénateur Landry. Dans un libelle *ad hoc*, elle réclamait : " 1 - Que les fidèles

²¹ ASV, Del. Nunz. Can., 21 1/1, Ottawa, 26 nov. 1910.

²² *Ibid.*, 21 1/1, London, 14 déc. 1910.

²³ *Ibid.*, s. l., 10 oct. 1910.

d'origine et de langue française du diocèse de London aient pour les desservir des prêtres qui sachent la langue française... ;

7 - Que Sa Grandeur Mgr. Fallon cesse de faire du pouvoir épiscopal qui lui a été confié pour le bien des âmes un instrument d'anglicisation...;

9 - Que le droit des parents catholiques de faire enseigner à leurs enfants dans l'école de leur choix la langue qu'ils parlent à leur foyer soit formellement reconnu et que les tentatives de Mgr. Fallon à ce sujet soient désapprouvées²⁴...". C'est évidemment l'art. 7 qui est le plus important, dans un contexte alourdi par l'interdiction faite par Fallon à des prêtres francophones de son diocèse d'enseigner en français : il les avait en effet assignés devant le tribunal de l'officialité qui les condamna, avant qu'ils ne fassent appel au tribunal de la Rote, à Rome, qui renvoya l'affaire à Stagni, mis dans un embarras tel qu'il préféra ne pas intervenir²⁵..

Entre temps, le débat s'était élargi et déplacé à Ottawa, où la mort de Mgr. Duhamel, en 1909, avait ouvert une succession délicate. Les titulaires de cet évêché, devenu un archevêché, avaient tous été jusque là des Canadiens-français. Or le nouveau titulaire, Charles Hugues Gauthier, transféré de Kingston, était, malgré son nom, issu d'une famille anglophone, ce qu'avait toujours redouté son prédécesseur, qui avait prévenu : "Je ne serais pas étonné que les Irlandais fissent des démarches auprès du Saint-Siège et publiassent des correspondances dans les journaux et renouvelassent alors tout le scandale qui a été donné de la même manière à la mort de mon prédécesseur, pour forcer le Saint-Siège à nommer à l'archevêché d'Ottawa un irlandais", en ajoutant : "... La manière d'administrer leurs diocèses ou leurs paroisses du clergé irlandais ne pourrait que produire des résultats funestes dans ce diocèse, dont la très grande majorité, qui s'accentue de plus en plus d'année en année, est composée de canadiens-français... Dans la province d'Ottawa, ils se montrent plus que sympathiques à ceux qui voudraient faire perdre leur langue aux canadiens-français et travaillent à empêcher que le français soit enseigné dans les écoles". Si Mgr. Gauthier ne semble pas d'origine irlandaise, en tout cas sa nomination comme archevêque à Ottawa, fit perdre aux francophones au précieux appui pour la défense de leurs écoles²⁶. Caractéristique furent la présence, à la

²⁴ *Ibid.*, 21 1/1, s. l. 9 fév 1911.

²⁵ *Ibid.*, 22 1/2, 1914-1915 (volumineux dossier sur toute cette affaire).

²⁶ Les sources varient sur l'âge et le lieu de naissance de Mgr. Gauthier : selon la *Gerarchia Cattolica*, 1909, 166), il est né en 1845 à Saint-Paul (Minn.); selon la même

cérémonie d'intronisation, du Premier Ministre, Wilfrid Laurier et l'absence de celui du Québec, Omer Gouin.

La "perte" de l'archevêché d'Ottawa et le combat mené par Fallon contribuent à expliquer les nouvelles dispositions du Règlement 17 sur les écoles bilingues de l'Ontario, publié en 1912. Il prévoyait que le français pouvait être utilisé comme langue de communication dans les écoles séparées pendant les trois premières années, c'est-à-dire jusqu'à dix ans, mais, pour les classes suivantes, l'enseignement devait être donné en anglais, sauf une heure par jour pour l'amélioration du Français. Deux inspecteurs étaient chargés de la supervision, un "superintendant" pour l'efficacité de l'enseignement en anglais, et un simple inspecteur pour le Français. Un additif précisa quelques points l'année suivante. Ces nouvelles dispositions soulevèrent la colère des Franco-ontariens, qui l'exprimèrent dans une circulaire de l'*Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario*. Stagni tenta de trouver un compromis satisfaisant à la fois pour l'épiscopat anglophone et pour l'épiscopat francophone, en arguant qu'il s'agissait non d'une question religieuse, mais politique. Il se heurta à une double intransigeance, menée d'un côté par les Orangistes²⁷, qui représentaient l'élément le plus dur des Ontariens protestants, et de l'autre par les évêques francophones, incarnés par Mgr. Latulipe, titulaire de Haileybury. Celui-ci eut un échange très brutal avec le délégué apostolique. "... Nous luttons actuellement pour une cause sacrée, le maintien de nos écoles bilingues dans leur intégrité... Il s'agit d'une question religieuse aussi bien que d'une affaire nationale..." Ce qui lui attira cet aveu : "... Je voudrais bien vous offrir quelque chose de plus consolant qu'une sympathie stérile, mais au milieu d'opinions et d'attitudes si diverses sur cette question, je ne sais vraiment quel parti prendre moi-même et j'en suis profondément attristé...". Et cette réplique : "... Le règlement 17, à mon humble sens, attaque directement un principe catholique en tant qu'il soumet nos écoles à la direction immédiate d'un hérétique, et indirectement en tant qu'il conduit à l'anglicisation de notre peuple, ce qui, fatalement, l'expérience le prouve, amènera pour un bon nombre

source (1922, 188), il est né en 1843 à Alexandria (Ont.). Cf. aussi Ritzler et Sefrin, *Hierarchia Cattolica*, Padoue, 1978, t. 8, 480.

²⁷ À l'origine, société fraternelle, créée en 1795 en Irlande pour commémorer la victoire de Guillaume d'Orange à la Boyne. La branche canadienne, fondée en 1830 dans l'Ontario, s'organisa en loges qui exercèrent une influence politique, surtout à la fin du XIXe siècle.

la perte de la foi²⁸...". À la différence de ce qui s'était passé dans le conflit du Manitoba, et comme il s'agissait d'un règlement et non d'une loi, le gouvernement fédéral se tint prudemment hors de l'arène. D'ailleurs, Wilfrid Laurier et son parti venaient d'être battus aux élections par les conservateurs qui prirent le pouvoir avec Robert Borden au poste de Premier Ministre et n'avaient aucune tentation de s'immiscer dans ce conflit.

Dans l'impasse où il avait conduit, l'initiative ne pouvait revenir qu'à Stagni. Votre réponse, lui écrivait le sénateur Landry²⁹, "n'est pas celle que j'avais le droit d'attendre d'un Archevêque et d'un Délégué. À ma pressante demande de m'aider à ramener la paix au sein du parti catholique d'Ontario [*sic*], vous me répondez par une simple prière à Dieu et par le désolant aveu de votre impuissance dans l'espèce". Et de poursuivre avec des accents churchilliens : "Tout l'élément catholique d'Ontario est sur pied; la Province de Québec entre dans la lutte et si, dans cette lutte que nous entreprenons contre les fanatiques d'une province, nous trouvons l'élément irlandais dressé contre nous, eh bien! nous culbuterons l'obstacle".

Eu égard aux circonstances et toute conciliation paraissant impossible sur le terrain, l'ultime recours était le Pontife lui-même. Benoît XV se prononça en effet, non par une encyclique, mais par une lettre apostolique aux archevêques et évêques du Canada, *Commissio Divinibus*, le 8 septembre 1916. Il y reconnaissait le droit du gouvernement ontarien d'imposer la langue anglaise dans une province anglophone, et celui des francophones à recevoir un enseignement dans leur langue. Selon lui, la conciliation ne pouvait venir que du gouvernement, puisque cette question était de son ressort, avec l'appui des évêques qui se devaient de faire prévaloir la modération³⁰. Cette lettre ne satisfait aucune des parties en présence, et en particulier les Canadiens français, qui, par l'intermédiaire de Stagni, en appelèrent de nouveau l'année suivante à la Congrégation consistoriale. Pour sa part, le Conseil privé, devant lequel avaient fait appel les adversaires du règlement, avait confirmé sa légalité, en réaffirmant la souveraineté de l'Ontario en ce qui concernait l'éducation, tout en

28 ASV, Del. Nunz. Can., 123 2/1, Haileybury, 19 nov. 1913; Ottawa, 22 nov. 1913; Haileybury, 3 janvier 1914.

29 ASV, Del. Nunz. Can., 123 3, n° 12778, annexe 7, Québec, 18 juin 1915. Le sénateur Landry était alors président de l'*Association Canadienne-Française d'Éducation d'Ontario*.

30 ASV, Del. Nunz. Can., 41 9/4, 8 sep. 1916. Cf. D. Tremblay, *art. cité*, 232 et suiv.

rappelant que l'égalité des langues ne s'appliquait pas à cette province³¹. L'agitation persista, coïncidant avec les troubles opposant les deux communautés sur la conscription. Aussi, dans une seconde lettre apostolique, *Litteris Apostolicis* (7 juin 1918), Benoît XV plaida-t-il l'apaisement en affirmant le droit des Canadiens français de "réclamer pour la loi scolaire les interprétations ou les mutations qu'ils souhaitent"³². Cette fois, ils avaient obtenu satisfaction, et le conflit se calma, accompagné d'ailleurs du départ d'un Stagni malade et usé par les épreuves subies, qui s'en alla mourir sur sa terre natale. Finalement, incapable de faire appliquer le Règlement 17, le gouvernement provincial l'abolit en 1927, laissant aux commissions scolaires le choix du statut de chaque école.

Ainsi se terminait un long conflit qui avait perturbé la vie politique, religieuse et culturelle de plusieurs provinces canadiennes pendant plus d'un quart de siècle et accentué l'antagonisme entre les deux peuples fondateurs. Il avait vu l'affirmation la plus virulente de la conviction consistant à lier directement langue, race (ethnicité) et religion, selon un strict clivage entre une majorité protestante et ce qui était devenu une minorité catholique, qui se refusait à admettre le choix délibéré du Saint-Siège de faire du continent nord-américain une aire anglophone. Ce conflit avait également fait mieux ressortir l'individualité canadienne, par contraste avec les États-Unis, celui d'un pays fondamentalement bilingue et biculturel, correspondant à la vision première d'un Henri Bourassa, avant son engagement dans les méandres d'un étroit nationalisme.

³¹ ASV, Del. Nunz. Can., 124 /1, septembre 1916.

³² D. Tremblay, *art. cité*, 249.

ELEMENTS DU DISCOURS DE LA COLONISATION DANS LA LITTÉRATURE DE VOYAGE A TERRE-NEUVE

Ronald ROMPKEY

Memorial University of Newfoundland

Après la découverte du Nouveau Monde, les pêcheurs français ont poursuivi la pêche à la morue à Terre-Neuve, mais la France a renoncé à ses revendications territoriales lors du Traité d'Utrecht en 1713, tout en retenant ses droits de pêcher et de sécher la morue à la belle saison. Par ce moyen, la France a maintenu ses revendications à un droit exclusif sur la côte française et y a empêché l'habitation des anglophones. Dans cet article, nous soutenons que même si Terre-Neuve n'était pas une colonie française, la littérature de voyage en français, publiée au 19^e siècle, présente certaines caractéristiques du discours de la colonisation, telles que la surveillance, l'appropriation, la classification, l'aviilissement et la négation.

Since the discovery of the New World, French fishermen have pursued the cod fishery in Newfoundland, but France gave up its claims to the island with the Treaty of Utrecht (1713) while retaining the right to catch and dry fish for six months of the year. By so doing, it maintained its claim to an exclusive use of the French Shore, thus discouraging English-speaking settlement. This article argues that even though Newfoundland was not a French colony, French travel literature of the nineteenth century manifests certain features of the discourse of colonisation: surveillance, appropriation, classification, debasement and negation.

La toponymie de Terre-Neuve présente une proportion exceptionnelle de noms de lieu français qui remontent au *Discours du voyage fait par le capitaine Jaques Cartier aux Terres-neufves...* (1598), chronique de son expédition de 1534 le long de la Péninsule du nord. En commençant par Port aux Basques, à l'extrême pointe sud-ouest de l'île, on relève Cap Anguille et Port aux Choix, puis Cap Normand, Crémaillère, Bréhat, les Iles Fichot, le Croc, la Conche, l'Île de Groais, Belle-Île et enfin, sur la côte nord, Fleur de Lys, Baie Verte et La Scie. Ces toponymes, qui existent encore de nos jours, évoquent autant de lieux bretons. Au fil des années, beaucoup d'autres noms reflétant l'influence de la côte nord-ouest de la France sont venus désigner des sites de l'île. La survivance de ces noms nous rappelle que, pendant une période de 400 ans, des Français sont venus pêcher à Terre-Neuve. De concert avec les récits de voyage, ces noms renvoient à une idée de la colonisation française, même si Terre-Neuve n'était pas au nombre des colonies de la France.

Avant de nous pencher sur la littérature de voyage, jetons un coup d'œil sur la position des Français en vertu des traités ultérieurs. Toute entière dominée par la pêche, l'histoire de l'île peut être divisée en deux périodes séparées par le traité d'Utrecht en 1713. Au cours de la première période, qui remonte aux origines de la grande pêche au début du seizième siècle, les quatre grandes puissances engagées dans la découverte du Nouveau Monde se sont

partagé les côtes à l'amiable et, compte tenu du caractère saisonnier de leur activité, sans prise de possession officielle au départ. Il y avait de la place pour tous. Vers la fin du siècle, pour des raisons liées à la situation générale en Amérique, l'Espagne et le Portugal se détournent de Terre-Neuve. La France et l'Angleterre restent seules pour occuper les côtes à la belle saison.

En signant le traité d'Utrecht, la France abandonne d'un trait de plume l'Acadie, les territoires de la baie d'Hudson et l'île de Terre-Neuve, les cédant en toute propriété à l'Angleterre. Les négociateurs français auront quand même voulu atténuer le coup porté aux morutiers français qui avaient des installations à Terre-Neuve depuis deux siècles en revendiquant pour eux le droit de continuer la pêche et le séchage du poisson sur une partie des côtes. C'est ainsi que les Anglais concéderont aux Français des droits limités sur les côtes de l'île, entre le cap Bonavista au nord et la pointe Riche sur la côte ouest. Par l'Article 13 du traité, ils les autorisent à installer sur ce littoral, baptisé *French Shore*, les échafauds et les cabanes nécessaires pour sécher le poisson. Toutefois, les Français ne peuvent ni fortifier la côte, ni y habiter en dehors de la saison de pêche.

Cinquante ans après, avec la signature du traité de Paris, les Français perdent le Canada, l'île du Cap-Breton et la partie occidentale de la vallée du Mississippi. De plus, la pêche française est interdite sur les côtes du Canada, tandis que les droits sur le *French Shore* sont maintenus et confirmés, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon étant rétrocédé pour servir de point de ravitaillement. En 1783, le traité de Versailles aborde de nouveau la question du *French Shore*, élucidant certains points dans le but de fixer définitivement les droits respectifs des Anglais et des Français à Terre-Neuve. Cette fois, on enlève aux pêcheurs français la partie de la côte située entre le cap Bonavista et le cap Saint-Jean, pour y substituer toute la côte ouest jusqu'au cap de Raye. Autrement dit, le *French Shore* s'étendra désormais du cap Saint-Jean au cap de Raye.

Durant la période troublée de la Révolution et du Premier Empire, les Français vont délaisser le *French Shore*. Ce n'est qu'en 1815 que la France reprend pour de bon possession de sa colonie de Saint-Pierre-et-Miquelon et retrouve ses pêcheries traditionnelles à Terre-Neuve, qu'ils interprètent désormais comme exclusives. C'est là, avec le retour des flottilles françaises, que nous lions connaissance avec les premiers chroniqueurs français à s'intéresser à la vie à Terre-Neuve. Les textes produits au cours du dix-

neuvième siècle présentent diverses caractéristiques du discours de colonisation, bien que l'île n'ait pas été une colonie de la France.

Pour commencer, interrogeons-nous sur la notion de discours de colonisation. Il ne consiste pas en un système d'idées, ni un groupement de textes reconnus, mais plutôt en un assemblage de certains éléments de rhétorique. Ces éléments ne se trouvent ni dans la poésie, ni dans les autres genres de création littéraire, mais dans le journalisme populaire, dans les récits d'exploration et de voyage, et dans les lettres et les mémoires des officiers de marine et des fonctionnaires. Ces formes littéraires, libérées des conventions de la littérature, sont néanmoins produites selon d'autres conventions, plutôt métonymiques, et de certaines présuppositions culturelles. On y trouve certains modes d'expression, certaines tropes, par lesquels l'auteur représente l'expérience coloniale au bénéfice du lecteur européen, tout en manifestant un certain degré d'autorité coloniale. Le processus commence par l'acte de nomenclature du territoire inconnu et se poursuit avec sa délimitation, par exemple le *French Shore* à Terre-Neuve. Ce même processus imprègne la totalité du système par lequel une culture en interprète et en représente une autre, que ce soit par la littérature, l'ethnographie, l'historiographie, le journalisme ou les discours politiques. La confrontation des cultures qui caractérise la situation coloniale s'étend au-delà de l'autorité coloniale et s'apparente plutôt à la notion de l'hégémonie de Gramsci : l'influence de certaines idées au-delà des institutions de domination. Même à Terre-Neuve, où les Français n'étaient pas autorisés à exercer leur autorité, ils ont néanmoins renforcé leurs droits de pêche et leur présence au dix-neuvième siècle par l'entremise de l'écriture.

Penchons-nous maintenant sur les textes produits par les visiteurs français. Dans le cadre de la présente intervention, nous allons les analyser selon cinq catégories délimitées par David Spurr dans son ouvrage *The Rhetoric of Empire* (1993) : la surveillance, l'appropriation, la classification, l'avilissement et la négation.

La première catégorie, la surveillance, commence dans le système colonial par le regard et par le privilège d'inspecter et d'examiner. Regarder, c'est une façon d'établir l'ordre et de l'appliquer visuellement, se donnant ainsi un certain empire sur l'inconnu, l'étrange et le bizarre. En même temps, le regard est un acte de colonisation qui rend possible l'exploration du territoire. En se plaçant au-dessus ou au centre de la situation, sans pour autant y prendre part, l'écrivain organise l'espace à son avantage, son interprétation reflétant la

force de son regard et l'inégalité qui existe entre lui et l'autre. La convention littéraire fondée sur la maîtrise visuelle du paysage est un élément important de la littérature de voyage du dix-neuvième siècle. Tandis qu'il construit l'ordre spatial d'un point de vue fixe, l'œil du spectateur parcourt le paysage. Mais, pour donner une idée de la richesse du paysage, le récit de l'explorateur va au-delà de la simple juxtaposition des détails. Ainsi, en 1816, Auguste Bachelot de La Pylaie, naturaliste et archéologue à bord de la frégate *Cybèle*, observe la baie Saint-Georges durant une tournée d'inspection de trois mois à Terre-Neuve et à Saint-Pierre-et-Miquelon :

Les collines s'arrêtent sur la côte nord de la baie Saint-Georges, à un gros morne ou monticule qui doit à son sommet aplati le nom de *Montagne de la Table*. Souvent nous avons vu les brumes du large s'arrêter à cette éminence sans arriver jusqu'à nous dans la rade, où nous avions le soleil dans toute sa pureté. Au-devant de la base de ce morne est une péninsule, dont l'isthme resserré est coupé par l'Océan, et dont la coupure a été refermée depuis par un atterrissement de sable, si peu élevé au-dessus du niveau de la mer qu'on ne l'aperçoit que quand on est très proche de la côte. Le sol de la presqu'île, qui s'exhausse ensuite jusqu'au tiers environ de la montagne de la Table, s'étend au-devant d'une nouvelle baie assez vaste, où l'on va faire la pêche de la morue¹.

Lorsque l'écrivain délaisse les cimes des montagnes, son regard explore avec la même liberté les corps et les visages des habitants. Il nous guide à l'intérieur de leurs habitations pour nous montrer le primitif et l'exotique. Plus il se rapproche, plus le regard de l'écrivain a d'impact et de puissance. C'est ce que nous communique le docteur Philippe Michelet, chirurgien de la Marine, dans sa description de l'habitation d'un autochtone :

Une odeur insupportable imprègne toute leur personne, leurs demeures, leurs ustensiles et leurs embarcations. Cette odeur a quelque chose d'analogue à celle qui s'exhale des loges des animaux féroces au Jardin des plantes; mais je crois qu'elle affecte encore plus désagréablement l'odorat. Les habitudes

¹[Auguste-Jean-Marie] Bachelot de La Pylaie, Notice sur l'île de Terre-Neuve et quelques îles voisines, p. 488-489.

ELEMENTS DU DISCOURS DE LA COLONISATION

nomades affaiblissent probablement l'influence délétère de ces exhalaisons².

John James Audubon, qui avait entrepris de peindre l'ensemble des oiseaux de l'Amérique du Nord, écrit dans le même registre. Après avoir assisté en 1833 à un bal populaire à la baie Saint-Georges, il décrira la maison de ses hôtes dans les termes suivants :

Une rangée de tabourets et de bancs de bois tout à fait primitifs avait été disposée autour de l'appartement, pour la réception des *belles* du village, dont quelques-unes faisaient maintenant leur entrée, dans tout l'épanouissement d'un embonpoint fleuri dû à l'action fortifiante d'un climat du Nord, et si magnifiquement décorées, qu'elles eussent éclipsé, de bien loin, la plus superbe reine des sauvages de l'Ouest. Leurs corsets semblaient près d'éclater, et leurs souliers m'avaient l'air d'être non moins étroits, tant étaient rebondies et pleines de suc ces robustes beautés des régions arctiques³ !

Pour conclure le thème du regard, on ne saurait passer sous silence un autre champ important de l'examen visuel pour l'écrivain, celui du corps de l'autre. L'œil perçoit donc le corps comme un paysage, soulignant en outre sa couleur et sa texture. Ainsi, Constant Carpon, chirurgien de commerce, nous présente en détail le corps des Autochtones de Terre-Neuve :

Ces hommes sont assez bien faits ; ils ont le corps musculeux, les cheveux bruns ou noirs, plats et longs, la barbe peu fournie ; leurs yeux sont petits, enfoncés, d'un regard sinistre, ombragés par des sourcils noirs, froncés et courts ; le nez est droit, épaté ; la bouche grande, les oreilles longues, et pointues au sommet : les lèvres un peu grosses ; les dents jaunâtres, assez communément mal rangées, et le teint cuivré... Ils sont très aptes à supporter les froidures, si l'on en juge d'après leur organisation ; leur peau est plus épaisse que la nôtre ; la boîte osseuse du crâne l'est également. Joignez à cela les lotions d'huile sur toute l'habitude du corps, et leurs vêtements bien fourrés,

²[Philippe] Michelet, Notes recueillies dans un voyage à l'île de Terre-Neuve..., p. 72.

³John James Audubon, *Un bal à Terre-Neuve*, p. 215-216.

et vous comprendrez sans peine qu'ils peuvent endurer l'inclémence de la saison rigoureuse⁴.

Le deuxième volet de notre examen du discours colonial est l'appropriation du territoire, l'acte de s'approprier à la fois les ressources du pays et les peuples eux-mêmes. D'abord, en évoquant certaines images de leur pays natal, les écrivains dépeignent leurs origines européennes avec nostalgie. Il s'agira souvent d'une simple comparaison en passant, comme celle d'André Salles, sous-commissaire de la Marine, à qui les rives boisées du bras méridional de la baie des Îles rappellent, sous un soleil éclatant, nos Maures de Provence⁵. Dans une veine similaire, le diplomate Joseph Arthur de Gobineau considère la communauté locale de la côte ouest comme une utopie. Il écrit,

Je ne suis pas fâché d'avoir vu une fois dans ma vie, une sorte de pays d'Utopie où quelques-uns des rêves des philosophes se sont réalisés et je l'ai vue, non-seulement à Saint-Georges, mais sur toute l'étendue de la côte française, comme on s'en apercevra à mesure qu'on avancera dans cette relation. Seulement, je remarque qu'il a fallu pour établir cet état de choses si singulier, précisément le contraire de ce que les inventeurs de cités ou de républiques idéales ont été imaginer et réunir de combinaisons propres, suivant eux, à rendre l'espèce humaine douce, bonne, maniable et sociable, et susceptible de se passer du frein des lois⁶.

Sur le *French Shore*, les Français iront même jusqu'à s'approprier les habitants qui protègent leurs propriétés pendant leur absence en hiver. En effet, un certain nombre de Terre-Neuviens étaient employés comme gardiens habituels. Selon l'officier de marine Édouard-Polydore Vanéechout (sous nom d'Édouard du Hailly). Loin de nous craindre et de nous considérer comme usurpateurs du sol, nos Anglais (jamais un capitaine n'appellera son gardien autrement que *son* Anglais), nos Anglais, dis-je, attendent chaque année avec impatience le retour des pêcheurs, car ce retour, qui coïncide avec celui de la belle saison, est aussi le signal de l'apparition des morues sur la côte⁷. Cette observation est confirmée par Gobineau, qui écrit, « Les capitaines attachent une question

⁴C.-J.-A. Carpon, *Voyage à Terre-Neuve*, p. 131.

⁵A. Salles, *Autour de Terre-Neuve*, p. 385.

⁶[Joseph Arthur] de Gobineau, *Voyage à Terre-Neuve*, p. 170.

⁷Édouard du Hailly, *Six mois à Terre-Neuve*, p. 955.

d'amour-propre à cette institution. Plus ils ont de gardiens, plus ils ont de sujets. Ils disent : *Mon Anglais*, ou *mes Anglais*, et s'en estiment davantage⁸ ».

Le troisième volet de notre étude porte sur le système de classification adopté par les voyageurs, système qui permet de fixer les caractéristiques des peuples tout aussi bien que celles des objets naturels. Dans le domaine d'un discours, la classification règle les groupements et renforce les frontières. A la fin de l'époque classique, la classification s'est développée au-delà de la dénomination jusqu'à établir, d'une part, un caractère commun à tous les êtres naturels et, d'autre part, un système qui permet de hiérarchiser ces êtres selon leur complexité et leurs fonctions. Ce genre de système aura des conséquences manifestes sur la classification des races humaines et l'analyse des sociétés. Au dix-neuvième siècle, la littérature de voyage, l'observation scientifique et la philosophie naturelle sont très souvent conjuguées dans une même œuvre. De la même façon, l'observation et la classification sont adaptées à l'étude des races humaines.

À cette époque, deux méthodes sont utilisées pour appliquer à la classification de l'humanité le concept des mérites internes des éléments naturels. La première consiste à se référer au caractère moral et intellectuel de l'esprit humain, la deuxième au caractère social et politique de la société. Dans le domaine anglophone, Charles Darwin donnera l'interprétation la plus remarquable de ce concept avec son œuvre *The Origin of Species* (1859) ; chez les Français, ce sera Gobineau avec son *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853-1855). Pour Darwin, les inégalités des races sont engendrées par les différences produites par l'évolution des groupes humains dans leur milieu naturel. Pour Gobineau, à l'inverse, les différences sont originales et permanentes. Ainsi, avec l'expansion de l'exploration et de la colonisation des nouveaux territoires au dix-neuvième siècle, les principes de l'histoire naturelle fourniront des structures pour le discours de colonisation. A Terre-Neuve, l'homme de lettres H. Émile Chevalier écrit, « La majorité des habitants se compose de ces braves Irlandais inflammables comme la poudre, de ces Bretons plus têtus que les mules, et de ces rigides calvinistes, ailleurs aussi rigoristes que les Têtes-rondes de Cromwell⁹ » ! A Terre-Neuve en 1858, l'écrivain N. O'Brig, sans doute un officier de la Marine, écrit du Jacotar de la côte ouest.

⁸Gobineau, p. 231.

⁹H. Émile Chevalier, *Terre-Neuve : souvenirs de voyage*, p. 609.

De la transplantation de la race française sur le sol de l'Acadie est résulté le *Jacotar*, qui, du cap Breton (Nouvelle-Écosse), émigre à Terre-Neuve, où il tient aujourd'hui sa place. Il parle un français hybride comme lui, qu'il *accentue* en allongeant les voyelles, et il abuse de certaines inflexions de voix qui semblent empruntées à des dialectes du nord de la France. Il ne manque pas de bon sens, malgré sa physionomie un peu niaise; il est d'une simplicité primitive, et son horizon intellectuel est assez borné; ses mœurs et ses habitudes sont celles des autres colons¹⁰.

Et son collègue Édouard-Polydore Vanéechout dira des autres habitants,

Non, ce qui les retient là, c'est cet instinct d'indépendance vague et irréfléchi dont eux-mêmes ne se rendent pas compte, qui pousse sur la voie des aventures un flot sans cesse renouvelé d'enfants perdus de la race anglo-saxonne. Aussi ces philosophes pratiques vivent-ils de la plus primitive de toutes les existences, exempts de magistrats, d'impôts et de quoi que ce soit qui rappelle un semblant d'autorité ou d'organisation quelconque¹¹.

La classification n'est donc jamais loin de l'évaluation, en particulier en ce qui concerne le gouvernement et l'économie. Ainsi, le prince de Joinville, également officier de la Marine, livre les réflexions suivantes sur le thème des tendances politiques à Terre-Neuve, en particulier sur le nouveau parlement :

Aussitôt il fallut aux courtiers électoraux une plate-forme populaire à sensation, et cette plate-forme est devenue tout de suite quelque chose comme l'irrédentisme italien, la revendication du sol national avec ses droits : *Terre-Neuve aux Terre-Neuviens* ! Là est toute la question de Terre-Neuve. Localement, personne ne s'en soucie, mais dans la presse et sur le terrain de la fantasmagorie électorale, elle a mis le feu aux passions et pourra très bien un jour engendrer des ruines et faire couler du sang¹².

¹⁰N. O'Brig, *Terre-Neuve*, p. 218.

¹¹Du Hailly, p. 954.

¹²[François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie], Prince de Joinville, *Vieux souvenirs, 1818-1848*, p. 239.

Mais c'est Gobineau lui-même qui nous fournira la plupart des exemples, ayant séjourné quelques mois dans l'île en 1859 à titre de membre d'une commission anglo-française chargée de l'interprétation des droits de pêche. Son livre *Voyage de Terre-Neuve* (1861) est truffé d'évaluations basées sur le principe de la hiérarchie des races. Sur les colons d'origine irlandaise à Terre-Neuve, il dit, par exemple :

Ce sont eux qui ont apporté et qui y maintiennent un certain mouvement d'existence peut-être aventureux, mais nécessaire au développement des destinées futures. Ce que l'Anglais, un peu morne, le grave Écossais, le laborieux Acadien, pourront un jour souhaiter avec passion, hésitant à le rechercher, les Irlandais le désireront moins, peut-être, mais, grâce à leur ardeur irréfléchie, ils feront le nécessaire pour l'obtenir et se jetteront les premiers dans la mêlée. Ils représentent un peu les exaltés de ce petit monde. Ce qu'ils ont à perdre est généralement peu de chose. Ce qu'ils ont à gagner toujours problématique. Mais, depuis qu'il y a une Irlande sous le ciel, ses fils n'ont jamais pris au sérieux que leurs fantaisies, leurs sentiments, leurs passions, et il est vraisemblable que continuant toujours de même, ils ne cesseront jamais d'être les pauvres de cette terre dont l'Évangile déclare l'existence indispensable¹³.

Quatrième volet de notre étude, l'avilissement est une autre stratégie de classification dont le but est de placer l'Autochtone ou l'habitant à l'extrémité la plus négative du système. Les images qui relèvent de cette stratégie mettent l'accent sur la notion de misère : les épidémies, les maladies, la mortalité infantile, la corruption, les superstitions, et les mœurs barbares sont présentés comme autant de signes de l'avilissement général de la population. Dans la littérature occidentale, l'avilissement de l'autre contribue à la défense de la frontière des valeurs culturelles contre les forces du désir. Les principes de l'exclusion et de la différence sont donc liés l'un à l'autre pour faire échec à la tentation de se perdre dans la séduction de l'autre. On trouve l'idée de prévention contre les dangers du sauvage dans toutes les formes d'écriture de voyage. A Terre-Neuve, on discerne deux types d'images, selon qu'il est question de représenter les Autochtones ou les habitants d'origine européenne. Nous avons déjà évoqué l'odeur qui régnait dans l'habitation d'un Autochtone, que le docteur Michelet décrivait comme quelque chose d'analogue à celle qui

¹³Gobineau, p. 288-289.

s'exhale des loges des animaux féroces au Jardin des plantes. De la même manière, l'officier de marine Henri Jouan a écrit à propos d'une quarantaine de Micmacs qui demeuraient à l'époque à Saint-Georges : « J'ai eu l'occasion de voir les huttes où ils vivaient dans la saleté la plus horrible, au milieu d'exhalaisons rappelant d'une manière exagérée les cages des fauves du Jardin des Plantes¹⁴ ». Le vicomte François-Marie Cornette de Venancourt, également officier de marine, écrit à propos des Béothuks, « Il existe une troisième caste de sauvages, dans l'intérieur de l'île, appelés *sauvages rouges*, qui ne communiquent ni avec les habitants du pays, ni avec les Indiens. Ils tuent tous ceux qui leur tombent sous la main ; on les croit anthropophages¹⁵ ». Dans cet esprit, l'écrivain le plus condescendant est sans doute Constant Carpon, qui décrit le chef des Micmacs comme un roi. Il écrit, « C'était, il y a quelques années, l'illustre Michel Aga, résident à la baie Saint-Georges, qui tenait les rênes du gouvernement. Sa majesté était très obligeante; et l'un de mes amis, qui faisait la pêche près du palais de ce puissant monarque, l'invitait souvent à lui donner un coup de main pour faire sécher la morue, l'arrimer à bord du navire, etc. » Et, continue-t-il, « À la suite de ces petits travaux, sa majesté et le capitaine dînaient bien. Après le café et le gloria soutenu [café arrosé d'alcool], le roi recevait, comme gage de reconnaissance, et de la manière la plus empressée, quelques litres de *trois-six* pour se régaler avec toute sa cour¹⁶ ».

Si les autochtones sont représentés comme des sauvages, les Européens, eux, sont critiqués pour leur promiscuité et pour leur vulnérabilité à la maladie. Là-encore, les propos du prince de Joinville nous rappellent que la population anglaise vivait en bons termes avec les pêcheurs français, et que ces bons termes allaient même assez loin. Il écrit, « Car visitant un jour un brave capitaine de Saint-Malo qui avait désarmé son navire pendant les mois de pêche pour s'établir à terre dans une maison anglaise, deux enfants joufflus firent irruption avec des cris de « Papa ... Papa ! » pendant qu'une jeune et jolie Anglaise ne levait pas les yeux de dessus son ouvrage. « Les petits imbéciles, me dit mon brave Malouin, ont pris l'habitude, à force de me voir, de m'appeler papa¹⁷ » ! De plus, en l'absence de prêtre, les habitants dépendaient des aumôniers de la Marine pour célébrer les rites religieux comme le baptême ou le mariage. Édouard-Polydore Vanéechout relate à ce propos, « De plus le hasard avait fait que pendant plusieurs campagnes successives nous n'avions

¹⁴Henri Jouan, *Terre-Neuve*, p. 431.

¹⁵[François-Marie Cornette de Venancourt], « Notice sur l'île de Terre-Neuve... », p. 964.

¹⁶Carpon, p. 133.

¹⁷Prince de Joinville, p. 238-239.

envoyé à Terre-Neuve que des bâtimens de guerre non pourvus d'aumôniers, de sorte que, partout où nous nous arrêtons, notre pauvre abbé se trouvait en présence d'un formidable arrière de liquidation. » Il continue plus loin, « Il faut l'avouer, malgré l'absence du prêtre on ne s'en était pas moins marié dans l'intervalle tout le long de la côte, et les enfants s'étaient succédé avec autant de régularité que si nulle formalité n'eût été omise. Aussi chaque jour quelque nouvelle mère de famille venait-elle à bord supplier notre aumônier de régulariser sa situation et de bénir son mariage, en même temps qu'il baptiserait ses trois ou quatre enfants. Ajoutons que ces épisodes étaient empreints d'un tel sceau de bonne foi et de naïveté que nul n'était tenté d'en sourire¹⁸. »

Comme d'habitude dans la littérature de colonisation, les habitants sont présentés comme paresseux. Selon Carpon, les colons le sont « naturellement » : tant qu'ils ont de quoi boire et manger, le travail leur répugne. Carpon écrit, « ainsi beaucoup d'entre eux vont concevoir le projet de construire une cabane, ils en font la charpente, et au bout de dix ans, ils n'ont pas encore fait le remplage; il faut, pour les y décider, une irrésistible nécessité; par exemple, la chute ou la ruine de la demeure où ils reposent. Sans leur extrême indolence, ces êtres insoucians deviendraient fort riches, pour la plupart, s'ils le voulaient; et fort heureusement on en voit quelques-uns qui le veulent bien¹⁹. » Plus tard, N. O'Brig ajoutera, « L'habitant des côtes, quand il est jeune et qu'il n'a pas voyagé, est un être assez arriéré en civilisation ; il est paresseux et peu intelligent, par suite peu industriel. Les exceptions sont rares²⁰ ».

Mais c'est la crainte de la contamination et de l'infection, surtout de la tuberculose, qui préoccupe les visiteurs, en particulier les médecins de la Marine. Selon le docteur Georges Martine en 1892, c'était une question qui passionnait tous les médecins-majors de la station. Il considérait que chez les Terre-Neuviens et les Saint-Pierrais la tuberculose, loin d'être causée par l'hérédité, était le résultat de mille conditions inhérentes à leurs mœurs et à leur genre d'existence : « allaitement artificiel au biberon, sevrage prématuré, séjour prolongé dans des appartements surchauffés par le poêle, encombrement, air confiné, alimentation défectueuse, défaut d'exercice au grand air, etc.²¹ ». Cette explication sera confirmée par le docteur Paul Gazeau, selon qui la misère est engendrée par toute une gamme de privations diverses : alimentation

¹⁸Du Hailly, p. 954-955.

¹⁹Carpon, p. 123.

²⁰O'Brig, p. 183.

²¹[Georges-Benjamin-Edouard] Martine, « La tuberculose à Terre-Neuve », p. 373.

monotone, souvent insuffisante et de qualité toujours médiocre, et hygiène défectueuse. Entre autres causes, il mentionne l'alcool qui, malgré des droits prohibitifs, a réussi à pénétrer sur le littoral; le surmenage dû, chez la femme, à des grossesses répétées et à une lactation débilitante ; et la tristesse, les chagrins que laissent après elles les longues souffrances subies²².

Enfin, le cinquième et dernier aspect du langage de la colonisation est celui de la négation, qui présente dans l'écriture l'espace de l'autre comme l'absence ou le vide, sans forme et sans centre. Pour preuve, la description suivante, par le prince de Joinville : « L'île est accidentée, couverte de forêts de sapins. Là où les bois font défaut, des lacs, des rivières d'une limpidité admirable, où la truite, le saumon pullulent. Beaucoup de gibier, et tout cela au milieu de l'espace inhabité, où chacun peut jouir de la plus absolue liberté, sans autres limites que sa volonté et ses forces²³ ». Frédéric Rossel, pionnier de l'industrie automobile française, a fait ses premières armes comme chef de laboratoire à la Société des téléphones de Paris, sous la direction de l'ingénieur Clément Ader. Ce poste lui permettra de participer à de nombreuses campagnes de pose et de réparation de câbles sous-marins et de réseaux de télégraphe, en particulier à Saint-Pierre-et-Miquelon. À propos de Miquelon, il écrit, « Je n'ai rien dit jusqu'ici de Miquelon, ou plutôt des deux Miquelons, la grande et la petite, qui, bien que sept à huit fois plus étendues que Saint-Pierre, ne renferment que quelques centaines d'habitants, et ne jouent pas un grand rôle dans la colonie. Ce sont les affleurements d'un banc de sable : elles n'ont pas de port; en revanche, la végétation herbacée y est assez abondante : on y voit d'assez belles prairies, des fermes, des troupeaux²⁴ ». Le discours de la négation nie aussi l'histoire et la culture. Bachelot de La Pylaie écrit de la Baie Saint-Georges en 1819, « Une famille irlandaise s'est établie vers la pointe de ce plateau, du côté de la rade, à l'entrée des bois : elle habite une dizaine de maisons construites avec des planches, et consistant en un rez-de-chaussée. Ici l'on se marie de très bonne heure, et les enfants pullulent ; un siècle produit ainsi cinq à six générations tout aussi fécondes²⁵ ».

Car l'histoire n'est pas simplement un texte mais aussi le récit d'une condition politique. Rossel décrit Saint-Pierre comme le centre de la télégraphie transatlantique : deux câbles directs le relient à Brest, quatre à Terre-Neuve et de là à l'Angleterre, deux à Boston, deux à Halifax et un à Sydney. Mais il ne

²²Paul Gazeau, « Terre-Neuve : la pêche et les pêcheurs », p. 442.

²³Prince de Joinville, p. 239-240.

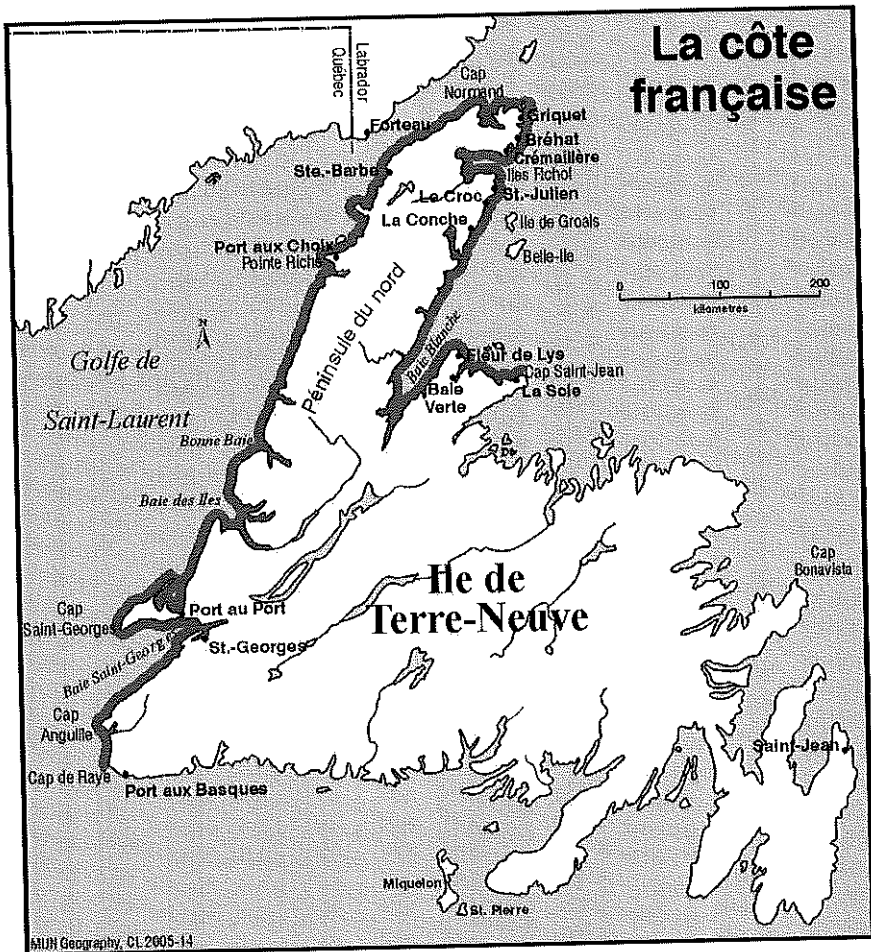
²⁴Frédéric Rossel, « Un mois à Saint-Pierre de Terre-Neuve », p. 486.

²⁵Bachelot de la Pylaie, p. 483.

voudrait pas habiter Saint-Pierre. « Je me souviendrai longtemps de quelques nuits d'expériences passées dans la guérite d'atterrissage du câble, » écrit-il. « J'étais en terre française; j'avais la sensation d'être tout près de la France puisque je causais avec Brest et réglais ma montre chaque matin sur la pendule du bureau de Brest... Mais le grondement des lames, le brouillard impénétrable, les hurlements réguliers de la sirène du phare me rappelaient que plusieurs mille lieues séparaient cette nuit jaunâtre de l'aurore qui, au même instant, se levait sur le Mont-Bart²⁶ ».

Le principal but du discours colonial est la justification de l'autorité et du contrôle exercés par le colonisateur. Or, nous avons vu que l'écrivain, même s'il n'est pas colonisateur, peut avoir recours aux mêmes conventions de la littérature basées sur des images de limitation et d'exclusion. Les exemples cités dans cet exposé nous font voir que certaines conventions rhétoriques employées par les colonisateurs sont aussi employées par les écrivains pour décrire une entreprise qui, sans être coloniale, n'en demeure pas moins colonialiste.

²⁶Rossel, p. 497.



Bibliographie

- Audubon, John James, « Un bal à Terre-Neuve », dans Eugène Bazin, *Scènes de la nature dans les États-Unis et le nord de l'Amérique, ouvrage traduit d'Audubon*, 2 vol., Paris, A. Sauton, 1868.
- Bachelot de La Pylaie, [Auguste-Jean-Marie], « Notice sur l'île de Terre-Neuve et quelques îles voisines », *Mémoires de la Société linnéenne*, vol. 2, 1825, p. 417-547.
- Carpon, C.-J.-A., *Voyage à Terre-Neuve : Observations et notions curieuses propres à intéresser toutes les personnes qui veulent avoir une idée juste de l'un des plus importants travaux des marins français et étrangers*, Caen, Eugène Poisson ; Paris, Éditions Dutot, 1852.
- Chevalier, H. Émile, « Terre-Neuve : souvenirs de voyage », *Revue moderne*, vol. 50, 1869, p. 597-626.
- [Cornette de Venancourt, François-Marie de], « Notice sur l'île de Terre-Neuve, sur ces habitants, sur sa culture, et sur les moyens d'étendre dans ces parages la pêche de la morue, du saumon, du hareng et de la baleine », *Annales maritimes et coloniales*, vol. 13, 1821, p. 953-965.
- Gazeau, Paul, « Terre-Neuve : la pêche et les pêcheurs », *Revue maritime*, vol. 135, 1897, p. 433-447, 657-684.
- Gobineau, [Joseph Arthur] de, *Voyage à Terre-Neuve*, Paris, L. Hachette et Cie., 1861.
- Hailly, Édouard du, « Six mois à Terre-Neuve », *Revue des deux mondes*, vol. 76, 1868, p. 948-972.
- Joinville, [François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie], Prince de, *Vieux souvenirs, 1818-1848*, Paris, Calmann Lévy, 1894.
- Jouan, H., « Terre-Neuve », *Bulletin de la Société linnéenne de Normandie*, 3^e série, 1881, p. 412-435.
- Martine, [Georges-Benjamin-Édouard], « La tuberculose à Terre-Neuve », *Archives de médecine navale et coloniale*, vol. 50, 1894, p. 371-375.
- Michelet, [Philippe], « Notes recueillies dans un voyage à l'île de Terre-Neuve, par M. Michelet, D.M.P., chirurgien entretenu de la marine royale », *Annales maritimes et coloniales*, 2^e série, vol. 42, 1830, p. 66-77.
- O'Brig, N., « Terre-Neuve », *L'Illustration*, vol. 33, 1859, p. 183-186, 215-218.
- Rossel, Frédéric, « Un mois à Saint-Pierre de Terre-Neuve », *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, vol. 26, 1897, p. 467-497.
- Salles, A., « Autour de Terre-Neuve », *Annuaire du Club alpin français*, vol. 17, 1890, p. 379-391.

Ronald ROMKEY

Spurr, David, *The Rhetoric of Empire : Colonial Discourse in Journalism, Travel Writing, and Colonial Administration*, Durham et Londres, Duke University Press, 1993.

LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES CANADIENS (1763-1812)¹

Bénédictte LAPLANE

Université Paris1-Panthéon Sorbonne

Les relations entre la France et les Canadiens français semblent, selon l'historiographie française et pour une grande part selon celle du Canada, s'interrompre brutalement avec la signature du traité de Paris, le 10 février 1763 jusqu'à leur reprise un siècle plus tard. A travers l'étude de sources provenant du Ministère des Affaires étrangères français, de journaux tels que la *Gazette de Québec* et d'écrits de contemporains, l'étude démontre que loin de cette image, les liens établis entre la métropole et son ancienne colonie de peuplement, qu'ils soient familiaux, religieux, culturels, économiques ou même stratégiques ne se relâchèrent que progressivement et ne cessèrent qu'avec le désintéret de la France pour l'Amérique sous l'empire napoléonien.

The relations between France and the French Canadians seem, according to French historiography and for a great part of Canadian historiography, to stop suddenly with the signature of the treaty of Paris, February 10, 1763 until the resumption of the relations, one century later. Through the study of sources coming from the French Ministry for Foreign Affairs, from newspapers such as *Quebec Gazette* and some writings of contemporaries, the study shows that far from this image, the links established between the metropolis and its old colony of settlement, whatever they are familial, religious, cultural, economic or even strategic slackened gradually and ceased only with the disinterest of France for America under Napoleon's government.

Découvert en 1534 par Jacques Cartier, le Canada, appelé aussi province de Nouvelle-France, est colonisé par les Français sous l'impulsion de Samuel Champlain au début du XVII^e siècle. La gestion de la colonie se révèle difficile car l'objectif de cette colonie n'est pas défini clairement : le commerce ou le peuplement, buts auxquels s'ajoute la volonté évangélisatrice des missionnaires, essentiellement Jésuites. L'afflux des colons reste faible et insuffisant et la colonie végète. Le règne de Louis XIV lui donne un second souffle, grâce aux réformes de Colbert. Cependant les guerres avec les colonies anglaises pour la domination des traites de fourrures se succèdent sans trouver de solution définitive. Le traité d'Utrecht en 1713 fait perdre à la France Terre-Neuve et une partie de l'Acadie². L'insuffisance du peuplement rend difficile la défense d'un territoire immense et accroît le besoin de renforts venus de métropole. La guerre de Sept ans, commencée au Canada à la suite de nombreuses rixes de part et d'autre d'une frontière mal définie, dès 1754 (deux

¹ Article issu du mémoire de Maîtrise d'Histoire fait à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne sous la direction de M. André KASPI et de Mlle Hélène HARTER, (juin 2003), et qui a obtenu le Prix de l'AFEC 2004.

² Hélène Trocmé et Jeanine Rovet, *Naissance de l'Amérique moderne XIX^e-XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1997, p. 66-73.

ans avant le début effectif de cette guerre), scelle son destin et la province de Nouvelle-France devient colonie anglaise en 1763. Les habitants se retrouvent ainsi « nouveaux sujets » de Sa Majesté Britannique mais conservent le titre de Canadiens par opposition aux Anglais. On les appelle Canadiens français pour plus de clarté, le terme de Québécois portant à confusion puisqu'il désigne les habitants de la Province de Québec actuelle omettant les populations francophones qui se situent en dehors. De plus ce terme possède actuellement une certaine connotation indépendantiste qui ne correspond pas aux revendications de l'époque même si les événements de cette période reculée ne sont pas étrangers à cette construction idéologique.

UN PASSE COMMUN, DES APPROCHES HISTORIOGRAPHIQUES DIFFÉRENTES :

Le Canada et la France sont donc liés par un passé commun désigné par le terme de « Nouvelle-France ». Seulement dans l'historiographie française, le Canada semble disparaître après la date fatidique de 1763 pour ne réapparaître qu'un siècle plus tard avec l'épisode de *la Capricieuse*³ puis de façon encore plus nette en 1960 avec le discours du Général De Gaulle. Toutefois, certains historiens canadiens et en particulier Claude Galarneau dans son ouvrage *La France vue par l'opinion canadienne*⁴, évoquent des liens qui perdurent malgré la séparation.

Dans l'historiographie traditionnelle canadienne (francophone), la cession officielle du Canada par la France à l'Angleterre avec la signature, le 10 février 1763, du Traité de Paris, est considérée comme un abandon pur et simple. Certes avec quelques nuances, mais cette idée prédomine. Le débat autour du rôle de la conquête anglaise du Canada dans l'histoire des Canadiens français est ancien : elle est considérée suivant les époques comme un événement dramatique, notamment par les historiens sensibles aux sentiments nationalistes⁵ ou comme un cadeau de la Providence pour d'autres historiens souvent anglophones⁶. Mais la conquête met aussi en confrontation deux

³ Le 13 juillet 1855, le port de Québec accueille la *Capricieuse*, premier navire de la marine française à venir au Canada depuis la Conquête, soit depuis près de cent ans.

⁴ Claude Galarneau, *La France devant l'opinion canadienne 1760-1815*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1970.

⁵ Parmi lesquels on peut citer François-Xavier Garneau et Lionel Groulx.

⁶ Cette thèse est née dès la fin du XVIII^e siècle et réactualisée par Thomas Chapais au XX^e siècle. Elle est fondée sur le fait que la conquête anglaise serait providentielle pour le Canada puisqu'elle lui permet d'échapper aux massacres révolutionnaires.

LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES CANADIENS

cultures, deux sociétés, celles des royaumes les plus puissants de l'époque. Si l'Angleterre a remporté la victoire grâce notamment à la bataille des Plaines d'Abraham en 1759, la France est toujours présente dans la culture canadienne, la langue, la religion. Comment influence-t-elle de loin l'administration du Canada ? Intervient-elle ? A-t-elle seulement la volonté de récupérer son bien ?

Le cordon politique est bien évidemment rompu puisque la colonie passe sous domination anglaise. Mais il existe aussi les liens économiques, religieux, culturels, mais aussi familiaux eux plus difficiles à rompre brutalement. Est-ce que la France reste présente sur le terrain ou dans les esprits ? Comment se passe la transition ? En quoi les décisions françaises influencent-elles la gestion du Canada désormais confiée à l'Angleterre ? Ces questions sont celles qui ont été posées au début de l'étude, elles amenèrent à d'autres au fil de la chronologie et des événements marquants de cette fin XVIII^e siècle (Révolutions américaine puis française notamment).

La date de 1763 paraît assez évidente pour débiter cette étude sur les relations entre la France et les Canadiens français puisqu'elle marque un bouleversement décisif : la fin du premier empire colonial français avec la perte du Canada au profit de l'Angleterre et de la Louisiane⁷ au profit de l'Espagne. La borne finale de cette étude est moins évidente. L'année 1812 est celle du début de la guerre anglo-américaine. En France, elle correspond à la période des difficultés pour Napoléon I^{er}, qui l'oblige à accorder toute son attention à l'Europe et à la France, et donc le rend moins réceptif aux appels canadiens. De multiples petits événements font des années 1800-1815, un tournant dans les relations franco-canadiennes. Mais 1812 est particulièrement symbolique, l'engagement des Canadiens, anglophones comme francophones, aux côtés des Anglais contre les Américains marquant nettement l'acceptation de la tutelle britannique. L'absence de la France lors de cette nouvelle guerre démontre, s'il en était besoin, son retrait des affaires américaines. Ses relations avec le Canada entrent donc dans le cadre bien particulier de l'abandon de l'ambition française en Amérique et de son attitude fluctuante à l'égard de ce continent et notamment de la partie septentrionale exception faite des îles antillaises.

⁷ La Louisiane du XVIII^e siècle n'a rien de commun avec la Louisiane actuelle. C'était un territoire immense s'étendant du Canada au bassin du Mississippi jusqu'au Golfe du Mexique et des Montagnes Rocheuses aux Appalaches. Ce territoire était loin d'être parfaitement connu et la population de colons français était vraiment faible et concentrée autour de la Nouvelle-Orléans. (définition « Louisiane » issue de Lucien Bély (Dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996.)

TEMOIGNAGES DU MAINTIEN DES LIENS ENTRE LA FRANCE ET LES CANADIENS FRANÇAIS :

Théoriquement et ce à partir de 1763, la France ne devrait pas avoir de contacts avec les Canadiens, désormais colons britanniques. Puisque le Canada n'est pas une entité indépendante (jusqu'en 1867⁸), étudier ses relations avec son ancienne colonie devrait relever de l'histoire diplomatique et des relations franco-britanniques, plutôt houleuses à cette époque. Et effectivement, ce sont les archives du Ministère des Affaires Étrangères qui furent mises à contribution et notamment la correspondance politique avec les représentants de la France en Grande-Bretagne⁹ ou les Mémoires et Documents¹⁰ accumulés sur ce pays. Cependant un autre acteur important pour l'histoire du Canada ne tarde pas à apparaître avec l'indépendance des Treize Colonies et l'attitude de la France à l'égard du Canada ne se conçoit pas sans étudier les relations franco-américaines. On peut aussi noter l'importance de l'Espagne, qui, médiateur et signataire du Traité de Paris, reçoit la Louisiane, territoire voisin du Canada et apporte une vision plus distanciée. Seulement les documents diplomatiques posent certains problèmes : d'une part, peu de documents concernent le Canada et ils sont, la plupart du temps, perdus au milieu de la masse. D'autre part, et ce notamment avec la catégorie Mémoires et Documents, on ne peut savoir si le document a été lu, approuvé voire même appliqué, puisque les réponses ou réactions manquent. On peut également observer une absence significative de documents pour la période napoléonienne.

⁸ 1867 est la date de création du *dominion* du Canada. Les pouvoirs sont donc répartis entre la province canadienne qui gère les affaires intérieures et le gouvernement anglais, la politique étrangère. Cette date correspond à un degré important pour l'autonomie canadienne et l'accès à une politique extérieure d'abord soumise et contrôlée par les autorités britanniques puis indépendante et propre au Canada.

⁹ Correspondance politique dans les archives du Ministère des Affaires étrangères françaises :

- avec l'Angleterre : Volumes 446 (*négociations* 1762), 451 (*août-octobre* 1763), 453 (1763), 457 (*mai-juin* 1764), 469 (*janvier-avril* 1766), 499-500 (1772), 515 (*mars-avril* 1776), 586-587 (1793), 597 (1801-1802)
- avec les États-Unis : volumes (en supplément) 13 (1781), 17 (1793), 26-27 (1775-1789), 28-29 (*Louisiane et Canada* : 1793-1804), 49-50 (1798), 68 (1812)

¹⁰ Mémoires et documents

- Au sujet de la France : volume 1386 (*économie* 1779),
- Au sujet de l'Angleterre : volumes 2 (1782-1805), 47 (*colonies anglaises* 1713-1805), 57 (1744-1854), 103 (1797-1803)
- Au sujet des États-Unis : volume en supplément : 45 (*voyage de Talleyrand*)

Il faut donc élargir le champ de recherche et évoquer des moyens de communications plus directs entre la France et ses anciens sujets (en plus de la présence de nombreuses lettres de particuliers canadiens au Ministre ou aux consuls français) : les lettres personnelles échangées le plus souvent dans le cadre d'une famille divisée par l'émigration (par exemple la famille Chaussegros de Léry¹¹) sont difficiles à trouver, celles unissant les membres d'une congrégation religieuse sont perturbées par la Révolution Française et conservées au Canada (les Ursulines par exemple), donc issues de seconde main. La presse canadienne qui naît sous le régime britannique montre le traitement des informations et l'importance des événements de France sur le Canada. Deux organes importants se distinguent : La *Gazette de Québec*, très contrôlée par le gouvernement britannique, pose le problème de la censure. Elle donne rarement la parole à des Canadiens, puisque composée majoritairement d'articles provenant de gazettes européennes et surtout britanniques ; la *Gazette de Montréal*, fondée par Fleury Mesplet un Français émigré, est beaucoup plus indépendante jusqu'à la mort de celui-ci en 1794 mais malheureusement introuvable en France. Son étude ne peut se faire que par les bribes issues de seconde main. Le début du XIX^e siècle voit fleurir les nouveaux organes de presse et notamment *Le Canadien*, fondé en 1807 prônant l'idée de la naissance d'une nation canadienne indépendante mais autour de laquelle se greffe la querelle identitaire des Canadiens français et anglais. La *Gazette de Québec* et *le Canadien* sont conservés sur microfilms à la Délégation Générale du Québec.

À travers ces sources directes et d'autres indirectes provenant d'études sur le sujet (on considère comme fiable une source accompagnée de références archivistiques), il s'agit donc de voir quels liens unissent la France et les Canadiens Français issus de leur passé commun et des conditions du Traité de Paris, leur impact sur la stratégie développée par la France en Amérique. Le Canada donne-t-il une légitimité aux actions françaises en Amérique ? Est-ce dans le but de le reconquérir ou simplement de gêner l'Angleterre que la France s'y intéresse ? S'il existe une volonté de le récupérer, quels sont les moments privilégiés, les moyens choisis ? Quelles sont les erreurs commises puisque le Canada reste anglais malgré cela ?

¹¹ Lettres du vicomte Chaussegros de Léry à sa famille 1763-1814, *Rapport de l'Archivistique de la Province de Québec*, 2 : 11 (1933-1934), p1-64

Les enjeux de la cession du Canada par la France à l'Angleterre 1759-1774

Elle correspond au règne de Louis XV et va du traité de Paris de 1763 (y compris les préliminaires des négociations qui remontent à 1759) jusqu'à la mort de Louis XV. La Guerre de Sept ans n'est que l'aboutissement d'une série de rixes plus ou moins violentes qui ont opposé les colons anglais et français pour la domination du territoire situé autour des Grands Lacs et du Golfe du Saint-Laurent. Débutée en 1756, elle se termine rapidement en ce qui concerne le Canada avec la capitulation en 1759 du gouverneur français, le marquis de Vaudreuil. Il faut cependant attendre le 10 février 1763 et la signature du traité de Paris pour que le sort du Canada soit définitivement fixé : le Canada est une nouvelle colonie anglaise. Le débat qui eut lieu en France entre la capitulation du Canada de 1760 et la signature du traité de Paris le 10 février 1763 entre les intellectuels (Louis-Antoine de Bougainville, Mirabeau, Voltaire), mais aussi entre les ministres responsables et les chambres de commerce¹², met en relief les avantages et les inconvénients de cette colonie pour la France et pose le problème de la réussite de cette colonisation. Ses mérites étaient évalués à l'aune de l'apport économique qu'elle représentait pour sa métropole et comparés à ceux des autres colonies, notamment les îles antillaises. Les critiques permettent cependant d'évaluer l'image de la Nouvelle-France répandue chez les élites (notamment avec l'influence décisive de Voltaire¹³). Elles font partie des raisons qui donnent à penser que la France n'a pas défendu sa colonie avec acharnement. Il faut préciser que ce débat prend place dans le contexte difficile du procès des administrateurs de la colonie pour malversation. Le scandale financier des dernières années de la gestion du Canada, dû aux administrateurs royaux, creuse le fossé d'incompréhension entre la métropole et sa colonie.

Le traité¹⁴ semble apporter la solution aux discussions : le Canada est cédé à l'Anglais. Mais est-ce sans espoir de retour ? Qu'advient-il des habitants catholiques ? La liberté de religion leur est accordée mais sans garantie et

¹² « Les chambres de commerce de France et la cession du Canada », *Rapport de l'Archivistique de la Province de Québec*, 1924-1925, p199-259.

¹³ « vous savez que ces deux nations [l'Angleterre et la France] sont en guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada, et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que le Canada ne vaut » Voltaire, *Candide ou l'Optimisme*, Paris, Libro, 1994 (édition originale 1759), chapitre XXIII, p70.

¹⁴ Traité de Paris 1763 [Documents-clefs sur l'histoire internationale du Canada http://www.canschool.org/keydocs/views/keydocs_details-f.asp dernière consultation le 18/03/03]

paradoxalement soumise aux lois de Grande-Bretagne qui interdisent cette religion catholique. Comment se déroule la cession ? L'attitude du peuple canadien est controversée et tient une grande place dans l'historiographie canadienne : s'est-il soumis ? Attendait-il un signal français pour se soulever ? Dans cette étude, l'accent s'est porté sur l'attitude du peuple français en particulier celle de ses dirigeants face à la question canadienne. Malgré la cession, la France de Louis XV et de son ministre Choiseul n'a pas totalement oublié son ancienne colonie. L'approche d'une guerre sur le continent américain serait une occasion parfaite pour tenter une reconquête. Néanmoins, les conditions ont changé : certes la France, selon le désir de Choiseul a récupéré ses forces, notamment sa marine, mais le successeur de Louis XV et son ministre des affaires étrangères de 1774 à 1787, Charles Gravier de Vergennes ne s'engagent pas en faveur d'une reconquête du Canada. Un changement radical de politique semble s'opérer...à moins que ce ne soit que les conséquences des opérations déjà effectuées.

Le Canada au cœur des conflits en Amérique du Nord 1774-1793

La deuxième partie est celle des révolutions. Elle commence en 1774 aux prémices de la Révolution américaine et se déroule jusqu'à la Révolution Française et précisément jusqu'en 1793 avec la mort du roi Louis XVI. Durant cette période, le Canada détient une nouvelle importance stratégique par sa proximité avec les Etats-Unis. Mais l'idée de reconquête au profit de la France est abandonnée. On peut se demander quelle est l'influence du changement de souverain dans cette décision. En 1776, l'intendant Turgot propose même un mémoire envisageant que le Canada « se gouvern[e] lui-même sous la protection de la France »¹⁵. L'idée que la France possède des colonies en nombre suffisant est devenue une conviction profonde et renforce le refus de reconquérir le Canada. L'alliance avec les Américains contre l'Angleterre devient l'enjeu principal. La moindre velléité de reconquête risque de la mettre en péril. Par le traité de 1778, la France renonce au Canada, du moins pour ses alliés américains. La présence de Français sur le sol nord-américain lors de la Guerre d'Indépendance pose le problème et ses ambiguïtés : le drapeau fleur-de-lysé est utilisé, en vain, pour rallier Indiens et Canadiens à la cause des Insurgents. Toutefois les Français refusent de voir le Canada passer aux mains de leur allié américain qui se révèle de plus en plus puissant. La position de la France durant cette période est extrêmement ambiguë. Les difficultés financières et les crises internes annihilent toute politique de conquête, s'il en

¹⁵ Claude de Bonnault, « le Canada perdu et abandonné », *RHAF*, 2 :3 (1948-49), p. 331-350.

restait. Par la suite, la période de la Révolution Française donne elle aussi une nouvelle dimension au Canada : il devient par sa culture française, une cible parfaite pour la diffusion des idéaux révolutionnaires¹⁶. Une véritable politique de propagande est mise en place en direction du Canada principalement par l'intermédiaire du ministre plénipotentiaire de la France aux Etats-Unis, Charles-Edmond Genet et du jeune Canadien Henri Mézières qu'il a pris à son service. Ils rédigent et tentent de diffuser des brochures incitant les Canadiens au soulèvement contre les Anglais. L'année 1793 particulièrement fourmille de communications franco-canadiennes pas forcément cautionnées par le département des affaires extérieures français et encore moins par le gouvernement anglais du Canada. L'échec de cette politique vient toutefois du fait que rapidement la Révolution Française est mal perçue par la majorité des Canadiens à cause des massacres et de sa position face à la religion. La mort du roi est vécue comme un véritable traumatisme par la population canadienne. Cette affirmation est principalement fondée sur l'étude de la presse canadienne et sa vision de la Révolution¹⁷. L'illettrisme de la population a sans doute aussi joué dans le manque de diffusion de la propagande écrite, ainsi que la mise en place d'une législation sévère contre toute sédition.

Une scission franco-canadienne ? 1793-1812 (1815)

La dernière partie est celle des conséquences de la Révolution. D'abord la chasse aux sorcières instaurée au Canada par les autorités anglaises pour lutter contre la diffusion des idées françaises d'indépendance et de sédition¹⁸. Parallèlement, la tension franco-américaine enlève un point d'appui aux propagandistes français. Le ministre plénipotentiaire Genet qui, à lui seul, en quelques mois à peine, a organisé un réseau de fidélité à la France et fait distribué des brochures pro-françaises, est renvoyé. La fin de la Révolution a donc un impact beaucoup plus faible sur le Canada. Toutefois l'affaire de l'*Olive Branch* en 1797 est sans doute une des dernières actions du gouvernement français. Ce navire appartenant à Ira Allen, un Vermontois, est arraisonné non loin des côtes canadiennes. Il renferme 20 000 fusils, 24 canons,

¹⁶ Raoul Roy, *Résistance indépendantiste 1793-1798*, Montréal, Éditions Québécoises, 1973.

¹⁷ La *Gazette de Québec* étudiée pour la période 1764 (fondation)-1766, 1788-1795, 1800-1812 et le *Canadien* étudié pour la période 1807 (fondation)- 1812

¹⁸ J.P Wallot, *Intrigues françaises et américaines au Canada 1800-1802*, Montréal, Leméac, 1965.

des munitions et de l'argent que son propriétaire a négocié avec la Directoire¹⁹. La période napoléonienne est beaucoup moins fournie en sources sur le Canada, ce qui montre que la France tend à se détourner de l'Amérique au profit de l'Europe. Y-a-t-il eu un projet d'Amérique française pour Napoléon ? Difficile à dire en l'absence de sources significatives. L'influence de ses lectures et notamment de l'Abbé Raynal qui condamnait la colonie canadienne, et sa certitude de l'incapacité de la marine française à tisser un lien continu entre les colonies et la métropole semblent le détourner du Canada. Quoiqu'il en soit, la vente de la Louisiane et l'expansion européenne règlent la question²⁰. La séparation entre le Canada et son ancienne mère-patrie se fait nette. Si les Québécois se différenciaient déjà des Français sous le régime français, les Canadiens commencent à s'affirmer autour d'une identité commune même s'il persiste une scission entre Canadiens Anglais et Canadiens Français. Les Canadiens s'engagent plus massivement et de leur propre initiative aux cotés de leur nouvelle mère-patrie lors de la guerre anglo-américaine de 1812.

UNE RELATION DIFFICILE ET AMBIGUË

Peut-on dire que la France avait pleinement conscience de perdre définitivement le Canada au traité de 1763 ? Assurément non ! En effet, même si cette colonie coûtait au gouvernement (comme toute colonie mal exploitée et administrée), il faut rappeler que la puissance d'un pays sous l'Ancien Régime se mesurait encore à son nombre d'habitants et perdre une population de 60 000 habitants environ, catholiques et fidèles au roi de France n'allait donc pas de soi. En outre, le fait que cette cession se fasse au profit de la Grande-Bretagne, l'ennemi traditionnel, renforçait la honte de la défaite. Certes, il faut admettre qu'aucune action d'envergure ne fut entreprise par la France dans le but de retrouver sa province. Mais dans les trois périodes que nous avons dégagées, le ministère des Affaires Étrangères de France a encouragé les manœuvres personnelles et la sédition au Canada, en opposition avec les termes du traité de Paris signé en 1763 : jusqu'au remplacement de Choiseul, il apparaît même que l'occasion était attendue de reprendre le Canada. Toutefois lorsque le moment se présente avec la guerre d'Indépendance des colonies américaines, le Comte de Vergennes renonce. On pourrait donc dater la cession effective du Canada non du Traité de Paris de 1763 mais de celui de Versailles en 1783. Ce traité,

¹⁹ Raoul Roy, *Résistances indépendantistes 1793-1798*, Montréal, Editions Québécoises, 1973, p49.

²⁰ Sylvain Pagé, « Le Canada et Napoléon », *Revue du Souvenir Napoléonien*, n°430, août-septembre 2000, p19-27.

conclu séparément par les États-Unis avec l'Angleterre aurait pu être un motif pour remettre en cause l'alliance franco-américaine et donc légitimer cette reconquête. L'idée qui émerge alors est celle d'un Canada indépendant, lié de par sa nature à la France, surtout par des intérêts commerciaux. La France a donc bien intégré la cession mais pas l'allégeance de son ancienne colonie à la couronne britannique. A travers le Canada, toute la puissance française sur le continent américain était en jeu.

La France n'a pas été encouragée dans ses actions par les Canadiens. Malgré quelques velléités indépendantistes, dans l'ensemble, la population canadienne française ne s'est manifestée ni en faveur ni à l'encontre de la France. Si certains historiens canadiens français en ont conclu à une oppression exercée par le régime britannique, on pourrait le percevoir aussi comme un refus de retourner à cette France qui les a abandonnés. La politique plutôt bienveillante (certes variable suivant les gouverneurs !) des Britanniques n'incitait pas à la rébellion grâce à des concessions importantes faites à des moments décisifs : la permission de sacrer un évêque en 1766, l'Acte de Québec²¹ (1774) lors de la Révolution américaine, l'Acte Constitutionnel (1791) lors de la Révolution Française... Les interventions françaises plutôt mineures ne pesaient guère dans la balance, et les rumeurs précédant une intervention étaient souvent exagérées au regard des actions réelles. La France semble devenir progressivement une menace lointaine agitée pour faire céder les autorités anglaises. Cette tendance était renforcée par la peur constante perçue chez les autorités anglaises d'une intervention française qui soulèverait un peuple tellement peu anglais dans ses habitudes et ses mœurs. Elle conduit même à une véritable chasse aux sorcières à l'encontre des Français et des idées françaises entre 1793 et 1798, au moment où une guerre se profile entre les États-Unis et la France. La menace française perçue par les dirigeants britanniques ne saurait être pure paranoïa et contribue à renforcer la thèse de relations plus étroites que l'idée communément répandue, malheureusement l'impact de l'argumentation fournie par la propagande est difficile à établir.

²¹ Acte de Québec, considéré comme la grande charte des Canadiens Français abroge la Proclamation royale de 1763 qui régissait jusqu'alors la colonie. Il légalise la politique informelle des gouverneurs anglais, autorisant la liberté de culte catholique et l'usage de la langue française. Les lois civiles françaises (la coutume de Paris) sont rétablies et des Canadiens Français catholiques siègent au Conseil. Les Canadiens catholiques sont en effet dispensés du serment du Test (qui les obligeaient à renier leur foi) qui est remplacé par un serment d'allégeance. Cet acte recrée aussi le territoire de Nouvelle-France appelé désormais *Province of Quebec*.

LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LES CANADIENS

Un autre des problèmes majeurs posés par ce sujet est de déterminer la part de volonté personnelle et celle de l'ambition officielle : comment discerner l'une de l'autre, lorsque même la politique officielle joue double-jeu, voulant conserver à tout prix l'alliance américaine, mais misant en même temps sur le Canada comme point de friction entre ces alliés américains et les ennemis anglais ? Comme la politique officielle est elle-même ambiguë, il devient difficile de percevoir les encouragements clairs de l'État français aux quelques particuliers séditieux (mais comment chiffrer leur nombre ou même leur audience ?) ; Seul le cas du ministre Genet est évident puisqu'il est rappelé par son gouvernement pour le motif de mettre en péril l'amitié franco-américaine. Serait-ce donc une étude sur les relations entre les Français et les Canadiens français et non entre la France et les Canadiens français ? En fait, plus exactement, les rapports évoluent d'une politique officielle à une politique officieuse, de l'étatique au particulier, mais le Canada acquiert dans le même temps et temporairement une dimension stratégique qui le place au cœur des négociations, ce qui ne fut pas le cas en 1763. La France ne s'implique plus autant dans la conservation du Canada et évalue les autres avantages qu'elle peut tirer de l'Amérique, hormis la possession de colonies nettement moins attirantes que les Indes Orientales ou même les îles des Antilles.

HERE, AT LAST, IS PEACE¹

LE PARC INTERNATIONAL DE LA PAIX WATERTON-GLACIER (Alberta, Canada – Montana, Etats-Unis) ET LA GESTION TRANSFRONTALIERE DES ESPACES PROTEGES

Stéphane HERITIER²

Université de Savoie

Créé en 1932, le Parc International de la Paix Waterton-Glacier (de part et d'autre du 49^e parallèle, entre le Montana et l'Alberta) est le premier du genre dans le monde. Né à l'initiative du Rotary, il a pour fonction de réunir deux parcs nationaux en un seul afin de symboliser la paix entre les Etats et entre les peuples. Cette tentative de renforcement des relations d'amitié et de paix entre deux nations eut peu d'incidence sur la gestion de l'espace des parcs jusque dans les années 1970. Depuis lors, cette initiative a permis de favoriser la coopération entre les deux parcs tout en créant les conditions d'une gestion régionale coordonnée de l'environnement.

Mots clés : Parcs nationaux, Canada, Etats-Unis, aires protégées, gestion, coopération internationale, Rotary.

Lying astride the border between Canada in the province of Alberta and the United States in the state of Montana, Waterton-Glacier International Peace Park is an example of international cooperation, peace and good will. For many decades, little has changed in the management of the parks. Since the end of the 1960s coordinated regional programs have been developed (tourism management, interpretation and sharing of resource information, etc.) between the joint parks and the different non-profit associations and native, rural or urban communities surrounding the Peace Park. These programs are a step on the way to a better understanding of the mountain environment and to improved cooperation between Waterton and Glacier National Parks.

Keywords: national parks, Canada, United States of America, protected areas, stewardship, international cooperation, rotary.

"In the name of God, we will not take up arms against each other. We will work for peace; maintain liberty; strike for freedom and demand equal opportunity for all mankind. May the long-existing peace between our two nations stimulate other people to follow this example." "We thank Thee, God"³

Le 22 juillet 1951, la cérémonie de clôture de la commémoration du 20^e anniversaire de la création des Parcs de la Paix (*Peace Parks*) s'achevait par cette prière. Le principe qui régit ces parcs est simple – en apparence : il consiste à réunir des espaces (deux parcs nationaux dans le cas présent)

¹ Anonyme, in *The Rotarian*, March 1947, p.37.

² EDYTEM – Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (CNRS-UMR 5204)

³ Cité in *Lethbridge Herald*, 23 July, 1951. Archives Nationales du Canada (ANC), Bobine T-9842, dossier RG. 84, A-2-a, volume 2167, dossier w2-1A, pt. 1.

relevant de deux Etats afin de coordonner les actions de protection, de gestion ou de mise en valeur de l'espace.

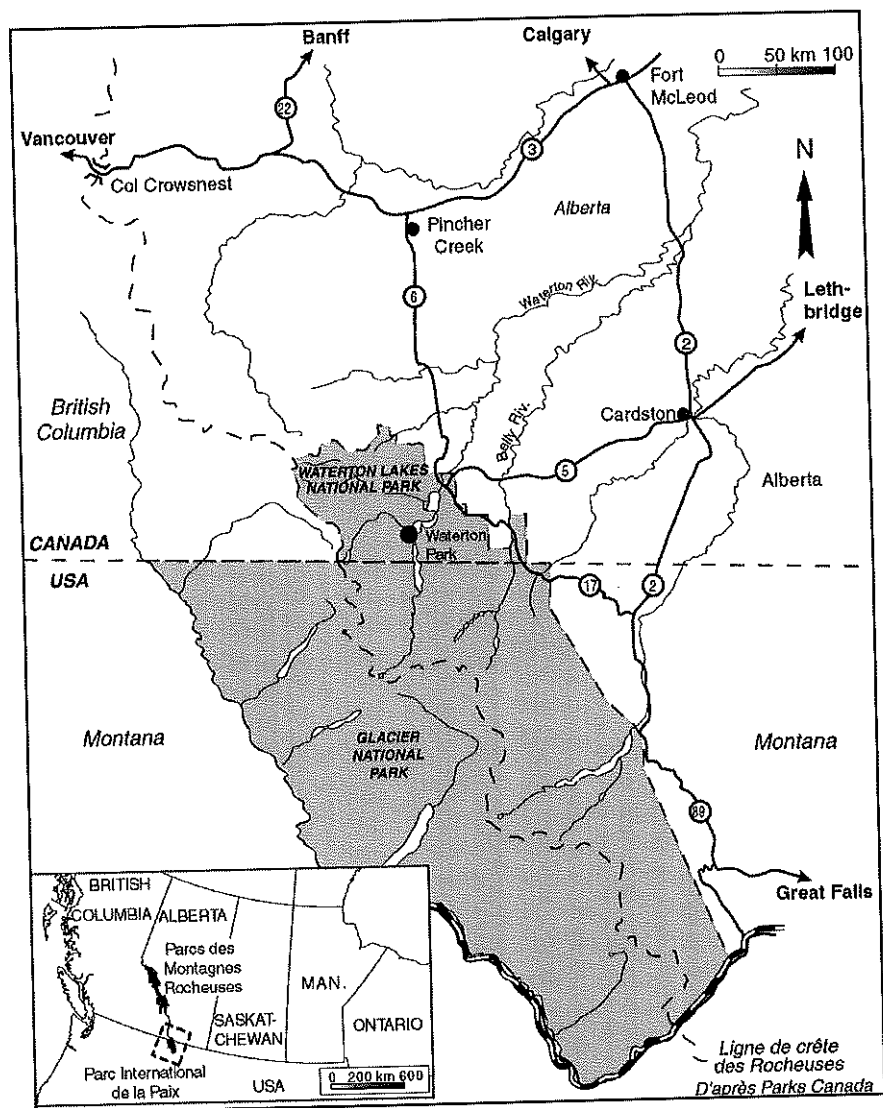


Figure 1 – Localisation du Parc International de la Paix Waterton-Glacier

LE PARC INTERNATIONAL DE LA PAIX

Premier d'entre tous, le *Waterton-Glacier International Peace Park* (figure 1) est né en 1932 de la réunion du parc national des Lacs Waterton (Alberta, Canada) et du *Glacier National Park* (Montana, Etats-Unis) et engage un mouvement original qui tente de promouvoir la paix entre les peuples. Plus intéressant encore, ce Parc International de la Paix est né de l'initiative de sections régionales d'une « organisation non gouvernementale » prestigieuse : le Rotary Club International. Au moment où les effets de la crise économique née du « Jeudi Noir » à *Wall Street* sont encore significatives, à une période où les conséquences du premier conflit mondial laissent entrevoir, aux plus visionnaires, les menaces d'une nouvelle conflagration internationale, l'initiative rotarienne permet de consolider les liens entre les deux nations alliées.

Le Parc International de la Paix prend en quelque sorte la forme d'un modèle offert au monde. Cette initiative originale permet au géographe de s'interroger sur les effets spatiaux de la constitution du Parc International de la Paix. Quelles furent les implications spatiales ? Cette création a-t-elle permis de rapprocher les modes de gestion de l'espace dans les aires protégées ? Est-elle à l'origine d'un mode de gestion unique ? A-t-elle contribué à renforcer la valeur intrinsèque des lieux ?

Les initiatives nationales de protection de la nature, de part et d'autre de la frontière, au cœur d'un écosystème montagnard aujourd'hui connu sous le nom de *Crown of the Continent*, ont servi de base géographique à la constitution d'un Parc International de la Paix. Les initiatives associatives ont contribué à matérialiser les relations amicales entre deux Etats qui tentent de présenter un symbole et un message universel. Les conditions de gestion et les enjeux territoriaux conservent toutefois leur prééminence et semblent constituer un frein à la cohérence de l'action engagée.

LE PARC INTERNATIONAL DE LA PAIX WATERTON-GLACIER OU L'INITIATIVE CREATRICE

Après la création du Yellowstone National Park (1872), les gouvernements américains et canadiens créèrent de nombreux parcs nationaux, notamment dans les Rocheuses. Au contact de l'ouest des Prairies, faiblement peuplées, elles constituaient un espace privilégié pour la création d'espaces protégés. Aujourd'hui, la coopération internationale est à l'honneur, mais il est utile de rappeler que la réunion d'aires protégées en Parcs de la Paix est à porter au crédit des Etats-Unis et du Canada, comme à celui d'une organisation non gouvernementale célèbre : le Rotary Club.

Des volontés de coopérations internationales en manière de gestion de l'environnement

A l'échelle internationale, les aires protégées situées de part et d'autre d'une frontière séparant deux Etats se sont développées au cours du XX^e siècle pour atteindre un effectif de 138 unités en 2002.

Dans un article publié dans la revue *Parks*, Zbicz & Green (1997) estiment qu'il existe dans le monde 136 groupes d'aires protégées (dont 72 formés par des parcs nationaux) rassemblant 406 unités situées dans 98 pays. A cette date, les parcs internationaux étaient répartis de manière très inégale entre l'Amérique du Nord (6 %), l'Amérique Centrale et du Sud (18 %), l'Asie (19 %), l'Afrique (24 %) et l'Europe (33 %) (Zbicz & Green, 1997 ; Timothy D., "Tourism and International Parks", in Butler & Boyd, 2002). Parfois désignés sous le terme de Peace Park – Parc de la Paix – ils jouent souvent un rôle non négligeable dans la mise en place de politiques de coopération en matière de protection de l'environnement (Zbicz & Green, 1997 ; Hamilton, 2001).

Quelle est l'origine de cette volonté de coopération entre Etats ? Dans bien des cas, les parcs transfrontaliers sont utilisés comme des outils destinés à réduire les tensions entre deux pays. Aujourd'hui alliés, réunis par des intérêts communs, les relations entre les Etats-Unis et le Canada sont amicales. Par le passé, des tensions et parfois des conflits armés émaillèrent les relations entre le Canada et les Etats-Unis : la guerre anglo-américaine de 1812 aboutit à la fixation de la limite internationale entre les deux territoires (au 49^e parallèle) ; un quart de siècle plus tard, les revendications à propos de l'Oregon aboutissaient à la partition de ce territoire en 1846 (de part et d'autre du 49^e parallèle). La réussite militaire américaine (dans les années 1840 contre le Mexique) puis la victoire du Nord à l'issue de la guerre de Sécession (1861-1865) amena certains politiciens à envisager une action militaire contre l'Amérique du Nord Britannique (Cardin & Couture, 1997). La Confédération Canadienne fut créée dans ce climat tendu et, pendant ses premières années d'existence, les élites politiques conservèrent une certaine méfiance à l'égard des velléités expansionnistes exprimées de manière récurrente par le voisin américain pendant tout le XIX^e siècle.

Dans cette perspective, nous saisissons l'importance décisive de ce Parc International de la Paix, établi au moment où les relations enfin pacifiées entre les deux Etats – également alliés pendant la Première Guerre Mondiale – autorisèrent un rapprochement qui prit une valeur de symbole.

La réunion de parcs nationaux distincts

A l'échelle nord américaine, la figure 2 montre que la frontière entre les États-Unis et le Canada est l'occasion de l'implantation de neuf lieux destinés à affirmer l'entente entre les deux nations. L'actuel parc international de la Paix est constitué de deux unités distinctes :

Le Parc National des Lacs Waterton est l'un des trente-neuf parcs nationaux du Canada. Situé à la frontière des provinces canadiennes de l'Alberta et de la Colombie Britannique (figure 2), le parc est établi au nord de la frontière américano-canadienne (49° parallèle), au sud de la ligne de chemin de fer du Pacifique Canadien. Le 30 mai 1895 est reconnu comme date de création du Parc. A cette date, le gouvernement du Canada crée une réserve forestière de 54 miles carrés autour des Lacs Waterton, une série de trois lacs successifs résultant du surcreusement par les puissants glaciers des Rocheuses dont le retrait date d'environ 10 à 12 000 ans (Patrimoine Canadien, 1997). Après de multiples évolutions (Héritier, 2002), le parc atteint ses limites actuelles en 1955. Sa limite Sud s'appuyant sur la frontière entre les États-Unis et le Canada, il jouxte le second parc ;

Le *Glacier National Park* est créé en 1910 par le Congrès des États-Unis en partie sous l'impulsion de la compagnie de chemin de fer *Great Northern*. Cette compagnie exerça une influence majeure dans la création et l'aménagement du parc (Sellars, 1997), finançant la construction d'hôtels de luxe destinés à la clientèle aisée venue des villes de l'Est. Cette compagnie installe de nombreux hôtels dans le parc, notamment près des lacs : le *Glacier Park Hotel* ou le *Lake MacDonald Hotel* (photo 1) en constitue une belle illustration. Toutefois, la compagnie ne se contente pas des établissements installés aux États-Unis. Comprenant l'intérêt touristique et financier des parcs nationaux situés de part et d'autre de la frontière, elle décide de faire construire l'hôtel *Prince of Wales* (photo 2) dans le parc National des Lacs Waterton (1926-1927). Dès 1927, la compagnie intègre ce dernier dans les affiches promotionnelles destinées aux visiteurs (Runte, 1994 ; Wyckoff & Dilsaver, 1997).

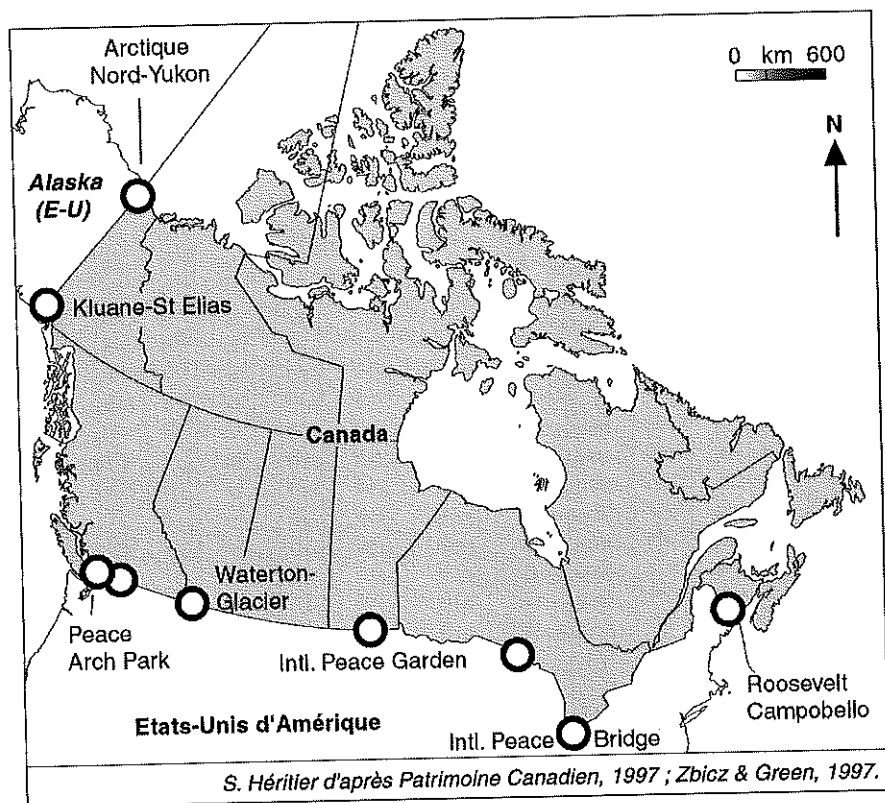


Figure 2 – Coopération transfrontalière et parcs internationaux

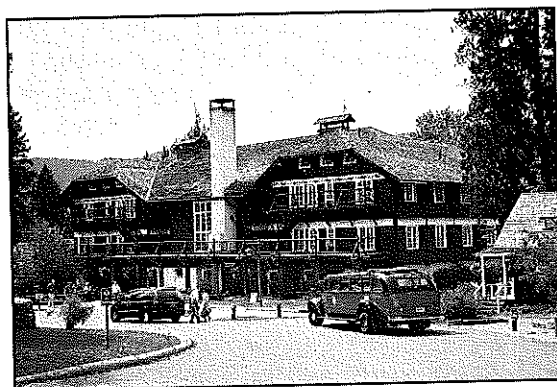
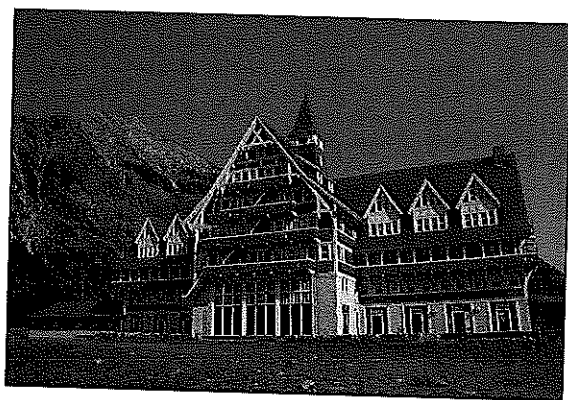


Photo. 1 – Lake MacDonald Lodge, Glacier National Park, Montana (Cliché : Stéphane Héritier, 2002)

*Photo. 2 – Hôtel Prince
of Wales, Parc
International de la Paix
(Parc National des Lacs
Waterton, Alberta
(Cliché : Stéphane
Héritier, 2001)*



Aujourd'hui, l'espace préservé dans le cadre du Parc de la Paix couvre un superficie de 4450 km² aux limites entre les Prairies et les montagnes Rocheuses, qui constituent la majeure partie de l'espace concerné. Très tôt et en raison des intérêts économiques des compagnies ferroviaires, les destinées des deux parcs ont été étroitement liées. Ces relations furent concrétisées par la réunion de ces deux aires protégées sous l'impulsion des membres régionaux de l'une des plus puissantes organisations non gouvernementales du moment, le Rotary Club.

Le rôle décisif du Rotary

Le Rotary est une organisation internationale réunissant des responsables dans le monde des affaires et dans le monde professionnel. Leurs idéaux sont les suivants : engagement en faveur d'actions humanitaires, soutien aux valeurs éthiques, aide et soutien aux initiatives en faveur de l'entente et de la paix dans le monde. Dans certains cas, le Rotary agit comme une force de proposition auprès des autorités, afin de faire avancer des projets qui correspondent à son éthique et à ses missions, telles que la création de lieux permettant de formaliser l'amitié et la paix entre les peuples.

Avant la création du Parc International de la Paix (1932), le Rotary avait encouragé des initiatives destinées à formaliser les bonnes relations entre les

deux nations⁴ : tout d'abord, une *Peace Gate* – aujourd'hui *Peace Arch* – (figure 2) fut inaugurée en 1922 à la frontière américano-canadienne entre la Colombie-Britannique et l'Etat de Washington ; ensuite, le pont permettant de traverser la rivière Niagara à Buffalo (Etat de New York) fut baptisé *International Peace Bridge*⁵.

Le 4 juillet 1931, cent membres du Rotary se réunirent à l'hôtel Prince of Wales (photo 2). Composé pour moitié par les membres canadiens (district 5360 - d'Alberta, Ouest Saskatchewan et Colombie Britannique Nord) et par les membres américains (district 5390 - Montana, Etats-Unis), ils adoptèrent l'idée de création d'un International Peace Park réunissant le parcs des lacs Waterton et le Glacier National Park.

Le rôle décisif du Rotary dans la désignation du Peace Park est affichée clairement dans les documents officiels produits par les deux administrations. Toutefois, les documents officiels révèlent que la création du Peace Park – proposé par le Rotary et défendu par le Sénateur Scott Leavitt (Montana) – est envisageable car elle ne réduit en rien l'autorité de chaque Etat : les deux pays conservent leur autorité pleine et entière sur les territoires propres à chaque parc, le *Canadian Park Service* et le *National Park Service* américain conservent leur autonomie de gestion (*There would be no international administration* écrit J.B. Harkin) et la législation propre à chaque Etat sera applicable dans les parcs⁶, l'originalité de ce premier International Peace Park constituant un outil en faveur du développement économique. En effet, J.B. Harkin écrit à ce propos que

From a purely commercial standpoint I think there would be some advantages in the proposal for Canada. The park would be, I believe, the only one in the world recognized as being international and I think this fact would help to increase the

⁴ Rappelé lors des discussions au Sénat américain reportées dans USA Congressional Record – Senate, February 1932, p. 8155 conservées in ANC, réf. RG 25, série E 1, volume 1620, dossier 164.

⁵ ANC, réf. RG 25, série E 1, volume 1620, dossier 164.

⁶ Rappelé dans un Memorandum adressé à H. H. Rowatt, Deputy Minister of the Interior, Ottawa, Canada par J.B. Harkin, le « père » des parcs nationaux canadiens en date du 4 février 1932, in ANC, réf. RG 25, série E 1, volume 1620, dossier 164 (pièce U.2.2.).

LE PARC INTERNATIONAL DE LA PAIX

tourist business to the Waterton end of the Park, both from the United States and from foreign countries as well⁷.

Cette initiative a le mérite de naître dans une période où les Etats-Unis sont fortement marqués par une politique protectionniste et les effets de la crise de 1929.

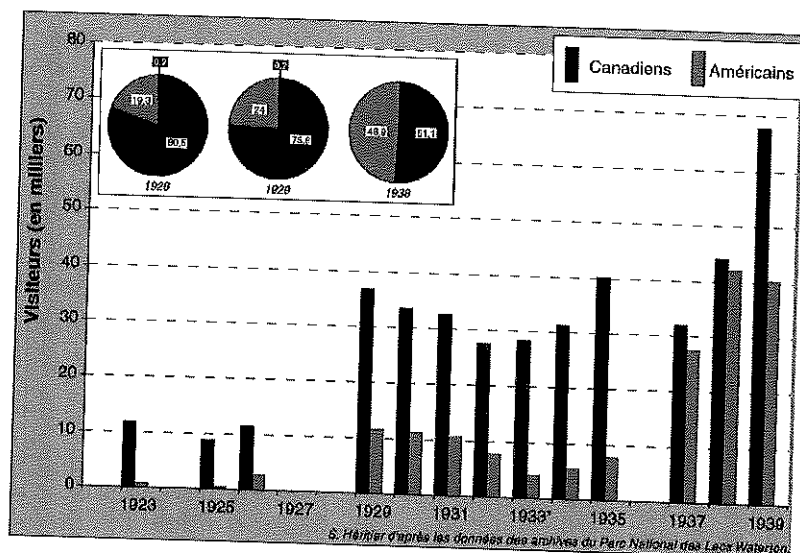


Figure 3 – Effets de la création du Parc International de la Paix sur la fréquentation touristique

En confrontant ces propos avec les chiffres de fréquentation connus (figure 3), on observe que le nombre de visiteurs américains demeure modeste jusqu'en 1929. Les effets de la crise marquent un coup d'arrêt dans la fréquentation qui redémarre après 1933. A partir de 1937 (l'information en 1936 étant défaillante) la part des visiteurs américains devient véritablement significative – selon les prévisions de Harkin – pour atteindre près de 49 % du total en 1938.

⁷ Ibidem

Au total, les parcs transfrontaliers et les parcs internationaux actuels sont les héritiers du premier d'entre tous, le Parc International de la Paix Waterton-Glacier. L'action du Rotary a ainsi contribué à inventer et matérialiser la possibilité, pour les peuples et les Etats, de vivre en bonne intelligence.

LA CONSTRUCTION D'UN « SYMBOLE DE PAIX ET D'AMITIE PERMANENTE⁸ »

Dans le contexte culturel nord-américain, la *wilderness* revêt une importance toute particulière. Espace forestier vierge (ou prétendu tel), lieu des bêtes sauvages, de la flore et des paysages qui ne portent pas l'empreinte visible de l'homme, la *wilderness* constitue un référent culturel majeur. Nourrie par le courant philosophique du transcendantalisme, elle va devenir un espace sacralisé (Graber, 1976) dont la valeur intrinsèque s'incarne en partie dans les parcs nationaux. A travers les idées de protection de la nature, les parcs nationaux prennent une valeur particulière : Eden retrouvé, il constitue le lieu par excellence de la transcendance.

Depuis 1932, les symboles territoriaux ont été multipliés afin de sceller l'amitié américano-canadienne. Au-delà, la fin du XX^e siècle offre au Parc International de la Paix sa consécration internationale.

Sceller l'amitié américano-canadienne

Les populations autochtones (*Blackfeet*) situées à l'extrême Ouest des Prairies considéraient cette partie des Rocheuses comme la colonne vertébrale du Monde. L'importance de ces massifs, dont la ligne de crête fait office de ligne de partage des eaux, est également reconnue par la terminologie occidentale qui la désigne comme la « couronne du continent » (*Crown of the Continent*). Cet espace de montagnes, majestueux par ses dimensions, la fraîcheur de ses formes glaciaires, rehaussé par la présence de lacs et de glaciers a été choisi comme un haut lieu propice à la matérialisation de l'entente entre les Etats-Unis et le Canada.

Une année de tractations et de débats entre le Canada et les Etats-Unis suffisent pour faire aboutir la requête soutenue par les membres du Rotary. Les textes officiels, réunis dans la figure 4, formalisent les démarches entre le Congrès des Etats-Unis et la Chambre des Communes du Canada.

⁸ Extrait du message officiel du président des Etats-Unis, lu lors de l'inauguration officielle du Parc International de la paix, cité in Nicol, 1972, p. 427.

LE PARC INTERNATIONAL DE LA PAIX

Texte adopté par le Congrès des États-Unis d'Amérique

"Be it enacted by the Senate and House of Representatives of the United States of America in Congress assembled, That for the purpose of permanently commemorating the long-existing relationship of peace and good will existing between the people and Governments of Canada and the United States and upon the enactment by the proper authority of the Canadian government of a similar provision respecting Waterton Lakes National Park in the Province of Alberta and upon the proclamation of the president of the United States, who is hereby authorized to issue such proclamation, the Glacier National Park in the State of Montana shall become a part of an international Park to be known as Waterton-Glacier International Peace Park.

SEC. 2. For purposes of administration, promotion, development, and support by appropriations that part of the said Waterton-Glacier International Peace Park within the territory of the United States shall be designated as the Glacier National Park."

Act proposé lors du 72e Congrès des États-Unis [H.R. 4752], approuvé le 2 mai 1932. (Copie du document original conservée aux Archives Nationales du Canada, réf. RG 25, série E 1, volume 1620, dossier 164).

Texte adopté par la Chambre des Communes du Canada

"An Act respecting the Waterton Glacier International Peace Park.

Whereas it is desirable for the purpose of permanently commemorating the long-existing relationship of peace and good will existing between the peoples and Governments of the United States of America and the Dominion of Canada to create and establish memorials thereof : Therefore His Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of commons of Canada, enacts as follow:-

1. Upon proclamation of the Governor in Council, Waterton Lakes National Park shall be deemed to be a part of the Waterton Glacier International Peace Park.

2. The Canadian section of the Waterton Glacier International Peace Park shall continue to be one of the National Parks of Canada set apart by chapter thirty-three of the Statutes of Canada, 1930."

Bill 97, The House of Commons of Canada, 3rd Session, 17th Parliament, 22-23 Geo. V, 1932, 24th may 1932. (Document original conservé aux Archives Nationales du Canada, réf. RG 25, série E 1, volume 1620, dossier 164).

Figure 4 – Textes officiels de création du premier Parc International de la Paix

Les textes révèlent la coordination de la déclaration d'intention par une volonté commune clairement affichée dans les deux textes (paragraphes en caractère gras). Les arguments avancés lors des débats au Congrès mettent tous en évidence le fait que la faune, la flore, les paysages constituent un ensemble homogène de part et d'autre de la frontière :

Glacier National Park in Montana and Waterton Lakes National Park (...) in Canada, are in reality a single great scenic area of unsurpassed Glory. (...) There is no area in America more replete with beauty of the highest order than that comprised within these two national parks. (...) Perhaps the imminent presence which broods over it and which is universally felt may be described as peace⁹."

Toutefois, ce Parc de la Paix ne suppose pas la création d'une autorité supérieure susceptible de prendre des décisions communes. Les textes de lois rappellent (paragraphes en italique) que chaque parc demeurera sous l'autorité du service des parcs auquel il est rattaché : aucun Etat ne se départit de la moindre parcelle de compétence sur le parc relevant de son autorité. Il est par ailleurs intéressant d'observer que les textes ne proposent pas autre chose que la création de cadres communs. Les textes officiels fournissent ainsi un cadre général dans lequel il sera possible de réaliser un certain nombre d'actions, mais aucune orientation n'est proposée. Il est même envisagé comme un point final, une construction qui fera date, comme un « monument à l'idée de la paix internationale et de la bonne volonté¹⁰ [des nations] ». Ainsi, l'idée d'un Parc de la Paix, qui avait été entérinée par une réunion des Rotariens d'Alberta et du Montana le 4 juillet 1931 à l'hôtel Prince of Wales, fut officiellement inauguré le 18 juin 1932, cérémonie au cours de la quelle le Président des Etats-Unis (Hoover) adressa le message suivant :

La consécration du *Waterton Glacier International Peace Park* est une nouvelle manifestation de cette bonne volonté qui a si

⁹ In compte-rendu de séance du Congrès des Etats-Unis d'Amérique, 1932, p. 5587, document conservé aux ANC, Ottawa (références archives : RG 25, Série E-1, Volume 1620, dossier 164).

¹⁰ « [The International Peace Park] will become a great monument to the idea of the international peace and good will », in compte-rendu de séance du Congrès des Etats-Unis d'Amérique, 1932, p. 5585, document conservé aux ANC, Ottawa (références archives : RG 25, Série E-1, Volume 1620, dossier 164).

LE PARC INTERNATIONAL DE LA PAIX

longtemps présidé à nos relations avec nos voisins canadiens et je me sens fortifié par l'espoir et la certitude qu'elle restera à jamais un véritable symbole de paix et d'amitié permanente (cité in Adam, non daté).

Créer des lieux de commémoration

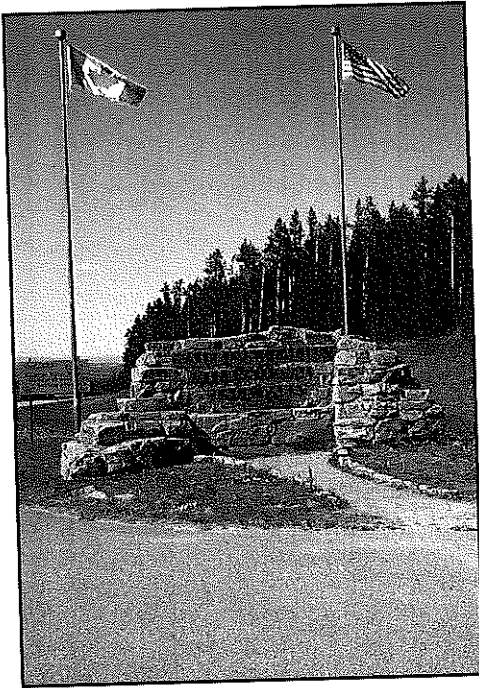
A l'origine, la création du Parc de la Paix prend la forme d'une déclaration d'intention soutenue et entretenue par les membres du Rotary et les gouvernements qui entament la construction de la route (1936 – *Chief Mountain Parkway*) permettant la jonction entre les deux parcs.

Grâce à celle-ci, la fréquentation américaine s'accroît fortement (figure 3), mais encore faut-il indiquer clairement aux visiteurs la coopération qui s'est développée dans le parc. Ainsi, le Rotary finança la majeure partie de l'édification de deux « cairns » - un de chaque côté de la frontière – destiné à concrétiser le dispositif signalétique. La photo 3 montre celui qui est visible en 2002 par les visiteurs arrivant des Etats-Unis : à l'exception des deux mâts porte-drapeaux, il est représenté sous sa forme initiale. A l'occasion de la cérémonie d'inauguration (2 août 1947), il fut rappelé que *the erection of these cairns is a further step in commemorating the understanding and goodwill which have so long prevailed between the people and the government of the two great democracies*¹¹.

Quelques années plus tard, le 20^e anniversaire de la création du Parc de la Paix est l'occasion d'une grande cérémonie au cours de laquelle les représentants du Rotary et des officiels canadiens et américains inaugurent une plaque commémorative en bronze, scellée sur un rocher, fixée devant l'hôtel Prince of Wales à Waterton (il en avait été de même l'année précédente pour le *Glacier Park Hotel* au Montana). À l'occasion de la cérémonie, la plaque fut dédiée *to the glory of God and the service of all Mankind*¹².

¹¹ Projet de discours inaugural du « *Waterton-Glacier International Peace Park* », in ANC, Bobine T-9843, dossier RG. A-2-a, volume 1-2167, dossier W 2-2.

¹² Révérend Cecil Swanson (de Vancouver), cité in *Lethbridge Herald*, 23 July 1951, in ANC, Bobine T-9842, dossier RG. 84, A-2-a, volume 2167, dossier W 2-2.



*Photo. 3 – Monument
commémoratif à la frontière
Etats-Unis / Canada, érigé à
l'aide des fonds recueillis par le
Rotary, Parc International de la
Paix Waterton-Glacier (Cliché :
Stéphane Héritier, 2002)*

Renforcer les caractéristiques universelles

Le « label » Parc de la Paix a également contribué à accélérer l'intégration des deux parcs dans des programmes internationaux de protection de l'environnement.

En 1976, le Glacier National Park est l'objet d'une distinction dans le cadre du programme *Man and Biosphere* (MAB) et le parc des Lacs Waterton y est inscrit à son tour en 1979. Ce programme créé par l'UNESCO au début des années 1970 a pour objectif d'étudier des aires protégées où l'usage des paysages naturels et anthropiques semble en harmonie avec la nature, afin de disposer de données permettant d'appréhender plus efficacement la gestion des aires protégées dans l'avenir (Nelson, "*Beyond Parks & Protected Areas*", in Dearden & Rollins, 1993).

Dans le cadre de ce programme par exemple, « De concert avec les propriétaires fonciers privés de la réserve de la biosphère Waterton, les biologistes et le personnel d'application de la loi du ministère de

LE PARC INTERNATIONAL DE LA PAIX

l'Environnement de l'Alberta ainsi que d'autres intervenants, Parcs Canada travaille à prévenir les conflits entre grizzlis et bétail qui pourraient entraîner la mortalité de certains ours. Depuis plusieurs années, le personnel du parc national des Lacs-Waterton du Canada travaille conjointement avec la tribu des Blood, l'Alberta Conservation Association (Association de la conservation de l'Alberta), le parc national Glacier et le *U.S. Fish and Wildlife Service* (Service de gestion du poisson et de la faune des États-Unis) à étudier et à conserver une population internationale d'omble à tête plate dans le réseau de la rivière Belly » (Parcs Canada, 2000, p. 48). Le programme MAB permet ainsi des études coordonnées en vue d'une meilleure gestion de l'espace-parc et d'une gestion plus efficace des espaces périphériques qui peuvent parfois être à l'origine de perturbations dont les répercussions sont significatives à l'intérieur des parcs : l'extension du réseau routier à l'extérieur des parcs, l'ouverture de sites miniers, l'extension des sites d'extraction du pétrole et de gaz naturel, le développement du bâti résidentiel et le droit de chasse au sujet d'espèces protégées ou menacées (loups gris, ours).

Enfin en 1995, le Parc International de la Paix Waterton-Glacier (et non plus chaque parc successivement) était inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (06/12/1995) pour trois raisons principales : il est « un exemple remarquable d'importants processus écologiques et biologiques continus », une région d'une beauté naturelle exceptionnelle aux multiples attraits panoramiques et sa désignation comme Parc International de la Paix est d'une grande importance culturelle (Patrimoine Canadien, 1997).

Cette dernière étape est particulièrement intéressante car elle constitue une véritable reconnaissance internationale de l'originalité du Parc de la Paix. Elle montre que, au-delà des initiatives associatives visant à sceller l'amitié entre les États-Unis et le Canada, les fonctions de ce parc transfrontalier se construisent progressivement et qu'elles vont contribuer à stimuler les initiatives combinées de gestion de l'espace.

ACTIONS COMMUNES ET GESTION DU PARC INTERNATIONAL DE LA PAIX

Les actions de gestion et de gérance (*stewardship*) environnementales sont devenues une nécessité à l'échelle de chaque parc mais aussi à l'échelle supranationale. Cette situation est liée à l'évolution des modalités de l'usage des parcs nationaux, où l'augmentation de la fréquentation touristique depuis les années 1960 sollicite la mise en place d'opérations communes. En dépit de ces évolutions toutefois, la coopération américano-canadienne reste mesurée.

Un espace protégé attractif

La fréquentation du Parc International de la Paix place ce dernier parmi les aires protégées les plus fréquentées en Amérique du Nord. La figure 5 montre que ce parc international compte parmi les principales destinations touristiques de l'Ouest nord-américain avec plus de 2 millions de visiteurs (2,2 millions en 2000). Les modalités de fréquentation sont diverses. Une enquête réalisée par le Service Canadien des Parcs relevait qu'un peu plus du tiers (36 %) des voyageurs avaient déjà visité le *Glacier National Park* pendant leur voyage. Parmi le groupe des visiteurs n'ayant pas encore visité le parc, 30 % déclaraient projeter de se rendre dans le parc américain pendant leur séjour.

Par ailleurs, le potentiel de visiteurs du Parc National des Lacs Waterton susceptibles de parcourir la partie américaine du Parc International est évalué à 55 %. Toutefois, ce chiffre doit être pondéré dans la mesure où 38 % des personnes interrogées étaient américains (Parks Canada, 1996-b). Comme dans les autres parcs des montagnes aux États-Unis et au Canada, près de 97 % de la fréquentation est estivale (période fondamentale pour la faune et la flore), ce qui concentre les perturbations de toutes natures : forte présence de véhicules, occupation dense de certains sentiers (et leurs conséquences sur les déplacements de la faune ou l'érosion des sols), nombreux survols en hélicoptère (en théorie réglementés) des massifs par les opérateurs touristiques... constituent autant de perturbations de l'environnement qui témoignent de l'absolue nécessité de penser une gestion commune de l'espace protégé.

Des actions communes

Jusqu'au début des années 1970, les deux parcs n'avaient pas vraiment développé d'actions spécifiques en faveur de la promotion du Parc International de la Paix. Depuis cette période, de réels efforts ont été entrepris pour renforcer les relations entre les deux parcs dans le cadre d'actions menées en partie par les associations indépendantes telles que la *Glacier Natural History Association* et la *Waterton Natural History Association*. Depuis 1982, elles coordonnent leurs travaux et éditent un journal d'information distribué gratuitement aux visiteurs – le *Waterton-Glacier Times* – regroupant des articles de naturalistes, de biologistes et d'historiens sur les enjeux liés à la protection de la nature dans le Parc International de la Paix.

LE PARC INTERNATIONAL DE LA PAIX

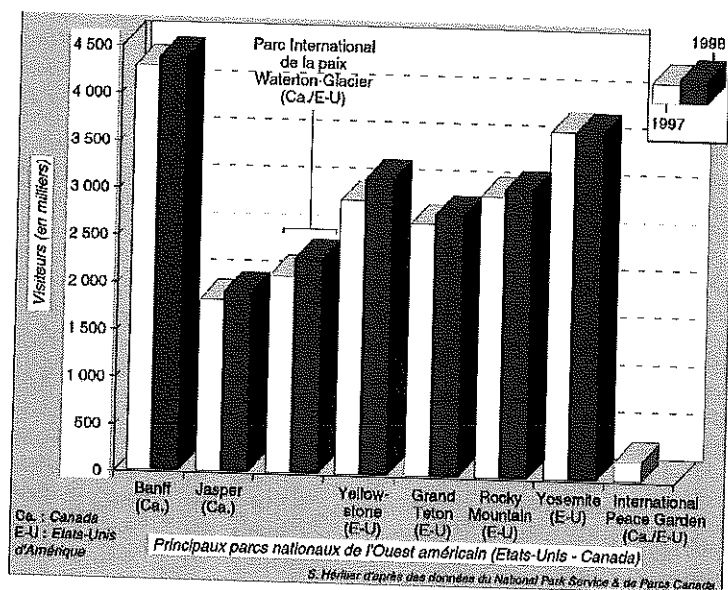


Figure 5 – Fréquentation des principales aires protégées de l'Ouest américain continental

Parmi les actions communes engagées dans un cadre institutionnel ou associatif, on peut noter les mesures suivantes : échange de personnel d'interprétation entre les deux parcs, travaux coordonnés pour certains événements, partage des compétences en termes de recherche scientifique et d'interprétation, mise en place de réglementations identiques en matière de pêche sur le lac Waterton supérieur, port d'un insigne identique rappelant l'appartenance au Parc International (Lieff & Lusk, 1990). Enfin, l'Association du Parc International de la Paix (financée par les clubs Rotary d'Alberta et du Montana) poursuit les actions engagées en 1932.

Les initiatives communes les plus récentes sont intégrées dans des actions de concertation régionale (parcs, organismes forestiers, nation Blood, etc.) qui s'appliquent à des aspects de gestion intéressant les deux parcs nationaux mais aussi leurs espaces périphériques. Ces actions concernent la gestion des incendies de forêts, la lutte contre les plantes non indigènes,

l'écotourisme et la gestion des loisirs dans l'arrière-pays des parcs (Parcs Canada, 2000). Le statut particulier du Parc international favorise les rapprochements entre les institutionnels canadiens et américains et la coopération existe également dans les domaines tels que les opérations de recherche et de secours en montagne, d'informations sur la sécurité dans l'avant et l'arrière pays, les conditions météorologiques ou la fermeture des sentiers (Lieff & Lusk, 1990 ; Timothy in Butler & Boyd, 2002).

Les limites de la coopération

En dépit de sa désignation officielle, l'existence du Parc international de la Paix et le renforcement de la coopération n'abolissent pas la frontière. Force est de constater que chaque parc maintient son individualité : il s'agit de deux espaces protégés contigus. Chacun possède sa propre administration et – comme le rappellent les textes officiels des gouvernements canadien et américain – chaque pays conserve la souveraineté pleine et entière sur sa partie du parc international : le parc national des Lacs Waterton demeure sous l'autorité de l'agence de Parks Canada tandis que *Glacier National Park* dépend du *National Park Service* américain.

La frontière entre les deux parcs est désignée, depuis les années 1930, par une saignée forestière de six mètres de large et, pendant longtemps, son entretien fut réalisé à l'aide d'herbicides puissants destinés à ralentir la repousse de la végétation et fort peu en accord avec les principes de protection de l'environnement. Depuis le milieu des années 1980, des voix s'élèvent – l'Association du Parc International de la Paix se fait plus insistante depuis 1995 – pour supprimer cette démarcation artificielle et permettre la restauration de la végétation sur cette bande de terre de plusieurs dizaines de kilomètres de longueur.

Cet exemple, comme l'organisation des modes de coopération, montre clairement que l'existence du Parc de la Paix n'entraîne pas une abolition de la frontière, loin de là. Il n'existe en effet aucun organe commun et permanent de décision et de gestion pour le Parc International de la Paix. Au milieu des années 1980, on eut même le projet de créer le *Rocky Mountain International Biosphere Reserve*, réunissant les deux parcs et la *Coram Experimental Forest* dans le Montana (Lieff, 1985-a et 1985-b). Toutefois, le problème demeure entier car la reconnaissance de l'existence d'un écosystème homogène ne se traduit pas encore par une gestion unique de l'espace montagnard et de ses marges.

CONCLUSION - Des résultats mesurés pour une initiative originale

L'examen des modalités de création et de mise en place du premier Parc International de la Paix réunissant les parcs Waterton et Glacier, à l'initiative du Rotary, révèle une démarche originale : tenter de dépasser les limites qui séparent les Etats afin de renforcer les relations d'amitié et de paix entre deux nations. Jusque dans les années 1970, le 'label' parc international eut peu d'incidence sur la gestion de l'espace à l'exception des possibilités de visiter deux parcs voisins. Depuis lors, cette initiative a permis de favoriser la coopération entre les deux parcs tout en créant les conditions d'une gestion régionale de l'espace.

Nous avons observé en revanche que les initiatives conjointes demeuraient restreintes à certaines actions. Nul doute que la création d'une aire protégée cogérée dont la frontière aurait été abolie aurait constitué une manifestation de paix et d'ouverture unique dans le monde. Toutefois, chaque Etat conserve jalousement son autorité sur son propre parc national. La mémoire des périodes troublées dans les relations américano-canadiennes n'est sans doute pas pour rien dans ce qu'il convient de qualifier de timidité dans les actions actuelles. A ces éléments, ajoutons le poids d'une histoire politique qui amène les deux Etats à conserver jalousement chaque parcelle de son territoire : pour le Canada, la présence du puissant ami voisin, à la fois partenaire et concurrent, continue d'inspirer une certaine méfiance en raison de la convoitise qu'il exprime sur ses ressources naturelles (bois, eau, hydrocarbures, etc.) et en raison du rôle déterminant qu'il occupe dans sa vitalité économique ; les Etats-Unis, quant à eux, dont l'histoire oscille entre protectionnisme et interventionnisme sur le continent américain, le territoire national constitue une part insécable et incessible, fut-ce à un allié et ami comme le Canada.

Cette initiative est toutefois – et surtout pourrait-on dire – encourageante car elle révèle la capacité des Etats à s'engager dans une approche de protection des écosystèmes au-delà des limites des Etats, s'appuyant sur la coordination d'acteurs variés, indispensable à la gestion efficace des aires protégées et de leurs espaces périphériques. Le développement des parcs transfrontaliers dans le monde (Amérique Latine, Afrique, Europe, etc.) montre que cette expérience a permis de promouvoir d'autres expériences de collaborations permettant de jeter les bases de relations pacifiées entre les Nations.

Bibliographie

- ANONYME, 1947, « Here is Peace », *The Rotarian*, March 1947, p. 36-37.
- BUTLER R. W. & BOYD S. W. (Edited by), 2002, *Tourism and National Parks, Issues and implications*, Chichester, John Wiley and Sons, Ltd, 342 p. [Première édition, 2000]
- BUCHBOLTZ C.W., 1999, *Man in Glacier*, West Glacier, Montana, Glacier Natural History Association, 88 p. [1^{ère} édition, 1976]
- CARDIN Jean-François, COUTURE Claude et la collaboration de Gratien Allaire, 1997, *Histoire du Canada. Espace et différences*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 397 p.
- DEARDEN Philip & ROLLINS Rick (dir.), 1993, *Parks and Protected Areas in Canada, Planning and Management*, Toronto, Oxford University Press, 336 p.
- GRABER Linda, 1976, *Wilderness as Sacred Space*, Washington, Association of American Geographers, Monograph series, n° 8, 124 p.
- HAMILTON Lawrence S., 2001, "International Transboundary Cooperation: Some Best Practice Guidelines", p. 204-210, in Harmon David (Ed. by), 2001, *Crossing Boundaries in Park Management: Proceedings of the 11th Conference on Research and Resource Management in Parks and on Public Lands*, Hancock, Michigan: The George Wright Society.
- HERITIER Stéphane, 2002, *Environnement et patrimoine, tourisme et aménagement dans les parcs nationaux des montagnes de l'Ouest canadien (Banff, Jasper, Yoho, Kootenay, Revelstoke, Glacier, Lacs Waterton)*, Doctorat de Géographie, Université de Savoie (Chambéry - Annecy), 395 p. (non publié).
- LIEFF Bernard, 1985-a, "Waterton Lakes Biosphere Reserve: Developing a Harmonious Relationship", *Parks – an International Journal for Managers of National Parks, Historic Sites, and Other Protected Areas*, juillet-septembre 1985, vol. 10, n. 3, p. 9-11.
- LIEFF Bernard, 1985-b, "Biosphere Reserve Designation, Its Applicability to Canadian National Parks – The Waterton Pilot Project", *Environments*, August 1985, p. 1-7.
- LIEFF Bernard & LUSK Gil, 1990, "Transfrontier Cooperation between Canada and USA: Waterton-Glacier International Peace Park", p. 39-49, in Thorsell Jim (Ed. by), 1990, *Parks on the Borderline: Experience in Transfrontier Conservation*, IUCN, Grand, Switzerland, 98 p.

LE PARC INTERNATIONAL DE LA PAIX

- NICOL John I., 1972, « Les parcs internationaux et la coopération en vue d'une gestion plus efficace », p. 427-433, In *Deuxième Conférence mondiale sur les parcs nationaux (Parcs nationaux de Yellowstone et de Grand Teton, États-Unis)*, 1972, Lausanne : Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources, Arts Graphiques Heliographia, 557 p.
- PARCS CANADA, 2000, *Parc national des Lacs Waterton du Canada – Élément du parc international de la Paix Waterton-Glacier*, Plan Directeur, mai 2000, Ottawa, Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 62 p.
- PARKS CANADA, 1996-a, 1994 – *Mountain Parks Exit Survey*, Ottawa, Parks Canada, Heritage Canada, 53 p. plus annexes.
- PARKS CANADA, 1996-b, 1994 – *Waterton Lakes National Park, Exit Survey Final Results*, Ottawa, Parks Canada, Heritage Canada, 35 p plus annexes.
- PARKS CANADA, 1999, *Visitor Use Statistics, 1992/93 - 1997/98*, Parks Canada, Canadian Heritage, classeur non paginé.
- PATRIMOINE CANADIEN, 1997, *Waterton Resource Guide Waterton National Park/Guide des ressources du parc national Waterton*, Patrimoine Canadien, Parcs Canada (auteurs Waneeta Fisher ; Editor, Janice Smith ; Design, Karin Campbell), pagination particulière de 1-1 à 12-6.
- RUNTE Alfred, 1994, *Trains of Discovery*, Niwot, Colorado, Roberts Rinehart Publishers, 86 p. [1^{ère} édition, 1990]
- SELLARS Richard W., 1997, *Preserving Nature in the National Parks, a History*, New Heaven & London, Yale University Press, 380 p.
- WYCKOFF W. & DILSAVER L. M., 1997, "Promotional Imagery of Glacier National Park", *The Geographical Review*, January, Vol. 87, n° 1, pp. 1-26.
- ZBICZ Dorothy C. & GREEN Michael J.B., 1997, "Status of the World's Transfrontier Protected Areas", *Parks*, volume 7, No 3, p. 5-10.
- Informations Internet :**
- ADAM George, The Waterton/Glacier International Peace Park, <http://www.rotarycs.org/Waterton/Waterton.htm>, (consultation, 10 juillet 2003).
- STEIN Anne, no date, « Good Neighbors Preserve Nature's Riches ». Article présenté sur le site : http://www.rotary.org/newsandinfo/rotarian/0208/peace_park.html (consultation, 10 juillet 2003).

BLURRING BODIES/ BLURRING BORDERS : A CINEMATIC AESTHETICS OF THE GROTESQUE

Marta DVORAK

Université Paris III-Sorbonne Nouvelle

Cette étude privilégiant des cinéastes tels que David Cronenberg, Atom Egoyan, Patricia Rozema et Lynn Stopkewich s'intéresse à leur façon de présenter des monstres selon les modes du grotesque ou du fantastique, voire d'interroger par le biais de la corporéité, et de façon stylisée, la notion même de normalité. Les films étudiés sont représentatifs d'un certain courant: un cinéma de résistance, voire de déviance, par rapport, d'une part, aux normes axiologiques de la superpuissance voisine imposant une production culturelle homogène de par le monde, et, d'autre part, les normes esthétiques de l'industrie cinématographique hollywoodienne qui contrôle le réseau de distribution au Canada. Ces réalisateurs transgressent les formes totalisantes du modèle hollywoodien et produisent des créations combinatoires originales en engageant une réflexion sur les rapports entre réalité corporelle et représentation, déplaçant ainsi le débat entre matérialisme et idéalisme vers la confrontation entre le virtuel et le réel. Imprégnée de la tension centre/préférence, adoptant la technique de montage américaine destinée à fabriquer des productions d'un mimétisme sans faille, les cinéastes canadiens tentent d'atteindre le domaine de l'abstraction, en brouillant les frontières entre le corps et le regard.

This paper focusses on controversial Canadian filmmakers such as David Cronenberg, Atom Egoyan, Patricia Rozema and Lynn Stopkewich. The films analysed present monsters or mutants in the fantastic or grotesque modes, or interrogate 'normality' in a highly stylized fashion. These films are representative of a certain current in Canadian cinema - a cinema of resistance, even deviance, with respect to - in general - the axiological norms of the geographically congruent neocolonial hyperpower homogenizing cultural production throughout the globe, and - more particularly - with respect to the aesthetic norms of the Hollywood film industry that controls Canada's network of distribution. These directors transgress the totalizing forms of the Hollywood model and create discrete cultural combinations by meditating on the relationship between corporeal reality and representation, and by restaging the debate between idealism and materialism as the confrontation between the virtual and the real. Their work is fraught with the tension of the centre/periphery dialectic: within a montage produced in the mode of transparency imposed by a powerful American cinema manufacturing seamless mimetic productions, these Canadian filmmakers attempt to attain the domain of abstraction, and blur the borders between body and gaze, between spectator and spectacle.

In post-industrialised societies, the plasticity of the body as well as the malleability of the self, according to sociologist/ anthropologist David Le Breton¹, are becoming commonplaces. In the fields of science, medicine, literature, the visual arts, and cinema, anatomy is no longer seen as being consubstantial with destiny: it is an accessory of presence, raw material to

¹ David Le Breton, " Obsolescence du corps ", *Le Corps mutant*. Eds. Enrico Navarro and Jacques Ranc. Paris: Galerie Enrico Navarro, 2000, p. 11.

fashion and redefine, a site in which to stage special effects². While the phenomenon can actually be traced back to the development of naturalism, grounded in Zola's theories on the medicalized body, drama critics have noted the recurrent trope of fetishized (dis)embodiment or even ordeal art on the modern stage, seeming to manifest the endemic anxiety of modernity³. The body art of the end of the nineteen-sixties which interrogated the role of the body through provocative, violent performances in which pain was meant to implicate and purify the passive spectator nonetheless did not yet dissociate the body from the subject. Contemporary body art, however, posits the body as a variable geometric medium of an identity that remains revocable.

Aziz + Cucher's⁴ collaborative photographs of faces without eyes or mouth, resembling funeral masks or wax dolls, signal a troubling disability in their sensorial register. Similarly, their 1992 series "Faith, Honor, & Beauty" present nudes with no genitals. As Le Breton suggests, sex and face have been erased, or transformed into options in a post-human body - a mere object (re)constructed by genetics, information technology, or morphing⁵. German artists Lawick and Müller transform the face into a hybrid landscape that effaces the individual subject by morphing portraits taken separately in automatic photomats, so that they metamorphose into the other. For the French artist Orlan, the body is a readymade oscillating between disfiguration and refiguration - plastic surgery allowing her to doff flesh or put it on in a vestimentary manner, in performances relayed by video that turn the body into a living collage and blur medical act and spectacle. In his "Suspensions" series, Australian plastic artist Stelarc suspends himself in space using hooks embedded in the flesh and skin, requiring a 40-minute operation and 14 to 18 insertion points. By piercing and attaching his body to cables in a variety of situations (from "City Suspension" to "Seaside Suspension"), Stelarc reduces it to landscape, an object in an environment, pure material, and signals its obsolescence along with the obsolescence of the conditions of subjectivity. His most recent performances revolve around a post-humanity rectified by prostheses and connected to computers, positing the technological colonisation and mutation of the body.

2 The phenomenon can actually be traced back to the development of naturalism, grounded in Zola's theories on the medicalized body.

3 For discussions on ordeal art such as Ron Athey's *The Solar Anus*, see Ric Knowles et al (eds.) *Modern Drama: Defining the Field*.

4 The Peruvian Sammy Cucher and the American Anthony Aziz have been collaborating since 1990.

5 D. Le Breton, "Obsolescence du corps", *Le Corps mutant*, p. 12.

Canadian filmmaker David Cronenberg began his career during the early nineteen-seventies, when underground cinema as well as performance art and art video interrogating traditional aesthetics, gender roles, and essentialism in the domain of representation were becoming increasingly recognised. Like the plastic artists I have been discussing, he, too, has always been fascinated by the body to come, a virtual body that engineering and medicine have already begun to provide, transforming at the same time our sensations and our representation of the world. The bodies he has invented overlap either with the beast or the machine, ranging from the human fly and the body-parasite to the typewriter-body, car-accident body, video-recorder body, and games-console body.

Cronenberg's monstrous or mutant bodies epitomize a contemporary current in anglophone Canadian cinema, working within the fantastic or grotesque modes. Such modes, as theoreticians of the grotesque such as Bakhtin have noted, have always been generated by unnatural, exaggerated, and even aberrant elements by artists determined to deviate from preconceived standards of harmonious proportion, whether it be on the page (either prose – from Swift's scatological *Gulliver's Travels* to Leonard Cohen's carnivalesque *Beautiful Losers*⁶ or verse – from Byron's *Don Juan* to Michael Ondaatje's *Dainty Monsters* or *The Collected Works of Billy the Kid: Left Handed Poems*), or on stage – Jarry's *Ubu Roi* or Genet's ceremoniously obscene *Le Balcon*. Echoing in inverse fashion Cohen's grotesquely irreverent deflation of elevated subjects such as death through emphasis on the body's orifices and secretions, filmmakers such as Atom Egoyan, Patricia Rozema, or Lynn Stopkewich interrogate "normality" by addressing the issues of necrophilia, incest, or homosexuality in a highly stylized fashion. Along with Cronenberg, whose adaptation of William Burrough's *Naked Lunch* (1991) blends hallucinations, delirium, fantasy, and madness with "objective" reality, they are producing a cinema of resistance, even deviation, with respect to – in general – the axiological norms of the geographically congruent neocolonial hyperpower engulfing the globe and homogenizing all cultural production, and – more particularly – with respect to the aesthetic norms of the gigantic Hollywood film industry that considers Canada part of its domestic market and that controls its network of distribution.

⁶ For a discussion of Cohen's deployment of the carnivalesque, see Marta Dvorak, "Books and Bread: Carnivalesque Patterns of Alimentary Discourse in *Beautiful Losers*", *Essays on Canadian Writing* 78, winter 2003, pp. 42-60.

Aware that his films are fraught with the tension of the centre/ periphery dialectic, Cronenberg claims a paradoxical place both for his work and for his country. Canada is fundamentally in-between. This interstitial site where the anglophone and francophone worlds collide, and where the political and historical influence of Great Britain crosses and overlaps with the economic and cultural domination of the United States cannot but generate the paradox of Canadian cinema, which has forged an international reputation of excellence in the genres of documentary, the short feature, and animation - precisely the fields which do not bring them into competition with American studios. Cronenberg stresses this liminality in an interview with French critic Serge Grünberg, in which he quotes a critic from San Diego who told him:

You know, for an American your films are like some sort of strange dream. Because your streets are like American streets but they're not. And the people are like Americans but they're not. And the way they speak is like American speech but it's not.⁷

The tension of the in-between subtends Cronenberg's oeuvre, as does the aesthetics of the hidden, the strange, and the pathological that characterize as well Egoyan, Rozema, and Stopkewich. Underlying the taste for order and stability informing Canadian society since its origins, beneath a culture systematically advocating and practising moderation and consensus, Douglas Cooper argues that there has always been "an extremely coherent subversive streak", a sort of "Northern grotesque", which he attributes to the peripheral position Canada has always occupied with respect to the centres of power:

As an educated culture on the margins of empire, we really have something to contribute, because we can gaze at the brutality of empire with a cold eye⁸.

According to French film critic Samuel Blumenfeld, Cronenberg is torn between two extremities: the sublime and the abject, science and aesthetics, the soul and the body, the real and the virtual, America and Europe.⁹ This breach or rather aporia is staged through the omnipresent leitmotif of corporeal mutilation or deformation: the organic or technological mutation that both announces and

7 Serge Grünberg, interview with David Cronenberg in the film documentary by André S Labarthe, *I Have To Make the Word Be Flesh*, 1999.

8 In Patricia Pearson, "The Sweet here and now", *Saturday Night*, avril 1998, p. 72.

9 Blumenfeld, "Obsessions", *Le Monde*, 13 mai 1999, p. IX (je souligne).

blurs the borders between the self and the Other. His first film, *They Came Within* (1974), stages the invasion of the human body by parasites, and explores the twilights of animality. In the films that follow, a human is transformed into an insect (*The Fly*) or a clairvoyant (*Dead Zone*, the adaptation of a novel by Stephen King), and new forms of sexuality are invented (a hole is bored in the spine for pleasurable thrills in *eXistenZ*). Transformed into objects of desire we find: internal organs (*Dead Ringers*), television screens (*Videodrome*, 1982), airplanes, cars (especially after a crash), or bodies that have been mutilated, ripped apart, or equipped with prostheses, which testify to a fusion between human and machine. *Crash* (1996), the film adapted from the novel by James Graham Ballard, and which produced on screen scenes of horror verging on gore with a pure, even icy, aestheticism, was successful with critics and audiences alike. Yet its plastic beauty did not stop it from running into difficulties with censorship. The Westminster Council called for the film to be banned on British screens, claiming that it verged on necrophilia. In the United States, Ted Turner tried to block its distribution, then ban the film from being shown on television, allegedly for fear that adolescents might imitate the protagonists and provoke car accidents for purposes of erotic titillation.

I argue that Cronenberg's oeuvre represents a modern, extremely simplified version of neoplatonic metaphysics corresponding to the tenor of the times. His films replace the old debate between idealism and materialism with the confrontation between the virtual and the real. The cerebral approach of a film like *eXistenz*, which obtained the silver Bear at the 1999 Berlin Film Festival, contrasts with the essentially physical impact of the homologous American film *The Matrix*, the biggest box-office hit of the year in France. Yet interestingly enough, the accessories of the virtual, the objects that produce the parallel world which does not exist but which rivals with reality are eminently physical, even strangely organic. Often of a tactile nature, they range from a primitive hardness - a jaw transformed into a gun, the molars into ammunition, the whole lot concealed in a thick fish soup - to the viscosity, even liquefaction, of decomposing organs (the realm of the natural). The games-console which becomes ill, for instance, and requires an "operation", is linked by a sort of umbilical cord to the spine, and resembles a cross between breasts, buttocks, and offal. In this world of cybernauts, technology is nevertheless flesh - metaphor, and meta-flesh.

This film about a games designer who becomes the target of a fatwa was inspired by an interview that Salman Rushdie granted Cronenberg in 1995 for an article in *Shift*. In the interview that he in turn granted Blumenfeld,

Cronenberg declared, in what amounts to almost a truism, that his metamorphoses were metaphors of disease and death. What is more interesting, because more revelatory of the self-reflexive process of his films, is his affirmation that his protagonists are metaphors of the status of the artist. *eXistenZ* is in fact essentially a reflection on art. Can a game become a new form of art, a form that is - to borrow Cronenberg's own term - radically democratic?¹⁰ Simultaneously, the film is self-reflexive, for the game industry functions as a satirical metonymy for the movie industry and its strategies of marketing and distribution.

Through the characters who mutate under our gaze, as well as through the stylisation of the acting, the filmmaker deviates from the convention according to which the characters are a figuration of the real. The director does admittedly use the optical techniques of the realist current, notably the short focal distance and the restricted aperture which produce a depth of field and a totally sharp frame. He also admittedly practises a montage produced in the mode of transparency imposed by a powerful American cinema manufacturing seamless mimetic productions. Nevertheless, Cronenberg transgresses the temporal and spatial linearity of the realist aesthetic and attains a certain domain of abstraction, subverting the traditional oppositions between in shot and out of shot, between shot and reaction shot, and blurring the borders between body and gaze, between spectator and spectacle. The viewer never knows the duration of diegetic time, or the relationship between story time and real time, the time it takes to view the sequence. Moreover, the stories take place in a succession of apparently arbitrary places which are identifiable and yet anonymous, both somewhere and nowhere: parking lots, highways, hospital corridors, or warehouses. And Cronenberg revels in signalling the power of the author, of the creator, by blurring the borders between event and representation, between the factual and the fictional, demonstrating that even a "realist" film is but a virtual reality¹¹.

The blurring is generated through an oscillation between original, copy, repetition and re-showing, re/production, and re/presentation. To take but one example, the ending of *Videodrome* (1982) is a double one. The spectator watches the hero, Max Renn, who is watching a videocassette which is showing or staging his own death. This presentation or representation of his suicide is meant to guide him, and is followed by the faithful re-showing, "live", of every

10 Brian Johnson, "Virtual Director", Maclean's, 26 April 1999, p. 63.

11 Johnson, "Virtual Director", Maclean's, 26 April 1999, p. 63.

shot, every frame, every gesture of the "original": is it a case of simulation or prolepsis, production or re-production? Max Renn, the man whose body metamorphoses into a videotape recorder, all the while that television sets and other types of video equipment become organic, live, breathe, bleed, and die, is a syncretic, aporetic figure fusing neoplatonic ideas with a vulgarized version of Marshall McLuhan's, positing that the cathodic tube is an extension of our nervous system. The pre-recorded image of Professor Oblivion, distanced threefold because perceived inside the second frame of a filmed television set, and imagined by the real film spectator through the eyes of the virtual viewer allegedly watching the TV programme, is further distanced when we learn that the recording, which predates the professor's death, is intended to confer upon him an electronic afterlife. The professor's declaration seems to be the manifesto of Cronenberg's film, even entire oeuvre: "*there is nothing real outside our perception of reality*".

The very foundations of cinema rest on the formal construction inscribed in the in shot/ out of shot dichotomy which assigns a respective position to those who see and those who are seen, and which, in a parallel fashion, separates the spectator from the spectacle. Cronenberg, like Egoyan, Rozema, and Stopkewich, questions these foundations, and effaces, displaces, or blurs the limits between body and gaze. We are constantly reminded that the film cannot describe nor signify the real, but only the processes of perception, conception, and representation.

These directors choose to explore the relationship between reality and representation through the uncontrolled domains of sexuality and desire, staging 'deviant' or 'pathological' forms of social behaviour the better to erase the boundaries between nature and culture, biology and technology, life and death, or Eros and Thanatos, or even to blur the distinctions between the beautiful and the ugly.

This is exactly what young Vancouver director Lynne Stopkewich does in *Kissed* (1997), her first long feature, combining corpses and sex, based on the short story "We So Seldom Look On Love" by Barbara Gowdy, renowned for her neo-Gothic, grotesque works swarming with monstrous protagonists on the margins of community. In a voice-over, Stopkewich's protagonist presents necrophilia as an act of communication with the afterlife, a sort of "*crossing over*", "*like looking into the sun without going blind*", or "*like diving into a lake, silent and cold*". The director takes up the stylistic challenge of representing such a difficult subject by overdramatizing, notably using long

focal distances to crush and flatten the picture. The flattened perspective allows her to highlight certain elements through the blur that surrounds them. But the absence of depth of field also signals an aesthetic choice: the shift from a representation of the "real" (corresponding to a depth of field), towards a construction that foregrounds its own composition, and signs its own artifice. The systematic recourse to zoom shots, an optical mode of tracking in - artificial in that the axis of the camera remains the same - further underlines the artifice of the composition. To all this, we can add the use of expressionist lighting meant to subvert diegetic verisimilitude and to divert any emotion that would accompany the natural or spontaneous. Stopkewich works with chiaroscuro, employing a range of violent whites exploding with luminosity. The "love" scenes between the young and lovely heroine Sandra and her freshly dead men thus avoid obscenity thanks to the multiple strategies of distancing: bluish lighting, lenses producing "soft" pictures, double exposure, dissolving and fading to white, or even interaction between the protagonist and the audience, and among the members of the audience themselves. When Sandra achieves orgasm, she looks straight at the camera, and thus looks the spectator right in the eye. At this moment, the background is flooded with white light, the film theatre is lit up, and the viewers can look around them and watch the others' reactions. The subject of the gaze becomes an object among others, and any process of identification that may have been initiated is broken.

Desire erases the distinction that convention sets up between life and death, and a grave humour tends towards social satire. Among the memorable scenes of *Kissed* are the lessons the funeral-parlour owner gives Sandra. Rooted in a North American society that abhors death and dissimulates all traces of its passage, he teaches her to wield a trocar (a sword-like device designed to evacuate the bodily fluids), to vacuum the cavities, and to plug the orifices. Sandra learns to embalm the corpses she has emptied and to reinject them with a liquid preservative, just as the butcher prepares and stuffs his animals. In the manner of Francis Bacon and his recurrent abattoir motif, the human body is only meat. Like Cronenberg's oeuvre, *Kissed* is grounded in the romantic philosophy positing that the grotesque and the monstrous are liberating, associated with transgression and resistance to the shackles of convention.

We have seen how filmmakers like Cronenberg and Stopkewich problematize our notions of subjectivity and objectivity, and underscore the processes of identification set up by the modes of distancing. They explore the split between desire and identification. One desires the Other, but how far can one advance into alterity? To what point can one dispense with the mirror and

the accompanying process of sympathy? Can one cross the gap between human and non-human, organic and inorganic? Can one evacuate every particle of identification, and desire dismembered bodies (mere meat), human flies (chromosomes shared with the animal realm), or machines, which, although they are mineral and inanimate, are nevertheless artefacts, and thus retain the imprint of their human creators?

Stemming from a diametrically opposite but symmetrical stance, other Canadian directors such as Egoyan, Rozema, or Léa Pool explore the ways in which narcissism can resolve the gap between desire and identification, reminiscent of the Romantics' defiance of the taboos of incest and homosexuality. Incestuous love transgresses the rules of the dominant ideological order and defies the divine laws which since the dawn of time have forbidden to mortals the privilege reserved for gods, all the while it epitomizes the perfect form of absolute love, in that it encapsulates and fuses all variants: filial, parental, sibling, and passionate love all co-exist. Egoyan's staging of incest in *The Sweet Hereafter* particularly is troubling because of an inhabitual erotic ambiguity, showing as it does, in the director's own terms, "not the obvious exercise of violent power, but this *blurring* of love"¹² reminiscent of Ovid's *Iste, ego sum* - the Other is myself. Rozema takes up the narcissism of lesbian passion, in which the object of desire is not the Other but the Same. In her third film, *When Night Is Falling* (1995), mingling kitsch and black humour¹³ the classic love triangle has metamorphosed into a heroine hesitating between a male and a female lover, and the confrontation or rather game of attraction/repulsion (the real or virtual bedroom) is significantly played out in settings representing the worlds and values of a Calvinist university and a circus. In one sequence, the heroine Camille, who is hesitating between a young professor of theology (white and male) and a voluptuous circus acrobat (black and female), watches two graceful young women rehearse their trapeze act. Identical twin sisters dressed absolutely alike, each viewing an Other who is the Same, they execute perfectly symmetrical figures suspended in the air in a ballet fusing and confusing image and reflection. The shots, a descriptive stasis in the narrative, perform a dramatic function allowing the spectator to anticipate Camille's choice of total identification and fusion, deemed ab-normal and a-moral by the dominant sociocultural community.

¹² Brian Johnson, "Atom's Journey", *Maclean's*, 13 septembre 1999, p 56.

¹³ The heroine notably puts her dog into the refrigerator when it dies to avoid having to face the painful situation.

In this brief discussion of a few selected films, I have attempted to demonstrate how these Canadian filmmakers transgress the totalizing forms of the Hollywood model and create discrete cultural combinations through syncreticity and hybridity, notably by meditating on the relationship between corporeal reality and representation, and by carrying out their exploration essentially through sexuality and desire, sphere of the uncontrolled.

Bibliographie

- Bakhtin, Mikhail. *Rabelais and His World*. Trans. Hélène Isworlsky. Bloomington: Indiana UP, 1984.
- Blumenfeld, Samuel. "Les Obsessions d'un entomologiste nommé David Cronenberg", *Le Monde*, 13 May 1999, p. IX.
- Dvorak, Marta. "Books and Bread: Carnavalesque Patterns of Alimentary Discourse in *Beautiful Losers*", *Essays on Canadian Writing* 78, winter 2003, pp. 42-60.
- Grünberg, Serge. *David Cronenberg*. Paris: Cahiers du cinéma, 2000.
- Johnson, Brian. "Virtual Director", *Maclean's*, 26 April 1999, p. 63.
- Knowles, Ric, Joanne Tompkins and W.B. Worthen (eds.) *Modern Drama: Defining the Field*. Toronto: University of Toronto Press, 2003.
- Le Breton, David. "Obsolescence du corps", *Le Corps mutant*. Eds. Enrico Navarro and Jacques Ranc. Paris: Galerie Enrico Navarro, 2000: 10-19.
- Labarthe, André S, in collaboration with Serge Grünberg. *I Have To Make the Word Be Flesh* (film documentary on David Cronenberg), Série Cinéma de notre temps, 1999.
- Merleau-Ponty, Maurice. *Le visible et l'invisible*. Paris: Gallimard, 1977.
- Pearson, Patricia. "The Sweet here and now", *Saturday Night*, April 1998, 72.

LA CONNAISSANCE DES LANGUES : UNE DEFINITION DU RECENSEMENT DU CANADA PEU UTILISEE, MAIS FORT UTILE

Robert A. STEBBINS
Université de Calgary

Statistique Canada avait beaucoup lutté contre le problème de la définition du terme francophone. A l'heure actuelle, elle travaille avec trois définitions, dont une est la connaissance des langues, ou la capacité d'une personne à soutenir une conversation dans la langue en question. Les personnes qui "connaissent" une langue l'ont apprise soit comme langue maternelle soit comme langue seconde. En milieu minoritaire, les gens qui ont une connaissance de la langue française sont beaucoup plus nombreux que les francophones de langue maternelle pris à eux seuls. Cette distinction s'impose parce que ces deux catégories constituent ensemble le plus grand appui pour la communauté francophone locale en milieu minoritaire.

Statistics Canada has struggled for years with the problem of how to define francophone. Presently the agency is working with three definitions, one being knowledge of a given language, or the capacity to hold a conversation in that language. People who "know" a language have learned it either as their mother tongue or as a second language. In minority circumstances people who know French are much more numerous than those who learned the language at home. This distinction is important, for both categories of speaker, taken together, constitute the greatest support for the local francophone community.

LA CONNAISSANCE DES LANGUES : UNE DEFINITION DU RECENSEMENT DU CANADA PEU UTILISEE, MAIS FORT UTILE

L'agence Statistique Canada a, pendant bien des années, butté contre l'obstacle de la définition des usagers du Français. À l'heure actuelle, elle fonctionne avec trois définitions, la plus utilisée par les chercheurs étant : *une personne qui a comme langue maternelle le français*. La deuxième définition considère avant tout le Français comme langue d'usage, ou la langue parlée le plus souvent à la maison par la personne interrogée ; cette définition, parce qu'elle est plus stricte que la première, est aussi moins utilisée dans les cercles scientifiques et politiques. Pour ce qui est de la troisième – qui définit l'usager du français comme *une personne dotée d'une connaissance de la langue française* – elle est largement ignorée par les chercheurs et, autant que je puisse en juger, elle l'est aussi par les politiciens. Statistique Canada mesure cet acquis par une question du Recensement, qui demande à la personne interrogée d'indiquer si elle est capable de soutenir une conversation en français. Le cas échéant, cette personne est enregistrée comme ayant une « connaissance » du français, qu'elle l'ait appris comme langue maternelle ou comme langue seconde.

Cet article examine plusieurs raisons pour lesquelles les chercheurs et les politiciens, lorsqu'il s'agit des communautés francophones en milieu minoritaire, doivent tenir compte non seulement de la définition de « langue maternelle », mais aussi celle plus large de la connaissance de langue (malgré certaines faiblesses qu'on mentionnera ci-dessous). À la différence de l'agence Statistique Canada qui suit un usage plus restreint – pour eux un francophone est quelqu'un qui a appris le français comme langue maternelle – et suivant les définitions présentées dans la prochaine section, le terme « francophone » se réfèrera dans cet article à tous les gens qui parlent français, que ce soit leur langue maternelle ou une langue apprise comme seconde langue.

DEFINITIONS DES TERMES

Il faut noter pour commencer que les définitions du recensement ne correspondent pas toujours à celles formulées en cercles scientifiques. Par exemple, pour Chaudenson, un francophone doit « posséder une compétence *complète* en français » (l'italique est de l'auteur), que ce soit comme langue maternelle ou langue seconde¹. La définition de l'agence Statistique Canada ne tient pas compte du critère de la *compétence en français des francophones de langue maternelle*, si ce n'est d'une certaine manière dans sa troisième définition, où la question est effleurée. Dans ce cas néanmoins, c'est la capacité à soutenir une conversation en français qui est évaluée ; il y a pourtant nombre d'autres critères que l'on pourrait employer afin de dresser un tableau plus exact et détaillé de la compétence linguistique du locuteur². En résumé, les tentatives du Recensement du Canada de définir les Canadiens qui parlent français ou possèdent une connaissance de cette langue manquent de précision conceptuelle. Malgré ces défaillances, c'est cette même branche du gouvernement qui génère les données démographiques sur lesquelles reposent une majorité des décisions officielles – et non des moindres – pour les communautés francophones en milieu minoritaire.

Ajoutons à cela que certains francophones, qui ont une connaissance de leur langue, peuvent être qualifiés selon la classification de Chaudenson comme « francophonoïdes »³. C'est-à-dire qu'ils ne sont que partiellement compétents

¹ Robert CHAUDENSON. 1989 *Vers une révolution francophone ?* Paris, Éditions L'Harmattan, p. 43.

² Par exemple, Robert CHAUDENSON, 1989 *Vers une révolution francophone ?* Paris, Éditions L'Harmattan, p. 45-46.

³ Robert CHAUDENSON 1989 *Vers une révolution francophone ?* Paris, Éditions L'Harmattan, p. 42.

en français, bien qu'ils aient tout de même, sur quelques points et de quelque façon, l'apparence de locuteurs du Français. En revanche, d'autres francophones au Canada, notamment ceux qui sont vraiment bilingues (anglais/français) mais dont la langue maternelle est l'anglais, sont plus ou moins compétents en ces deux langues. Ceux-ci, d'après la définition de Chaudenson, sont bel et bien à classer comme francophones.

D'autres perspectives théoriques, qui placeront davantage en contexte intellectuel cette question de la définition de « francophone », seront introduites plus tard dans les paragraphes sur les répercussions et les implications. Auparavant, il est nécessaire d'examiner la situation langagière au Canada et en Acadie.

LA SITUATION LANGAGIERE AU CANADA ET EN ACADIE

Tout d'abord, précisons que l'agence Statistique Canada n'a pas de définition du bilinguisme. La catégorie des personnes qui connaissent les deux langues officielles fait, en effet, office de définition des « personnes bilingues ». Mais, pour les fins de cette communication – étudier tous les Canadiens et les Acadiens qui parlent français – il a été nécessaire de combiner deux catégories de recensement, notamment les gens qui connaissent uniquement le français et ceux qui connaissent les deux langues.

Dès lors, aussi étonnant que cela puisse paraître, il résulte des définitions du Recensement canadien qu'une personne de langue maternelle française n'a pas nécessairement une *connaissance* (telle que définie ci-dessus) de cette langue. Cela signifie que cette personne comprend le français, mais la définition de l'agence Statistique Canada ne nous dit rien sur sa maîtrise de cette langue, ou sur sa capacité à y soutenir une conversation. Plutôt, le recensement demande à chaque personne interrogée si, en tant que francophone adulte de langue maternelle, elle peut encore comprendre la langue française. Mais comprendre une langue est plus facile que la connaître (l'ambiguïté même de ce terme de « connaissance » dans une situation d'enquête déclarative peut porter à débat), car cette dernière situation exigerait que la personne converse et non pas seulement entende ou lise la langue écrite ou parlée. Bref, pour être bilingue au Canada, on devrait avoir une *connaissance* des deux langues officielles ; une simple compréhension ne suffit pas.

Il s'ensuit que la proportion de personnes francophones de langue maternelle est toujours moins importante que celle des personnes ayant une connaissance du français ou du français et de l'anglais. Au Canada en 2001,

22,6 % de la population était de langue maternelle française et 31,1 % avaient une connaissance de ces deux langues (13,3 % ne connaissaient que le français)⁴. Dans les régions cependant, ce modèle varie. Au Nouveau-Brunswick par exemple, les personnes de langue maternelle française constituent 32,9 % de la population et les gens qui connaissent les deux langues forment 43,4 % de la population. En comparaison avec la Nouvelle-Écosse, où très peu de gens sont francophones de langue maternelle, les deux chiffres sont, respectivement, 3,8 % et 10,2 %. La question posée au recenseur lorsqu'il remplit le formulaire de recensement est la suivante : « indiquer si le recensé peut soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais, ou dans aucune des deux langues officielles du Canada ».

La situation langagière se complique lorsqu'on prend en considération la langue maternelle, car les chiffres pan-canadiens englobent beaucoup de Québécois vivant en milieu linguistique majoritaire, ce qui explique pourquoi en 2001 les francophones de langue maternelle constituaient 22,6 % de la population du Canada vis-à-vis des 31,1 % de la population fédérale qui connaissent les deux langues officielles. Par contraste, en milieu minoritaire, les gens qui ont une connaissance des deux langues sont beaucoup plus présents que les francophones locaux de langue maternelle pris séparément. Selon le recensement de 2001 par exemple, les francophones de langue maternelle constituaient 2,9 % de la population métropolitaine de Halifax, tandis que les gens qui connaissent la langue française se sont chiffrés à 11,6 % de cette population. Les proportions pour la métropole de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) sont, respectivement, 4,6 % et 14,2 %.

QUELQUES REPERCUSSIONS

Faire une différence s'impose, pour la simple et bonne raison que ce sont les deux catégories des gens qui connaissent la langue française qui constituent le vrai bassin des francophones duquel vient l'appui pour les communautés francophones locales. Cet appui se manifeste quand ces francophones (tels que définis dans cet article) donnent leur clientèle aux institutions communautaires francophones, comme le théâtre, le cinéma, les bibliothèques, les écoles, les manifestations communautaires et autres. Ces personnes comptent aussi parmi les lecteurs et les auditeurs des médias français, surtout la télévision, la radio et les journaux, et le public aux concerts de musique et aux expositions d'art. Enfin, quelques-uns sont membres de clubs et d'associations francophones. Bref, en milieu minoritaire, ils ajoutent

⁴ Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2001*, Ottawa.

une part importante à la vitalité ethnolinguistique⁵ de la communauté francophone locale.

Afin de maintenir la capacité à converser dans une langue seconde, il faut l'utiliser souvent. Bien que le nombre précis d'heures par semaine ou par mois ne soit pas connu, il est évident que la maîtrise d'une langue, même la langue maternelle, peut s'atrophier si l'on ne l'utilise pas pendant plusieurs années. La reconnaissance de ce problème par les francophones de langue seconde, les motive à participer d'une façon ou d'une autre à leur communauté francophone locale. Il faut protéger, pour ainsi dire, leur investissement intellectuel. En présupposant la validité des chiffres présentés par Statistique Canada, il est clair que les gens qui déclarent connaître le français essaient de maintenir de cette façon leur capacité langagière. À tout le moins, c'est une question de recherche qui vaut la peine d'être explorée.

De plus, n'oublions pas qu'il y a en milieu minoritaire quelques personnes qui étaient anciennement francophones de langue maternelle, mais qui ont maintenant perdu leur capacité de parler dans cette langue, et par là même leur connaissance de cette langue. Le processus d'assimilation est en cause, induit par les mariages mixtes, le travail en anglais et la culture populaire anglophone. Entre-temps, le nombre des francophones de langue seconde est alimenté par les élèves qui sortent des écoles d'immersion, les adultes qui apprennent la langue française par voie des programmes d'éducation continue et les immigrants pour lesquels le français est une langue seconde, souvent apprise en école première ou secondaire. Leur langue maternelle est souvent une langue locale non-européenne.

Pourtant, les taux de compréhension et de connaissance des deux langues officielles sont restés plus ou moins les mêmes entre 1996 et 2001 pour tous le pays et l'Acadie, cette dernière exemplifiée ici par le Nouveau-

⁵ Howard GILES, Richard Y. BOURHIS et Donald M. TAYLOR, « Towards a theory of Language in Ethnic Group Relations », *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*, Howard GILES dir., London, Academic Press, 1977, pp.307-348 ; Rodrigue LANDRY et Richard Y. BOURHIS, « Linguistic Landscape and Ethnolinguistic Vitality : An Empirical Study », *Journal of Language and Social Psychology*, vol.16, 1997, pp.23-49. GILES, BOURHIS et TAYLOR définissent (*Ibid.*, p. 308) « la vitalité ethnolinguistique comme un résultat d'un ensemble de facteurs structuraux, qui influencent la probabilité que le group linguistique en question agira dans les rapports sociaux comme un entité active et distinctive » (traduction d'auteur).

Brunswick. Le tableau 1 présente ces taux pour 1996 et 2001 pour le Canada et le tableau 2 les présente pour le Nouveau-Brunswick.

Tableau 1 : Pourcentages de compréhension (lang. mat.) et de connaissance des langues, 1996 et 2001 (Canada)

An	Compréhension (lang. mat.)	Connaissance de la langue Française
1996	23,3	31,3
2001	22,6	31,1

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996 et de 2001, Ottawa

Tableau 2 : Pourcentages de compréhension (lang. mat.) de connaissance des langues, 1996 et 2001 (N.-B.)

An	Compréhension (lang. mat.)	Connaissance de la langue française
1996	32,9	42,6
2001	32,9	43,4

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996 et de 2001, Ottawa

Il est difficile d'interpréter la légère baisse de pourcentage de connaissance de langue sur le plan fédéral, car ce taux était jusqu'ici en augmentation. Il reste à voir si cette tendance se maintiendra en 2006.

Ces données sont importantes parce qu'elles font contrepoids au portrait du Canada français décrit par les chiffres de langue maternelle. Comme le montre le tableau 3, la proportion des francophones au Canada baisse, même si le nombre absolu augmente, tandis que c'est l'évolution inverse pour le Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne ce dernier, il perd de la population dans son ensemble par un phénomène d'émigration, qui comprend autant les francophones de langue maternelle que les autres.

Tableau 3 : Nombres et pourcentages d'usage du français comme langue maternelle, 1996 et 2001 (Canada et N.-B.)

An	Canada	Nouveau-Brunswick
1996	6 636 660 (23,3)	239 730 (26,6)
2001	6 703 325 (22,6)	236 665 (32,9)

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996 et de 2001, Ottawa (réponses uniques seulement)

IMPLICATIONS

Étant donné ce modèle d'appui, on ne peut pas toujours justifier l'attachement des savants et des politiciens à la définition de « francophone » de l'agence Statistique Canada – c'est-à-dire une personne qui parle français comme langue maternelle. De surcroît, cet attachement a des répercussions néfastes pour les communautés en milieu minoritaire, car la vitalité ethnoлингistique de ces communautés francophones est aussi axée, de façon importante, autour de la propension des francophones de langue seconde (y compris les « francophonoïdes ») à participer à la vie linguistique francophone locale. En bref, pour beaucoup de décisions politiques et beaucoup de prédictions scientifiques portant sur l'avenir de ces communautés, le chiffre le plus fécond, et le plus souvent exact, c'est celui du nombre de gens qui connaissent la langue française (la combinaison des deux catégories). Et ce qui est intéressant, c'est que la proportion des francophones qui connaissent leur langue entre 1996 et 2001 sur le plan fédéral est plus ou moins la même, tandis que celle des francophones de langue maternelle a baissé légèrement (voir tableau 1).

La question en deux volets portant sur la langue de travail, posée pour la première fois en 2001 par l'agence Statistique Canada, n'apporte pas de solution à notre problème : comment mesurer efficacement et précisément l'usage de la langue française et sa position centrale en milieu minoritaire ? Ceci est dû au fait que, pour la plupart, les francophones dans ces conditions travaillent en anglais, tandis que pour eux la vie francophone se déroule pendant leurs loisirs, dans les écoles francophones et, pour quelques-uns, en famille et à l'église catholique francophone. Les auteurs, Allain et Basque ainsi que O'Keefe, entre autres, ont argumenté par ailleurs⁶ que cette situation de l'incomplétude institutionnelle⁷ est néanmoins suffisante pour l'établissement

⁶ Robert A. STEBBINS, *The French enigma : Survival and development of Canada's Francophone Societies*, Calgary, Detselig, 2000 ; *The Franco-Calgarrians: French Language, Leisure, and Linguistic Life-Style in an Anglophone City*, Toronto, University of Toronto Press, 1994; Greg ALLAIN et Maurice BASQUE, *De la survivance à l'efflorescence : Portrait historique et sociologique de la communauté acadienne et francophone de Saint-Jean*, St-Jean, N.-B., Association régionale de la communauté francophone de Saint-Jean, 2001 ; Michael O'KEEFE, *Minorités francophones : Assimilation et vitalité des communautés*, 2^{ème} éd., Ottawa, Gouvernement du Canada, Ministère du Patrimoine Canadien, 2001.

⁷ Raymond BRETON, " Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants ", *America Journal of Sociology*, vol. 70, 1961, p. 193-205.

et le développement d'une communauté francophone en milieu minoritaire. En d'autres mots, il y a assez de gens dans beaucoup de villages et de villes au Canada et en Acadie – c'est-à-dire qu'il y existe une sorte de *masse critique* – pour réaliser une communauté viable, aidés bien sûr par la générosité des agences du gouvernement fédéral et la politique officielle d'appui d'une société bilingue.

Bibliographie

- ALLAIN, Greg, Maurice BASQUE, *De la survivance à l'efflorescence : Portrait historique et sociologique de la communauté acadienne et francophone de Saint-Jean*, St-Jean, N.-B., Association régionale de la communauté francophone de Saint-Jean, 2001.
- BRETON, Raymond, "Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants", *American Journal of Sociology*, vol. 70, 1961, p. 193-205.
- CHAUDENSON, Robert, 1989 *Vers une révolution francophone ?* Paris, Éditions L'Harmattan.
- GILES, Howard, Richard Y. BOURHIS, Donald M. TAYLOR. "Towards a Theory of Language in Ethnic Group Relations", dans *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*, Howard Giles, dir., London, Academic Press, 1977, p. 307-348;
- LANDRY, Rodrigue, Richard Y. BOURHIS. "Linguistic Landscape and Ethnolinguistic Vitality : An Empirical Study", *Journal of Language and Social Psychology*, vol.16, 1997, p. 23-49.
- O'KEEFE, Michael, *Minorités francophones : Assimilation et vitalité des communautés*, 2^{ème} éd., Ottawa, Gouvernement du Canada, Ministère du Patrimoine Canadien, 2001.
- STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 2001*, Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA, *Recensement du Canada de 1996*, Ottawa.
- STEBBINS, Robert A., *The French enigma : Survival and Development of Canada's Francophone Societies*, Calgary, Detselig, 2000.
- STEBBINS, Robert A., *The Franco-Calgarians : French Language, Leisure, and Linguistic Life-Style in an Anglophone city*, Toronto, University of Toronto Press, 1994.

L'INSERTION D'ACADIANISMES DANS LA SYNCHRONIE DU SUPPLÉMENT DU TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE : COMPTE RENDU D'UNE EXPÉRIENCE LEXICOGRAPHIQUE

Julie CYR

Université de Nancy 2

Dans les lignes qui suivent, nous rendons compte de notre expérience lexicographique avec le *Supplément du Trésor de la Langue Française (TLF)*. Nous avons cherché à inclure quelques acadianismes au *Supplément du TLF*. Dans le cadre de la réalisation de ce projet, le *Dictionnaire du français acadien* (Fides, 1999) d'Yves Cormier a joué un rôle fondamental : il a géré le conditionnement de la présence d'acadianismes au sein du *Supplément*. Nous démontrerons l'effort d'adaptation lexicographique qu'a nécessité l'insertion d'acadianismes en provenance du *Dictionnaire du français acadien* dans le *Supplément*.

In the following lines, we report on our lexicographical experience with the *Supplément of the Trésor de la Langue Française (TLF)*. We included some acadianisms in the *Supplément* of the *TLF*. In our realization, the *Dictionnaire du français acadien* (Fides, 1999) of Yves Cormier played a fundamental part : it managed the presence of acadianisms in the *Supplément*. We will demonstrate the lexicographical effort of adaptation that was necessary to include some acadianisms coming from the *Dictionnaire du français acadien* in the *Supplément*.

L'année 2004 commémore à la fois le 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie, le 120^e anniversaire des études de linguistique acadienne et le 40^e anniversaire de l'existence de la base de données textuelles Frantext du laboratoire d'Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF)¹. En 1884, Pascal Poirier, qui deviendra, le 9 mars 1885, le premier Acadien à être nommé sénateur, fit paraître le premier texte à être consacré au lexique acadien, un article intitulé « La langue acadienne² », dans la revue *Nouvelles soirées canadiennes*. À la veille de ces importantes commémorations, nous avons été invitée à collaborer au *Supplément du Trésor de la Langue Française*, destiné à être consulté depuis l'Internet, afin d'y inclure plus particulièrement des acadianismes. En effet, plus de 10 ans suivant le début de sa mise en chantier, le *Supplément*³ du *Trésor de la Langue*

¹ Laboratoire ATILF-CNRS. Université de Nancy 2. Base textuelle Frantext. En ligne. <<http://atilf.atilf.fr/frantext.htm>>.

² Pascal POIRIER, 1884.

³ Réunis autour de Gérard GORCY†, rédacteur en chef du *Supplément* ainsi que des 16 tomes du *TLF*, les rédacteurs synchroniciens du *Supplément*, outre Gérard GORCY† lui-même, sont : Claude AMMANN, Gérard ARNOULD, Andrée BAUER, Michèle BLOEDÉ, Christian BUZON†, Danielle CANDEL, Nicole CHOLEWKA, Michèle CLARENDON, Chantal FINLAY, Geneviève FLÉCHON, Chantal GIRARDIN, Odile

*Française*⁴, dictionnaire de la langue française du XIX^e et XX^e siècle, désire être doté d'acadianismes.

Nous avons poussé l'expérience au-delà en nous intéressant également à d'autres particularités lexicales issues de pays francophones. Afin de s'assurer de la vitalité des particularismes lexicaux sélectionnés, nous avons consulté les ouvrages les plus récents consacrés à la description du lexique francophone contemporain. En ce qui concerne plus spécifiquement les acadianismes, nous sommes notamment référée au *Dictionnaire du français acadien*⁵ d'Yves Cormier, ouvrage qui inventorie « tous les aspects du lexique acadien en les ancrant dans les usages quotidiens de la vie moderne⁶ ».

À l'intérieur de quelques articles du *Supplément* du TLF que nous vous présentons, nous avons ajouté, à l'article original, les passages qui sont surlignés. Entre crochets, à la fin de chaque rubrique synchronique, nous indiquons, pour reprendre une pratique du *Supplément*, le nom du rédacteur de l'analyse synchronique dans laquelle nous sommes intervenue. L'insertion de particularismes extra-hexagonaux et hexagonaux dans le *Supplément* du TLF repose sur les principes d'une juste adaptation lexicographique. Nous tâcherons d'aborder quelques problèmes relatifs à l'ordre de la synchronie que nous avons rencontrés lors de la réalisation de notre projet.

GUIGNOT, Françoise HENRY, Jean-Pol JURIN, Jacqueline MANDRET, Pierrette MARCHAUDON, Marie-Josèphe MATHIEU, Annie MOLLARD-DESFOUR, Francis PERRIN†, Bernadette SUTY, Claude SYLVESTRE†, Geneviève SYLVESTRE, Marie-Odile TREPS et Violette TOLEDANO. Ces rédacteurs provenaient de trois équipes de l'Institut National de la Langue Française (INaLF) devenu l'ATILF en janvier 2001 : du *Supplément*, des *Usages et marges du français* et des *Sciences et techniques*. Jean-René REIMEN est l'auteur des rubriques de prononciation et d'orthographe. À l'exemple des articles du TLF, les articles du *Supplément* se terminent sur une rubrique d'« étymologie et histoire » (Étymol. et hist.) précédée d'une rubrique « prononciation » (Prononc.), introduite par deux astérisques (**). Les rédacteurs diachroniciens du *Supplément* sont : Étienne AMMANN, Chantal FINLAY, Gérard GORCY†, Odile GUIGNOT, Jean-Loup RINGENBACH, Éliane SCHNEIDER et Bernadette SUTY. Jean-Loup RINGENBACH a rédigé les rubriques diachroniques des mots d'origines hébraïque et arabe, spécialité pour laquelle il avait été convié à intervenir, à la demande de Paul IMBS†, dans le TLF.

⁴ Trésor de la Langue Française, 1971-1994. (TLF).

⁵ Yves CORMIER, 1999. (CormierAcad 1999). Le sigle CormierAcad 1999 est emprunté au *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique* (dr. P. RÉZEAU, 2001).

⁶ Henriette WALTER, 1999, p. 8.

**LE SUPPLÉMENT DU TLF ET LE DICTIONNAIRE DU
FRANÇAIS ACADIEN D'YVES CORMIER : DEUX ŒUVRES A
L'UNISSON**

Avant notre intervention, le *Supplément* ne comptait pour ainsi dire aucun acadianisme, si ce n'est le mot *cajun*, *cadjin* :

« I. Substantif

A. Subst. masc. ou fém. Francophone, descendant des Acadiens, établi en Louisiane. Les Cajuns des bayous (CormierAcad 1999). Les Cajuns sont les cousins des Acadiens (CormierAcad 1999). Le vocabulaire de l'Acadien est assez limité ; il est ainsi souvent difficile de maintenir une conversation suivie et précise avec les Cajuns sur des sujets divers, non pas parce qu'ils en sont intellectuellement incapables, (...) mais parce que les mots leur font défaut et que c'est à l'anglais qu'ils auront finalement recours (J. SMITH-THIBODEAUX, *Les Francophones de Louisiane*, Paris, éd. Entente, 1977, p. 50).

B. Subst. masc. sing., LING. Langue parlée par ce peuple. Le Français cajun (CormierAcad 1999). Parler le cajun (CormierAcad 1999). Il y a un grand nombre de personnes en Louisiane qui parlent un langage français. Il est dommage qu'un trop grand nombre de personnes s'excusent de leur langage, disant que ce n'est pas le « vrai français », que c'est le « cadjin » (Le Fr. hors de France, Paris, H. Champion, 1979, p. 99).

II. Adj. Qui est relatif à ce peuple, à ses mœurs et coutumes. Une coutume cajun (CormierAcad 1999). La cuisine cajun (CormierAcad 1999). Folklore, musique cajun. Sur la piste de danse, des couples évoluent au rythme d'interminables ritournelles, invariablement interprétées au violon, à l'accordéon (...). C'est le bal cajun (Le Monde loisirs, 15 mars 1986, p. 11, col. 5). [O. GUIGNOT] (...). » (Supplément TLF, s.v. cajun, cadjin, subst. et adj.).

Pour que l'article *cajun*, *cadjin* du *Supplément* soit complet, il ne lui manquait que des phrases-exemples. Nous avons emprunté quelques phrases-exemples à l'article *cajun* du CormierAcad 1999. L'acadianisme *cajun*, *cadjin* n'est pas le seul mot du *Supplément* à figurer dans le CormierAcad 1999.

À la nomenclature du *Supplément*, composée de quelques 9 349 entrées auxquelles viennent s'ajouter 522 remarques⁷, nous avons comparé la

⁷ Gérard GORCY, c.a. 1998a.

nomenclature du CormierAcad 1999, ouvrage qui comprend plus de 2 000 acadianismes. Quelques 31 mots-vedettes du *Supplément* se retrouvent dans la nomenclature du CormierAcad 1999. De ce dépouillement, nous avons retenu les mots-vedettes du *Supplément* qui présentent une ou plusieurs variantes graphiques, ou encore grammaticales, par rapport aux mots-vedettes du CormierAcad 1999. Lorsqu'un acadianisme présente une graphie ou encore une catégorie grammaticale qui n'est pas la même que celle du mot-vedette de l'article du *Supplément* dans lequel on souhaite l'insérer, on préfère joindre cet acadianisme à une remarque (Rem.) qui clot la rubrique synchronique plutôt que de voir cet acadianisme apparaître dans le corps ordinaire de l'article. À l'article *fardoches* du *Supplément*, nous avons ajouté l'acadianisme *ferdoches*, qui est également connu, en Acadie, sous les variantes graphiques *fardoches* et *fordoches*, dans une remarque :

« (...). Région. (Canada). Broussailles. Et surtout, ah, surtout ! être délivrée du couple sacré qui présidait à la destinée de la cabane, quelque part, dans la montagne de B..., parmi les roches, les troncs d'arbres enchevêtrés, les souches et les fardoches (A. HÉBERT, *Les Enfants du sabbat*, Paris, éd. du Seuil, 1975, p. 7).

Rem. Région. (Acadie). [Ferdoches, var. graph. fardoches, fordoches. Parfois relevé au sing. (CormierAcad 1999).] 1. « Ensemble d'arbustes qui poussent librement, notam[ment]. dans un champ abandonné ; branches de broussailles » (CormierAcad 1999). [En parlant du défrichement d'une terre] On détarrait [= déterrait] les racines pi [sic] on tordait les chouches [= souches]. Avec les chouches on faisait d'la bouchure. Ça finissait point là, y'avait encore les buttes à défaire, les ferdoches [sic] à ramasser, les roches à haler [= tirer] (...) (F. THIBODEAU, Dans note [sic] temps avec Marc et Philippe, 1977, p. 5 ds CormierAcad 1999, s.v. ferdoches, p. 209b). 2. Par ext. « Désordre, objet qui traîne » (CormierAcad 1999). [J. MANDRET] (...). » (Supplément TLF, s.v. fardoches, subst. fém. plur.).

Nous usons de la même méthode afin de faciliter l'insertion de l'acadianisme cookie dans l'article cooky du *Supplément* :

(...). ART CULIN. Petit gâteau sec. IF je suis « un régime ? dit-elle dans le combiné. Non. » Au bout de cinq-six échanges, elle raccroche et gagne paisiblement la cabine pour l'interview numéro deux, fond littéralement sur une boîte de cookies qui traîne par là (Rolling Stone, 9 mars 1988, p. 9, col. 1).

Rem. Subst. masc. Cookie. 1. Région. (Acadie). « Biscuit » (CormierAcad 1999). Cookie à la mélasse, au sucre, au gingembre (CormierAcad 1999). 2. Région. (Acadie, Québec). « Aide-cuisinier » (CormierAcad 1999). [V. TOLÉDANO] (...). » (Supplément TLF, s.v. cooky, subst. masc.).

Des mots-vedettes du *Supplément* se trouvent donc bel et bien dans la nomenclature du CormierAcad 1999. À nous de savoir exploiter efficacement les résultats obtenus par le biais de notre dépouillement au profit même du *Supplément*. Bien entendu, nous avons dû réfléchir à la façon dont nous allions transposer ces nouvelles données linguistiques dans le *Supplément*.

LES PROBLEMES LIES A LA TRANSPOSITION DE DONNEES LINGUISTIQUES

De manière générale, le *Supplément*, dont les articles sont tous entièrement rédigés depuis 1998, adopte « une structure générale et un protocole typographique identiques à ceux des articles du *TLF*⁸ ». Dans le cadre de nos interventions dans le *Supplément*, nous avons voulu adopter la même attitude méthodologique que ses principaux rédacteurs. C'est pour cette raison que nous avons retenu les normes de rédaction qui ont été respectées dans l'élaboration des derniers tomes du *TLF*. Bernard Quemada, le directeur des derniers tomes du *TLF*, avait retenu, pour ces dernières normes qui sont les plus mises à jour, le projet de l'informatisation du *TLF*. Parce que le CormierAcad 1999 ne dispose pas du même aménagement lexicographique que le *TLF*, la transposition de données linguistiques tirées du CormierAcad 1999 dans le *Supplément* pose de légers problèmes d'intégrations. Pour chacun des problèmes rencontrés, nous avons tâché d'adopter des solutions d'ajustement. Dans un premier temps, les indicateurs géographiques du *TLF* nous conduisent à examiner la situation géolinguistique de l'Acadie.

2.1. Une entité francophone dans le TLF et son Supplément : le cas de l'Acadie

Au courant des années 1970, les acadianismes n'échappent pas à cet engouement général qu'ont les dictionnaires français à décrire des particularismes extra-hexagonaux. Le *TLF* ne fait pas exception à la règle, lui qui avait été annoncé, dès 1967, comme étant : « *Un dictionnaire du monde francophone*, en ce sens qu'il sera l'expression de la communauté culturelle qui

⁸ Gérard GORCY, 1998c, p. 590.

lie entre eux, grâce à la langue française, des pays de plusieurs continents s'exprimant partiellement ou totalement en français⁹ ». Pratiquement quarante ans plus tard, on peut dire que le *TLF* a accompli sa vocation. Il est possible, grâce à la richesse du balisage du *TLFi*, d'évaluer la présence francophone qui se trouve au sein du *TLF*. D'après nos recherches, les 16 tomes du *TLF* comptent 444 canadianismes, 153 helvétismes, 140 belgicismes, 38 québécoismes, 15 africanismes (de l'Afrique du Nord, l'Afrique noire ou tout simplement de l'Afrique), 2 particularités lexicales du français des Antilles, une particularité lexicale du français algérien, de la Réunion, du Zaïre et, n'en soyons pas pour autant surpris, de l'Asie¹⁰. Quelques acadianismes peuvent également être recensés à l'aide de la « recherche assistée » du *TLFi*.

Dans l'article *aboteau* du *TLF*, l'abréviation *can.*, pour canadien, précède l'indicateur géographique « Acadie » :

« (...) *Can.* (Acadie). Digue sur la mer. (...) » (*TLFi*, s.v. *aboteau*, subst. masc.).

Outre « Acadie », le *TLFi* présente les indicateurs géographiques « Terre-Neuve » à *grave*² et « à l'île Miquelon » à *poudrin* :

« (...) »

I. *Subst. fém., vx*

A. *Région.*

1. *Région.* (Terre-Neuve, Cévennes). Plage de cailloux ou de galets. Synon. *grève*. *Quand on pense pourtant que ce vin (...) ça vient dans un terrain aussi empierré que la grave de la rivière d'Orb* (FABRE, *Barnabé*, 1875, p. 162). (...) » (*TLFi*, s.v. *grave*², subst.).

« (...) »

A. *MAR.* Embrun. (Dict. XIX^e et XX^e s.).

B. *Région.* (à l'île Miquelon). Synon. de *poudrerie* (d'apr. DIONNE 1909; v. *poudrerie* B). *Des porches s'ouvraient (...), des corridors où le poudrin s'était engouffré et luisait dans l'ombre. Parfois, la neige amoncelée par le vent murait, jusqu'à mi-hauteur, une porte misérable* (VERCEL, *Cap. Conan*, 1934, p. 123). (...) » (*TLFi*, s.v. *poudrin*, subst. masc.).

⁹ Paul IMBS, dir., 1967, p. 5.

¹⁰ Ces résultats ont été obtenus par les requêtes « Canada », « canadianisme » et « can. », « Suisse » et « helvétisme », « Belgique » et « belgicisme », « Québec », « Afrique », « Antilles », « Algérie », « Réunion », « Zaïre », « Asie » – objet « indicateur », dans la « recherche assistée » du *TLFi*.

*Grave*² et *poudrin*, aux entrées « Région. (Terre-Neuve, Cévennes) » et « Région. (à l'île Miquelon) », peuvent être considérés comme étant deux autres acadianismes du *TLF*. Or, il semble que la province de Terre-Neuve et l'île française Miquelon ne soient pas comprises dans l'Acadie du *TLF*. Fait révélateur à ce sujet : *grave*² et *poudrin* sont respectivement notés non pas de l'indicateur géographique « Acadie », mais de ceux de « Terre-Neuve » et de l'« île Miquelon ».

Dans le *TLF*, l'Acadie géographique correspond à la « région orientale du Canada fr[ançais]., territoire comprenant aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse¹¹ ». D'après le CormierAcad 1999, l'aire géolinguistique acadien couvre un territoire qui est nettement plus vaste et qui correspond aux provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, des régions de la côte ouest de Terre-Neuve, de la Basse-Côte-Nord (Québec), du sud de la Gaspésie (Québec), de la côte est du Maine (États-Unis), de même que des îles de la Madeleine (Québec) et des îles françaises Saint-Pierre et Miquelon.

Dans le *Supplément* comme dans le *TLF*, les îles Saint-Pierre et Miquelon héritent de leur propre indicateur géographique. Quant à la côte est du Maine, elle est malheureusement exclue de notre liste de domaines. Ceci s'explique par le fait que, n'ayant été que très peu étudiée, la variété du français qui est parlée à la côte est du Maine n'est d'aucune rubrique « répartition géographique » du CormierAcad 1999. La rubrique « répartition géographique » du CormierAcad 1999 nous permet de déterminer si un acadianisme est également attesté, ailleurs qu'en Acadie, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, au Québec et en Louisiane. L'indicateur géographique précède en tout temps la définition et les citations philologiques.

2.2. Les définitions ou l'art de la citation lexicographique

La citation lexicographique est couramment employée dans le *TLF* et son *Supplément*, aussi bien dans la rubrique d'analyse synchronique que diachronique. Des 270 000 définitions qui composent le *TLFi*, 26 674 d'entre elles ont été empruntées à des sources métalinguistiques¹². Dans le *Supplément*,

¹¹ *TLFi*, s.v. *acadien*, *-ienne*, adj. et subst.

¹² Ce résultat a été obtenu par la requête « „ « – objet « définition » dans la « recherche assistée » du *TLFi*. Ce « „ « est un des guillemets allemands utilisés par le *TLF* pour citer les définitions empruntées à des ouvrages métalinguistiques.

des guillemets allemands délimitent l'univers clos du discours définitoire tenu par Yves Cormier. On intervient dans la définition d'un acadianisme lorsqu'un mot de sa définition comprend une particularité lexicale qui n'a pas été traitée auparavant par le *TLF*.

Le cas se présente notamment à l'acadianisme *courgée*, dont la définition dans le CormierAcad 1999 est « quantité (d'eau) qu'on peut transporter à l'aide d'une *courge*¹³ ». L'acadianisme *courge*, qui est un « bâton servant à transporter deux seaux, un à chaque extrémité, et dont la forme est courbée pour qu'il puisse s'ajuster au cou et aux épaules¹⁴ », demande à son tour à être défini puisqu'il est inconnu du *TLF* et de son *Supplément*. On insère la définition de *courge* entre crochets à l'intérieur de la définition de *courgée* qui est, elle, présentée entre des guillemets allemands :

« Région. (Franche-Comté). Taille longue d'un sarment destinée à lui conserver un assez grand nombre d'yeux ; p. méton., sarment ainsi taillé. La fertilité relative des yeux varie également avec les cépages et c'est pour cela que certains doivent être taillés à court-bois (courson, (...)) et que d'autres sont taillés de préférence à long-bois (aste, (...)) *courgée*, (...) (LEVADOUX, Vigne, 1961, p. 55).

Région. (Acadie), sporadique. « Quantité (d'eau) qu'on peut transporter à l'aide d'une *courge* [= bâton servant à transporter deux seaux, un à chaque extrémité, et dont la forme est courbée pour qu'il puisse s'ajuster au cou et aux épaules] » (CormierAcad 1999). Une *courgée* d'eau (CormierAcad 1999). Va donc, comme un bon garçon, me chercher une *courgée* d'eau (H. CARBONNEAU, *Le Parler des Madelinots*, 1944, p. 59 ds NaudMadeleine 1999, s.v. *courgée*, p. 82a). Il fallait donc aller puiser l'eau à la fontaine (puits) ; une charge de deux siaux (seaux) d'eau ou deux chaudières [= contenu d'une chaudière] d'eau s'appelle une *courgée* (É. BOUDREAU, « Le parler acadien du sud du Cap-Breton » in *Cahiers de la Société Historique Acadienne*, vol. 2, n° 5, 1967, p. 195 ds CormierAcad 1999, s.v. *courgée*, p. 152b). [J. MANDRET] (...) » (Supplément TLF, s.v. *courgée*, subst. fém.).

Lorsqu'on intervient dans le corps d'un article du *Supplément*, on doit tenir compte des règles de numérotation et de hiérarchisation qui gèrent la structure des articles du *TLF*.

¹³ CormierAcad 1999, s.v. *courgée*, n.f., p. 152b.

¹⁴ CormierAcad 1999, s.v. *courge*, n.f., p. 152ab.

2.3. Numérotation et hiérarchisation des données linguistiques

Dans la synchronie, les nouvelles données linguistiques acadiennes doivent obligatoirement être introduites par l'un des huit sigles de structure qui appartiennent au *TLF*. En voici les principaux actants, suivant la valeur de leur hiérarchisation, allant de la plus forte à la plus faible :

I.

A.

1.

a)

)

blanc typographique.

D'après le *TLF* : « Presque tout l'art du dictionnaire, dans les limites du travail propre à l'ordre de la synchronie, consiste à bien hiérarchiser les données linguistiques¹⁵ ». À quelque part, dans l'article, on espace les données linguistiques d'origines entre elles pour en insérer d'autres. Sens extra-hexagonaux, jusqu'alors inconnus du *Supplément*, et sens hexagonaux se côtoient alors pour la toute première fois.

Nous sommes d'avis que nos adjonctions de sens arrivent à être perçues comme étant des filiations naturelles du contenu proprement français parce que notre opération obéit aux principes d'une logique d'inclusion. Pour se faire, une première étape consiste à se livrer à un examen préliminaire de l'article dans lequel nous souhaitons voir apparaître une particularité lexicale du français pour ensuite s'adonner à ce que Pascale Bernard, qui a dirigé notre stage au laboratoire ATILF, a dit être une « gymnastique sémantique », c'est-à-dire à l'insertion proprement dite d'acadianismes dans un article du *Supplément*. On insère les définitions là où on estime qu'une relation sémantique peut vraisemblablement s'instaurer entre un sens hexagonal et un sens extra-hexagonal. On tâche de rattacher un sens extra-hexagonal à un sens premier ou secondaire du français hexagonal.

Les données linguistiques empruntées au *CormierAcad* 1999 sont généralement introduites par un tiret (-) ou encore par un point (.). Le tiret et le point laissent entrevoir une annexion sémantique à l'intérieur d'un paragraphe

¹⁵ Franck HENRY, [1984], p. 52.

qui, dans certains cas, ne peut être, au départ, que d'essence française. Comme pour des mots tirés du français hexagonal, la définition d'une particularité lexicale du français peut porter un indicateur sémantique et un domaine technique.

2.4. Les indicateurs sémantiques et les domaines techniques

Certains acadianismes du CormierAcad 1999 sont accompagnés d'un indicateur sémantique. On rapporte ce même indicateur sémantique dans l'article du *Supplément* qui a été sélectionné. Dans le cadre de notre travail, nous avons eu affaire à deux indicateurs sémantiques que nous retrouvons entre autre aux articles **ras*³, *rased* et *riboter*². Ces derniers sont sporadiques : « s'applique à un emploi dont l'usage est dispersé sur plusieurs régions non avoisinantes » et vieillit « s'applique à un emploi qui n'est plus relevé à l'époque actuelle que dans la langue des gens âgés, bien qu'on puisse à l'occasion en trouver encore des traces à l'écrit » :

« B 2 *fam.* ajouter

En avoir ras(-)le(-)cul. En avoir assez, être dégoûté de quelque chose. Synon. pop. *en avoir marre.* *T'en as pas un peu marre de lire que des polars, de la bande dessinée ou de la science-fiction, t'en as pas un peu RAS-LE-CUL de ces machins-là, t'as pas envie de respirer mon gars...? Bah, tous les autres trucs me font chier* (Ph. DJIAN, 37°2 le matin, Paris, J'ai lu, 1989 [1985], p. 289). *Hippo : Quoi je vais la fermer ? J'en ai ras le cul, moi, de me faire arrêter. J'ai pas de travail, j'ai pas de maison, j'ai une bagnole pourrie* (E. ROCHANT, *Un Monde sans pitié*, Paris, Gallimard, 1990, p. 13).

Région. (Acadie), *sporadique.* *Rased.* « Rempli, plein jusqu'au(x) bord(s), qui a atteint le même niveau (que qqch.) » (CormierAcad 1999). *La rivière est rased au pont* (CormierAcad 1999). *Le récipient est ras de lait* (CormierAcad 1999). (...), *j'étais monté sur une chaise dans la maison chez mon oncle pis l'eau était rased à la chaise* (A. MARTINET et F. TURBIDE, *La pointe de grande-entrée. Un siècle de petite histoire*, 1987, p. 61 ds NaudMadeleine 1999, s.v. *rased*, p. 241b). [N. CHOLEWKA] (...). » (*Supplément TLF*, s.v. **ras*³, *rased*, adj.).

« (...) *Région.* (Bretagne). *Baratter* la crème du lait avec le *ribot***¹⁶. *Nous avons eu du lait aigre, qui m'a tout à fait rappelé celui que je ribotais à*

¹⁶ « Pilon de la baratte à beurre. » (*Supplément TLF*, s.v. *ribot*, subst. masc.).

Launay (Tr. CORBIERE, *Lettre à Édouard Corbière*, 18 mai 1859, p. 937 ds ROB. 1990).

Région. (Acadie), *vieilli*.

« Baratter (la crème), faire du beurre » (CormierAcad 1999).

Subst. masc. *Lait riboté*. « Babeurre » (CormierAcad 1999). [J. MANDRET] (...). » (*Supplément TLF*, s.v. *riboter*², verbe trans.).

L'indicateur sémantique *usuel* du *TLF* facilite l'insertion de sens dans ses articles. La marque *usuel* peut intervenir afin de faire savoir qu'un acadianisme ne partage pas l'indicateur sémantique ou encore le domaine technique d'une précédente définition. Une définition acadienne pourra être insérée dans un paragraphe dont elle ne partage pas l'indicateur sémantique ou encore le domaine technique qui est dominant grâce à l'indicateur *usuel*. *Usuel* a alors pour fonction de neutraliser l'effet d'une marque linguistique sur la définition ou le groupe de définitions acadiennes qu'il coiffe. Dans cet article du *Supplément*, l'acadianisme *désamarrer* est introduit par l'indicateur sémantique *usuel* parce que la définition qui le précède relève du domaine technique maritime :

« MAR. Détacher un bateau, un navire en larguant ses amarres. Synon. démarrer. Le destin demeurerait suspendu au-dessus de cet ensemble fragile ; mais c'était Sylla, et nul autre, qui s'apprêtait à le déclencher, comme le bateau neuf, roulant sur ses glissières, est désamarré par la main du constructeur (L. DAUDET, Sylla, 1922, p. 33). *Région.* (Acadie), *usuel*. « Détacher, délier » (CormierAcad 1999). *Désamarrer* ses lacets de soulier. *Désamarrer* un nœud dans la corde. [O. GUIGNOT] (...). » (*Supplément TLF*, s.v. *désamarrer*, verbe trans.).

En Acadie, *désamarrer* relève du vocabulaire familier, tandis qu'en France, *désamarrer* est un mot du vocabulaire maritime. Pour marquer explicitement cette distinction, on utilise l'indicateur sémantique *usuel*.

Conclusion

Le *TLF*, ce « grand chêne isolé¹⁷ » de la lexicographie mondiale devient, une fois de plus, cette fois-ci par le biais de son *Supplément*, une nouvelle scène où la langue acadienne affiche de très haut ses couleurs.

Nous sommes arrivée à intervenir au sein d'un univers sémantique préconçu sans pour autant en détruire l'articulation et l'économie interne. Aux principaux problèmes d'adaptation lexicographique que nous avons rencontrés, que se soit tant au niveau des définitions, de la numérotation et de la hiérarchisation des données linguistiques, géographiques et sémantiques que des domaines techniques, nous avons su développer des solutions personnalisées. Nous pouvons affirmer, au terme de ce projet, que les données lexicographiques extraites du *CormierAcad* 1999 ont pu faire l'objet d'un traitement qui privilégie leur immersion dans un univers lexicographique proprement trésorien, à savoir celui du *Supplément*. Nous tenons à remercier le personnel du laboratoire ATILF pour l'expérience qu'ils nous ont permis de vivre et nous souhaitons que notre travail sera admis au *Supplément*.

¹⁷ Gérard GORCY, 1989, p. 442.

Bibliographie

1. Sources documentaires

- CYR, J., 2003, *Pour une intégration de particularismes extra-hexagonaux dans le Supplément du Trésor de la langue française. Enjeux et perspectives*, mémoire de DEA Production et réception des discours oraux et écrits, option description et traitement des langues naturelles réalisé sous la direction de B. COMBETTES, Université de Nancy 2.
- FLECHON, G., 1998a, « Expérience de rédaction : La mise au point de quelques rubriques synchroniques dans le *Trésor de la Langue Française*, 1^{re} Partie » in *International Journal of Lexicography*, vol. 11, n° 2, p. 87-110.
- FLECHON, G., 1998b, « Expérience de rédaction : La mise au point de quelques rubriques synchroniques dans le *Trésor de la Langue Française*, 2^e Partie » in *International Journal of Lexicography*, vol. 11, n° 3, p. 169-186.
- GALARNEAU, A. et C. VERREAULT. Université Laval. *L'inclusion des particularismes extra-hexagonaux dans les dictionnaires français : réalité et mirage de la francophonie*. Communication présentée à la Journée des dictionnaires, tenue à l'Université de Cergy-Pontoise le 22 mars 2002. En ligne. <<http://www.tlfq.ulaval.ca/lexique/cours/frn-21614/cours/cours08/galarneau-verreault.pdf>>.
- GESNER, E., 1986, *Bibliographie annotée de linguistique acadienne*, Québec, Centre International de Recherche sur le Bilinguisme/International Center for Research on bilingualism.
- GORCY, G., 1989, « Le TLF : un grand chêne isolé » in *Le Français dans le Monde*, numéro spécial « Lexiques », p. 67-74 in GORCY, G., 1999, *Trésor des mots, mots du Trésor : de Frantext au TLF ...Informatisé, recueil des publications linguistiques*, réunies par A. BECQUER et C. SELIN, Nancy, INaLF-CNRS, p. 438-443.
- GORCY, G., c.a. 1998a, *Avis au lecteur*, Nancy, INaLF-CNRS, doc. interne.
- GORCY, G., 1998b, *L'oeuvre et ses ouvriers [du Supplément]*, Nancy, INaLF-CNRS, doc. interne.
- GORCY, G., 1998c, « Addenda en vue du *Trésor de la Langue Française* (TLF) de l'an 2000. Présentation générale » in GORCY, G., 1999, *Trésor des mots, mots du Trésor : de Frantext au TLF ...Informatisé, recueil des publications linguistiques*, réunies par A. BECQUER et C. SELIN, Nancy, INaLF-CNRS, p. 589-598.

HENRY, F., [1984], *Compte rendu synthétique de la rencontre entre les réviseurs, relecteurs et rédacteurs du TLF, les 3-4 mai 1984*, Nancy, INaLF-CNRS.

IMBS, P. (dir.), 1967, Centre de recherche pour un Trésor de la Langue Française, CNRS, *Trésor de la Langue Française*, Paris, Les Presses de A. Lahure.

Laboratoire ATILF-CNRS. Université de Nancy 2. *Base textuelle Frantext*. En ligne. <<http://atilf.atilf.fr/frantext.htm>>. (_ Frantext).

Laboratoire ATILF-CNRS. Université de Nancy 2. *Le Trésor de la Langue Française informatisée*. Conception et réalisation de J. DENDIEN. En ligne. Version du 10 décembre 2002. <<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>>. (_ TLFi).

POIRIER, P., 1884, « La langue acadienne » in *Nouvelles soirées canadiennes*, Montréal, vol. 3, n 2, p. 63-70.

POIRIER, P., 1993, *Le Glossaire acadien*, éd. critique établie par P.M. GERIN, Moncton, Éd. d'Acadie, Centre d'études acadiennes.

QUEMADA, B. (dir.), 1990, *Autour d'un dictionnaire : le Trésor de la Langue Française, témoignages d'atelier et voies nouvelles*, coll. Dictionnaire et Lexicographie, vol. 1, Paris, INaLF-CNRS, Didier Érudition.

REZEAU, P. (dir.), 2001, INaLF-CNRS, *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, Duculot.

Trésor de la Langue Française, 1971-1994, CNRS, *Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, publié sous la dir. de P. IMBS puis de B. QUEMADA, Paris, Éd. du CNRS-Gallimard, 16 vol. (TLF).

WALTER, H., 1999, « Préface » in CORMIER, Y., 1999, *Dictionnaire du français acadien*, avec la coll. d'E. POISSON, Montréal, Fides, p. 7-8.

2. *Sigles et abréviations contenus dans des articles du TLF et de son Supplément*

2.1. Sigles

CormierAcad 1999 : CORMIER, Y., 1999, *Dictionnaire du français acadien*, avec la coll. d'E. POISSON, Montréal, Fides.

DIONNE 1909 : DIONNE, N.-E., 1974, *Le Parler populaire des Canadiens français*, av.-pr. de G. STRAKA, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, Langue française au Québec. 3^e section. Lexicologie et lexicographie. 3. (Reprod. de l'éd. orig. : 1909.)

NaudMadeleine 1999 : NAUD, C., 1999, *Dictionnaire des régionalismes du français parlé des Îles de la Madeleine, L'Étang-du-Nord* (Québec), Vignaud.

ROB. 1990 : ROBERT, P., 1990, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2^e éd. entièrement revue et enrichie [mise à jour pour 1991] par A. REY, 9 vol., Paris, Dictionnaires Le Robert.

2.2. Abréviations

- adj. : adjectif
- apr. : après
- col. : colonne
- cul. : culinaire
- dict. : dictionnaire
- ds : dans
- éd. : édité, éditeur,
édition
- ext. : extension
- fam. : familier
- fém. : féminin
- fr. : français
- graph. : graphie, graphique
- mar. : marine, maritime
- masc. : masculin
- p. : page, paginé
- plur. : pluriel
- p. méton. : par métonymie
- pop. : populaire
- qqch. : quelque chose
- région. : régional
- rem. : remarque
- s. : siècle
- sing. : singulier
- subst. : substantif, substantival, substantivement
- synon. : synonyme, synonymie, synonymique
- trans. : transitif
- v. : voir
- var. : variante, variation
- vol. : volume
- vx : vieux

L'EXPERIENCE D'UN POETE : SERGE PATRICE THIBODEAU

André MAINDRON
Université de Poitiers

Mais aujourd'hui je réalise, non sans bonheur, que je me suis trompée, que je suis partie mais ne suis pas arrivée¹.

Dans la portée générale de l'histoire de la poésie acadienne, cet article est consacré à l'expérience d'un poète acadien bien vivant, à savoir Serge Patrice Thibodeau, dans le seul volume où, il y aura bientôt dix ans, il a réuni *Le quatuor de l'errance* et *La traversée du désert*. Il examine rapidement ce que présente de neuf l'aventure que relate ce double recueil et si son écriture témoigne d'une même capacité à innover, autrement dit s'il est poétique.

Within the general trend of the history of Acadian poetry, this paper is devoted to the experience of a still alive Acadian poet, namely Serge Patrice Thibodeau. Ten years ago, he brought together in a single issue *Le quatuor de l'errance* and *La traversée du désert*. In order to examine quickly this double compilation, we have to consider what is new in this adventure and whether his writing shows any innovation ability, or whether his writing is truly poetic.

Tout ce qui vit, dans tous les règnes de la nature, depuis toujours s'adapte ou meurt : s'adapte tant bien que mal, innove peu ou prou, expérimente bon gré mal gré, jusqu'à ce qu'il n'en puisse mais et meure. Chaque existence par le fait même est à la fois originale et indéfiniment répétitive depuis la nuit des temps - jusqu'à la fin des temps. Ainsi de celle de l'Acadie ou ce qu'on nomme ainsi, comme de celle de la poésie ou ce qu'on qualifie ainsi, depuis qu'en l'une l'autre s'est pratiquée c'est-à-dire depuis « l'empremier » ou peu s'en faut. Mais il n'est pas question ici d'écrire ou de réécrire une histoire que chacun connaît ou croit connaître ; ni même la seule histoire de la poésie acadienne, comme toutes déterminée par ce qui existait avant elle, dont elle est fille, et ce qui existe autour d'elle, dont elle est sœur. Il n'est question que d'évoquer la seule expérience d'un poète acadien bien vivant, Serge Patrice Thibodeau, dans le seul volume où, il y aura bientôt dix ans, il a réuni *le Quatuor de l'errance* et *la Traversée du désert*. Pour examiner rapidement ce que présente de neuf l'aventure que relate ce double recueil et si son écriture témoigne d'une même capacité d'innover, autrement dit est poétique.

¹ Ying CHEN, *Quatre mille marches*, un rêve chinois, Paris, Seuil, 2004, 109 pages, « l'Errance », p.31.

Non, quoi que certains s'obstinent à ressasser, l'errance ne définit pas l'acadien — même si on a songé un temps, en des circonstances particulières, à faire d'*Un canadien errant* l'hymne acadien. L'histoire de l'Acadie ne se réduit pas à celle du « Grand Dérangement ». Et elle s'y arrête si peu que la migration qui, dans la première moitié du 19^e siècle, a déplacé la majorité des Acadiens de la Nouvelle-Écosse au Nouveau-Brunswick fut statistiquement plus importante — et peut-être pas moins contrainte ni douloureuse. Ainsi, du premier exergue du *Quatuor de l'errance*, emprunté du reste à un poète afghan du 20^e siècle², « Voyageur, pourquoi suis-je en exil ? », ne faut-il pas conclure trop vite que S.P. Thibodeau est obsédé par un moment de l'histoire des siens. La réponse du Voyageur à qui l'interroge est d'ailleurs sans ambages : « 'jeune ami, ta question est comme un cadre vide. [...] Ami de l'égarément, place ton pas dans le pas qui déchiffre le sens ». Ce sur quoi « d'un bond [...] dans la nuit » s'en va le jeune questionneur ; et le poète avec lui.

Dans ce livre donc pas de conflits interminables, nécessairement fabuleux, entre supposés « premiers habitants » et d'autres au moins aussi anciens ; ni entre eux et les suivants ; ni entre ces derniers et d'autres arrivés à peu près en même temps. Pas de noms fleurant la légende du Nouveau Monde, d'origine ou à consonance pseudo-indienne, plus ou moins mâtinés de français ou d'anglais ou supplantés par ces autres noms d'origine européenne. S'égrènent au contraire, sous l'égide du poète afghan, des noms de lieux sans rapport aucun avec l'Acadie : New Delhi³ (p.23) avec ses vrais indiens, le Népal (p.53), le Pakistan (p.80), l'Iran (p.92), la Turquie (p.119), la Grèce (p.148), noms suivis d'un seul « Rivière Verte, Acadie » (p.160), mention qui ponctue, sans joie mais sans désespérance, la dernière strophe du *Quatuor* :

Le poème s'évanouit, oh dépossession ! tout m'échappe :
l'errance,
L'ébauche d'un échec, ma vie entière s'égarant, courant à sa
perte,
Comme un chant du cygne dans le miroitement des sables
nomades.

² Les divers exergues du *Quatuor* proviennent tous de textes du Proche et du Moyen Orient, à commencer par la Bible.

³ Toutes les références entre parenthèses renvoient à l'ouvrage publié en 1995 à Montréal, l'Hexagone, 259 pages.

On se croirait presque devant un atlas datant de l'empire victorien. Plus discrètes, les localisations de *la Traversée du désert* sont tout autant étrangères à l'Amérique du nord et quasi exotiques à part celle du retour, à Montréal ; elles situent l'inspiration et la composition du recueil au Proche-Orient ; dans une région du monde infiniment plus marquée que l'Acadie par la folie humaine, et depuis des temps si reculés qu'elle semble demeurée un des terrains de prédilection du refus de toute adaptation à son semblable, un des plus épouvantables champs de déshonneur de toute l'humanité⁴. Ce qui ne nous sort guère de l'atlas mentionné.

Ici donc nulle chevauchée prétendument civilisatrice, nul « ouesteurne » épique à s'en faire pamer les accros des « petites vues », pas l'ombre d'un manichéisme. Ce qui ne signifie pas que ce long périple à travers des pays peuplés et considérés comme peu sûrs ait été, sinon une promenade de santé, du moins aussi facile à réaliser que le « tour » organisé par quelque voyageur plus soucieux de ses bénéfices que de celui de ses clients amateurs d'aventures préprogrammées ; ni que notre moderne « coureur des bois » asiatique n'ait pas eu à affronter çà et là certains dangers dont la relation bien mise en scène, tel un spectacle de « télé-réalité », et fait sacrer dans les « camps » et brailler dans les barachois. Pas de nom qui fascine dans le titre des quatre chants dudit *Quatuor*. Des mots simples, de tous les jours, qui peuvent être entendus au premier degré (montagne, vallée, forêt...) et simplement rappeler les rudesses d'une expérience menée en solitaire loin des grandes certitudes et des petits confort de la routine qu'on a quittée. Des mots aussi, on le sait, qui, des millénaires avant qu'on parle d'Acadie comme en tous lieux où on l'ignore encore, peuvent tous avoir pris une valeur métaphorique, avoir été chargés d'un sens d'épreuve non seulement physique mais spirituelle - et chacun sait que la métaphore est universellement constitutive de poésie. Ainsi le titre complet de chacun des quatre chants, « l'Ascension de la montagne » pour le premier, « le Passage dans la vallée » pour le deuxième, « la Descente dans la caverne » pour le troisième et pour le quatrième « la Traversée de la forêt obscure », invite-t-il à une lecture qui ne soit pas seulement anecdotique ou sensationnaliste - ce qui revient souvent au même, mais à une lecture proprement « poétique » au sens que ce mot avait à ses origines et que certains de nos contemporains ont naguère retrouvé. Ce qui suggère qu'il en soit de même du titre des trois parties de *la Traversée du désert*, succédant à celle de « la forêt obscure », qui reprennent des mots déjà entendus : « 1. miroitement » (p.171), « 2. sables »

⁴ Voir sur ce point Serge Patrice THIBODEAU, *La Disgrâce de l'humanité*, essai sur la torture, préface de Pierre Sane, secrétaire général d'Amnistie International, Montréal, Vlb, 1999, 198 p.

(p.195), « 3. nomades » (p.225). Et qui interdit de faire la lecture de ce recueil comme on « fait » la Tunisie ou le Sri Lanka par exemple - pour en rapporter la preuve qu'on y a été ; seules comptant l'image donnée de soi, la pose dans un décor qui en impose, indépendamment des réalités du pays ou du livre visité.

Or l'auteur de ce recueil, il n'est pas inutile de le rappeler, est ce que les personnes sérieuses appelleraient un dangereux récidiviste. Ses tout premiers recueils en effet le montraient déjà vagabondant, et de son propre chef, loin de sa terre comme de sa langue natales : au Proche Orient déjà ou dans une *Mitteuropa* d'où ne sont pas exactement issus les pionniers de l'Acadie⁵. Ce n'est que dans un petit recueil paru la même année que le *Quatuor* qu'il en est venu à évoquer les paysages et l'histoire des siens⁶. Démarche hors du commun, et à l'époque d'autant plus contestée que les références littéraires partout parsemées témoignent d'influences d'une toute autre ampleur que celles qu'on observe dans l'Acadie traditionnelle et contemporaine⁷. Effectivement « la poésie s'est évadée de son cadre étroit » (p.140). Mais cela suffit-il à faire d'un recueil un œuvre neuve ?

Car « poésie » signifie bien, étymologiquement : création. Et en ce sens, ce sens seul, se trouve contenu tout ce que nous cherchons. Il ne suffit pas de dire, d'affirmer, de parader pour créer. La littérature, comme plus généralement la réflexion et plus particulièrement la poésie, n'a rien à voir avec le slogan, la propagande - le ressassement. La communication, terme dont on fait aujourd'hui plus qu'abuser, est certes son domaine, Claudel le rappelait dans une de ses *Cinq grandes odes*⁸; mais il s'agit comme, semble-t-il, en tout pays et en toute littérature, non seulement d'un rapport de locuteur à auditeur ou

⁵ *Septième chute (la)*, Moncton, éd. d'Acadie, 1990, 181 p. ; *Cycle de Prague (le)*, *ibid.*, 1992, 157 p.

⁶ *Nous, l'étranger*, Trois-Rivières, éd. des Forges & Echternach, éd. Phi, 85 pages. Les trois parties sont intitulées « La Rochelle, 1654 », « Chipoudie, 1697-1755 » et « Madawaska, 1789 ». Voir, dans le *Quatuor*: « Qu'ai-je trouvé, si loin des miens ? / Que mes profondes racines. Le culte de l'enfance, / Les rituels des humbles et des pauvres, le pain sur la table. » (p.132)

⁷ Sont ainsi évoquées les figures de Brecht, Char, Claudel, Kafka, Maïakovski, Pasternak, Yourcenar - pour ne citer, dans l'ordre alphabétique, que des noms d'européens et ne pas trop... désorienter.

⁸ Paul CLAUDEL, dans la quatrième des *Cinq grandes odes*, 1910, intitulée « la Muse qui est la gr, ce ».

lecteur, autrement dit plus ou moins de dominant à dominé, mais d'un échange où le poète est le truchement par lequel passe le courant qui intègre l'homme à l'univers, « le maillon / Unissant le ciel et la terre », comme l'écrit S. P. Thibodeau (p.133). Ce en quoi, et semble-t-il aussi toujours, deux ou plutôt trois éléments sont essentiels : la relation qui s'établit « entre le pouvoir imaginant de l'[individu] et l'univers imagé⁹ » ; celle qui « ébranle d'abord en lui le souffle¹⁰ » et donne naissance au rythme ; celle enfin qui fait de toute poésie non un feu d'artifice verbal ou une ivresse, mais une aventure de l'esprit. Que cette aventure parvienne à son but et on pourra parler de cheminement, de *voie* suivie¹¹, ou qu'elle n'y parvienne pas, que le temps seul y ait mis un terme et qu'elle n'ait été qu'« errance, [...] ébauche d'un échec » — mais peut-être aura-t-on perçu dans ce « chant du cygne » au moins une *voie* ?

Dans son étude de *l'Écriture poétique chinoise*, François Cheng insiste sur le fait que la Chine traditionnelle n'a jamais dissocié poésie et peinture, autrement dit que l'art de voir et celui de *Donner à voir*, pour reprendre cette fois un titre d'Éluard¹², procèdent d'un même élan, comme l'a si bien illustré le célèbre Wang Wei (701-761) par ailleurs adepte du Chan (le Zen chinois). Ce qu'enseignaient nos propres Anciens, bien avant les surréalistes, par leur *ut pictura poesis* ; ce que sait bien S. P. Thibodeau pour lequel « ignorer la valeur du symbole, c'est ne pas savoir lire » : raison pour laquelle il invite le lecteur à suivre la démarche même de l'auteur, c'est-à-dire à « découvrir les strates du mot, le calcaire et l'argile / La stature transparente du mouvement vers le centre » (p.65). L'exiguïté du temps dont nous disposons tous ici empêche, hélas, de le faire en ces lieux. Ces contraintes horaires seraient-elles moins fortes qu'elles ne permettraient guère mieux qu'un inventaire qui ressemblerait plus à une énumération qu'à une analyse littéraire. Ce qu'à poète ne plaise. Et si d'ailleurs, pour lui comme pour la langue persane, « un seul mot [...] / Désigne le Voyageur et le Contemplatif » (p.125), on ne peut que souhaiter à chacun le bonheur et du voyage et de la contemplation. D'autant que toutes les images dont fourmille et se nourrit cette expérience, par exemple celles de l'eau, du soleil, de l'aigle qui plane, de l'oasis, de la palme, du « sable des sables¹³ » se peuvent trouver dans de tout autres écrits, prosaïques, voire

⁹ François CHENG, *écriture poétique chinoise (I')*, Paris, Seuil, 1977, n. éd. refondue et corrigée par l'auteur, Points Seuil, 1996, p.85. Cheng écrit « l'homme ».

¹⁰ *Ibid.*, p.89.

¹¹ Et l'auteur du *Quatuor* se présente bien comme en quête de cette « voie ».

¹² Paul ELUARD, *Donner à voir*, 1939.

¹³ Expression reprise dans *la Traversée du désert* au point d'en être un des leitmotiv.

utilitaires. Ce qui conduit à mettre l'accent sur le second élément essentiel de la poésie, à savoir sa musique.

Là encore, en soi, *nil novi sub sole*, en Orient comme en Occident, chez Platon par exemple ; bien avant Verlaine conseillant « de la musique avant toute chose » ; bien avant Valéry assimilant prose et marche, poésie et danse, préoccupation qui est aussi celle de S. P. Thibodeau (p.231)¹⁴. La langue poétique est musicale ou n'est pas - quoi qu'il semble à notre époque où ont d'ailleurs à peu près disparu toutes les formes de poésie autres que celle de la poésie précisément appelée lyrique. Or dans le domaine de la musique comme dans celui des arts visuels, et dans celui de la poésie, notre époque a vu atomiser toutes les règles, toutes les harmonies auditives et visuelles sur lesquelles s'était structuré l'art occidental depuis à peu près la Renaissance. Mais à l'aune de la civilisation chinoise, de loin plus ancienne que la nôtre, on sait bien qu'ont alterné des périodes, durant parfois des siècles, où le beau était défini tantôt par l'ordre, la régularité - jusqu'à ce qu'ils se sclérosent, deviennent formalisme, tantôt par le désordre, l'irrégularité - jusqu'à ce qu'ils ne soient plus que fatras amphigourique et nécessitent un grand ménage¹⁵.

S. P. Thibodeau joue à la fois de l'un et de l'autre dans son recueil. Comme tout un chacun depuis à peu près un siècle, il utilise l'ambiguïté de l'« e » dit caduc, poésie savante et poésie populaire s'étant de tout temps et en tout lieu acoquinées pour le meilleur et pour le pire ; ce qui laisse toute latitude au lecteur, qu'il ait de l'oreille ou non, quant au choix d'une métrique - liberté qui est rarement celle de la musique la plus moderne, travaillée et calculée à l'extrême, hors improvisations cela va sans dire¹⁶. Cependant le recueil est entièrement construit sur le nombre, c'est-à-dire des groupes de 7 ou 3 fois 7

¹⁴ Paul VERLAINE, premier vers de son « Art poétique », 1874. Paul VALÉRY, *Variété*, « Poésie et pensée abstraite », *œuvres*, t.1, Paris, Gallimard, Pléiade, Jean HYTIER dir., 1957, 1962, pp.1329-1330.

¹⁵ Pour une synthèse accessible, plus ou moins rapidement écrite hélas, des problèmes et débats engendrés par la poésie de langue française, on peut se reporter aux ouvrages de Daniel BRIOLET, *Le langage poétique*, Paris, Nathan-recherche, 1984, 126 p. et de Daniel LEUWERS, *Introduction à la poésie moderne et contemporaine*, Paris, Bordas, 1990, 190 pages.

¹⁶ De même que celle de la poésie lyrique, « l'évolution de la musique s'est manifestée comme un processus logique de développement de l'écriture musicale caractérisée par les termes: mélodie, harmonie, rythme », écrit Jean-Étienne MARIE, dans *Histoire de la musique*, t.2, ROLAND-MANUEL dir., Paris, Gallimard, encyclopédie de la Pléiade, (1963) 1977, p.1418.

poèmes, tous composés de tercets¹⁷, sauf le prologue et l'épilogue de *la Traversée du désert* aux titres métaphoriques (et rejetant la majuscule) : « à mi-corps sur le seuil » (p.167), puis « une empreinte » (p.253). Mais tandis que le premier verset du septième tercet des 105 poèmes du *Quatuor* reprend systématiquement les mots du premier verset du premier tercet, la répétition étant constitutive du rythme, et l'anaphore chez tout le monde s'étant substituée à la rime¹⁸, le même procédé ne se retrouve pas dans *la Traversée*, dont le mouvement semble plus linéaire. Toutefois, alors qu'au second verset du quatrième tercet du onzième poème de chacun des chants du *Quatuor* apparaît la même interrogation « Serait-ce le centre du discours ? » (p.42, 69, 108), interrogation discrètement modulée la quatrième fois (p.137), le second verset du quatrième tercet du onzième poème de chacun des trois chants de *la Traversée* se fait l'écho de cette interrogation renouvelée, et il tente de lui apporter une réponse progressive ; avec, tout d'abord, comme un renoncement au moi lyrique : « Et non ! je ne suis pas au centre du discours » (p.184) ; puis le constat de ce qui fait le poème : « Au centre du centre, la poésie ; et Dieu part et Dieu reste » (p.209) - formule leitmotiv ; et enfin l'expression de son adoration du Dieu, d'un Dieu : « Tu m'auras épargné le retour, car Tu es le Centre, Tu es le Discours » (p.240). Ce qui suffit pour indiquer qu'il y a bien dans cette poésie le troisième élément essentiel dont il avait été parlé plus haut.

La littérature que j'aime est une forme d'interrogation, une ouverture sur l'inconnu ou l'inconnaissable, une quête de ce qui est haut, de ce qui est large, et de ce qui est intérieur. Cette quête est l'essence même de la poésie¹⁹.

¹⁷ Serge-Patrice THIBODEAU tient à la symbolique de ces deux nombres « et répète trois fois les sept mots « ici (p.61) comme il se relève là « d'une septième chute » (p.217), dans l'attente de « la troisième heure venue » (p.234).

¹⁸ « Modernité » qui n'est peut-être pas des plus fidèles au *génie* de la langue française, qui, depuis fort longtemps et même en prose, accentue plutôt la finale des mots ou des phrases, sauf s'il s'agit de cet « e » caduc, en effet tombé, même en poésie, depuis quatre bons siècles ? Ce qui plonge parfois le lecteur mélomane dans des abîmes de perplexité. Une question d'oreille, là encore ? Avec la disparition de la cadence, paire, impaire, ou des deux conjuguées, ne sommes-nous pas au temps des « musiques métisses » ? Mais sont-elles vraiment fondées sur la dissonance ?

¹⁹ Ying CHEN, *op. cit.*, « Saint-Denys Garneau », p.73.

« Cette divine ardeur » par laquelle Du Bellay définissait la flamme, l'inspiration poétique²⁰, « la profondeur de l'élan », dit S. P. Thibodeau (p.45), se retrouve donc dans ce recueil au double objectif, physique et spirituel, ainsi énoncé : « Pour que la poésie soit expérience, qu'elle soit d'abord transformation » (*ibid.*). L'objectif a-t-il été atteint ? L'ami de l'égarement « a-t-il su placer son pas » dans le pas qui déchiffre le sens ? S'est-il rendu compte qu'en réalité, comme le dit Omar Khayy, m dans l'exergue sur lequel se termine le *Quatuor*, « il n'y a ni route ni sentier » ? N'a-t-il donc fait, après Montaigne et tant d'autres, que « fuir » (p.153)²¹ ? Il n'en aura pas moins été affirmé que « le but du poème est de respirer la présence de l'homme / Éblouie » (p.184). Somme toute, cette entreprise de « l'orant pèlerin » (p.133) est assez novatrice dans la poésie acadienne pour qu'on en apprécie le caractère exceptionnel.

²⁰ Joachim DU BELLAY, *Regrets*, 6, 1558. Le nom de son contemporain Rabelais (1494-1553) est certes plus connu en Acadie.

²¹ Michel de MONTAIGNE, « Je sais bien ce que je fuis, mais non pas ce que je cherche », *Essais*, 3, 9, 1588.

Gilles HAVARD, Cécile VIDAL, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, 560 p., illustrations, index, 15 euros.

Gilles Havard et Cécile Vidal ont parfaitement atteint dans leur *Histoire de l'Amérique française* l'objectif qu'ils s'étaient fixé : « réconcilier les deux tendances majeures de l'histoire coloniale : l'histoire diplomatique, militaire et économique, présentée traditionnellement selon le point de vue européen et l'histoire socio-culturelle attachée à l'étude des populations allochtones et autochtones du "Nouveau Monde" ». Les abondantes références en fin de chapitres démontrent le sérieux de cette synthèse de 560 pages.

Après des chapitres consacrés au temps des tâtonnements puis aux étapes de la colonisation (une centaine de pages), les auteurs étudient les institutions, la question du peuplement multi-ethnique, les relations entre Français et Indiens, les villes, l'exploitation du territoire, le commerce et la société (environ 200 pages au total), enfin ils présentent les péripéties de l'empire français d'Amérique à partir du traité d'Utrecht (1713) jusqu'au traité de Paris (1763) avant d'évoquer le sort de la Nouvelle France de 1763 à 1803 (60 pages).

G. Havard et C. Vidal, qui se réfèrent à Philippe Jacquin, n'hésitent pas à remettre en cause certaines présentations traditionnelles. Ainsi Jacques Cartier nous est dépeint comme particulièrement maladroit avec les Iroquois. Les étapes de la colonisation sont bien retracées. En 1600, la Nouvelle France ne compte encore aucun habitant européen à demeure. Un siècle plus tard, une société coloniale s'est enracinée dans la vallée du Saint Laurent occupée par plus de 1 600 individus de souche européenne. En 1760, la population française s'élève à près de 90 000 personnes, dont 90 % sont regroupées entre Québec et Montréal, le reste vivant sur le littoral atlantique, dans la basse vallée du Mississippi et dans les postes de l'intérieur.

La Nouvelle France atteint son apogée territoriale à la veille du traité d'Utrecht (1713) avec quatre colonies principales : Terre-Neuve, l'Acadie, le Canada et la Louisiane, soit la moitié du continent américain. Les Français ont été les premiers Européens à pénétrer dans les Plaines de l'Ouest jusqu'aux abords des Rocheuses, à partir de la Louisiane et du Canada, bien avant l'expansion des pionniers américains du XIXe siècle.

Après avoir décrit « le temps des tâtonnements » et les étapes de la colonisation, les auteurs abordent la question des institutions qui jouèrent en Nouvelle France « un rôle moteur » dans la constitution des sociétés coloniales

COMPTES RENDUS

à la différence de ce qui prévalait dans les colonies britanniques. De plus, l'Eglise catholique a relayé ou soutenu pendant deux siècles l'action de l'Etat tout en menant sa mission d'évangélisation.

L'Amérique française fut en grande partie une Amérique franco-indienne. En effet, de 1600 à 1760, l'existence de la Nouvelle France reposa sur une politique d'alliance avec les autochtones (avec l'exception des Iroquois ou des Natchez). Pour les gouverneurs français, la politique indienne a priorité sur tout le reste. Les Indiens sont les « enfants » du gouverneur de la Nouvelle France (Onontio) et du roi de France (le Grand Onontio). G. Havard et C. Vidal soulignent bien la différence entre la politique française – il faut certes assimiler les autochtones mais composer avec eux – et les colonies anglaises où « les colons n'ont jamais envisagé d'inclure les Indiens dans la société coloniale ».

La colonisation française en Amérique du Nord repose sur deux éléments fondamentaux : la faiblesse du peuplement et le commerce des fourrures. Les Français ne dépossèdent pas les premiers occupants de leurs terres. Ils approvisionnent les autochtones en produits divers sans menacer leurs activités traditionnelles. Il s'agissait d'une « colonisation commerciale » et non d'une « colonisation de peuplement ». L'économie du Canada repose essentiellement sur le commerce des fourrures qui est à l'origine de la spécificité de la société canadienne, avec ses « coureurs des bois ». L'Acadie possède d'abondantes pêcheries, fournisseurs de morue séchée, recherchée à la fois dans les colonies et en Europe. Quant à la Louisiane, elle reste marginale, malgré tous les efforts pour la développer.

A l'intérieur du continent, la souveraineté coloniale ne dépassait souvent pas la limite d'une portée de mousquet au delà des forts. Si l'on peut parler d'un succès relatif de la politique d'assimilation, notamment en matière de christianisation, on peut aussi évoquer « l'indianisation » de certains Français : le coureur des bois devenu une sorte d'Indien blanc » (p. 237).

G. Havard et C. Vidal évoquent l'existence de « sociétés nouvelles ». En dépit de la prégnance du modèle social d'Ancien Régime, la stratification sociale est beaucoup moins complexe qu'en métropole et varie d'une colonie à l'autre.

La fin de l'empire français d'Amérique retient également l'attention des auteurs pour qui « le scénario de cette chute n'était pas écrit à l'avance, en dépit

de ce que suggèrent parfois les historiens » (p. 414). Le Canada avait prouvé par le passé et le fit encore pendant les premières années de la guerre de Sept ans, de 1754 à 1757, qu'il était militairement supérieur aux colonies britanniques. « C'est l'eupéanisation du conflit américain, à partir de 1758, qui scella le sort de la Nouvelle France, lorsque la Grande Bretagne — à la différence de la France — décida d'investir toutes ses forces dans la bataille ». La guerre se déroule alors non seulement en Amérique du Nord et dans les Antilles mais aussi en Europe et dans les Indes Orientales. L'alliance des Indiens jusqu'en 1756-1757 avait été l'un des principaux atouts de la Nouvelle France. La chute de Louisbourg puis la perte de l'Ohio précèdent le succès final des Anglais dans la vallée du Saint Laurent en 1759 et 1760. En revanche, la Louisiane et le pays des Illinois ne sont pas attaqués.

Le traité de Paris met donc fin à la présence française en Amérique du Nord — à part Saint Pierre et Miquelon — mais Choiseul estime que l'empire colonial anglais finira par éclater (p. 453). Quant aux espoirs de faire renaître la Nouvelle France, ils ne se concrétisèrent pas entre 1763 et 1803 (date de la vente de la Louisiane aux Etats-Unis par Bonaparte) mais aujourd'hui le Canada et les Etats-Unis comptent près de 20 millions d'individus de souche française.

Yves-Henri NOUAILHAT
Université de Nantes

Martine AZUELOS, Maria Eugenia COSIO-ZAVALA, Jean-Michel LACROIX, *Intégration dans les Amériques, dix ans d'ALENA*, Textes réunis et présentés par, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2004, 340 p.

Ce volume rassemble les communications présentées à un colloque organisé en juin 2002 par l'Université Paris III-Sorbonne Nouvelle, à l'occasion du dixième anniversaire de l'ALENA, et consacré à ses effets, à sa portée et à ses conséquences sur les trois pays concernés, Canada, Etats-Unis, Mexique. C'est en effet en 1992 que fut signé le traité de libre-échange, avant d'entrer en vigueur au début de 1994, dans le sillon du traité analogue entre les Etats-Unis et le Canada de 1988, et dans l'attente du futur grand marché commun de tous les États américains.

La vingtaine de communications présentées est l'œuvre d'intervenants français, canadiens, mexicains et américains, universitaires ou chercheurs, aussi bien qu'économistes ou écrivains. De nature très variées, elles se partagent entre trois rubriques : les enjeux politiques et juridiques, les effets économiques, les implications culturelles. Dans chacun de ces domaines les

contributions jettent un éclairage nouveau et souvent imprévu sur les conséquences immédiates de l'application du régime douanier mis en œuvre, à la demande du président du Mexique, qui craignait de voir son pays exclu d'un marché prometteur. Ce qui ressort surtout, ce sont, dans les trois pays concernés, les réticences devant l'inconnu, à commencer par les syndicats des Etats-Unis qui redoutaient la concurrence d'une main-d'œuvre bon marché et donc des baisses de salaires. Mais c'était encore davantage le cas au Mexique, où l'économie ne paraissait pas prête à affronter son puissant voisin. De son côté, le Canada s'est trouvé placé devant un dilemme qu'il avait affronté pendant plus d'un siècle, mais qu'il avait finalement résolu, non sans mal, dès 1988. Le choix entre l'empire britannique et le Grand Voisin. Et partout, derrière le rapprochement économique, se cache une grande crainte politique, la perte de l'identité nationale face au mastodonte américain.

C'est particulièrement au Canada que ce réflexe s'est manifesté et il a fallu tout le savoir-faire de Jean Chrétien pour le surmonter, en jouant très habilement de l'attitude des Québécois, favorables à un rapprochement avec le Grand Voisin, contrairement aux milieux d'affaires anglophones. Ce faisant, le Canada peut s'enorgueillir d'avoir contribué à créer un nouveau type d'État, l'État culturel, fruit de la mondialisation, peut-être appelé à remplacer l'État-nation auquel les siècles nous ont habitués.

C'est dire l'utilité de ce volume, qui arrive au bon moment pour renseigner le lecteur français, et surtout les canadienistes, sur les développements récents du devenir nord-américain.

Claude FOHLEN

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Patrick BOUVIER, *Déserteurs et insoumis. Les Canadiens français et la justice militaire (1914-1918)*, Outremont, Athéna éditions, 2003, 149 p.

Michel LITALIEN, *Dans la tourmente. Deux hôpitaux militaires canadiens-français dans la France en guerre (1915-1919)*, Outremont, Athéna éditions, 2003, 160 p.

Ces deux ouvrages ont plusieurs points en commun. Ce sont des mémoires de maîtrise, l'un de l'Université du Québec à Montréal, l'autre de celle d'Ottawa. Ils portent sur une même période, celle de la Grande Guerre et répondent à un même souci, celui d'approcher au plus près une réalité mal connue, celle de la justice militaire dans un cas, celle de la médecine militaire dans l'autre. Enfin ils se limitent aux Canadiens français.

Le premier ouvrage tente de répondre à une question souvent posée : y a-t-il eu plus de déserteurs parmi les conscrits francophones qu'anglophones ?

A ce propos, l'auteur remarque avec finesse qu'il faut faire une distinction entre trois catégories, les insoumis, les déserteurs et les objecteurs de conscience, distinction qui n'apparaît pas dans les statistiques. Il note aussi qu'il n'existe pas vraiment d'unités entièrement francophones, en dehors du fameux 22^e, et que la langue du commandement était l'anglais, et la discipline, l'encadrement et l'organisation exclusivement britanniques. Il est bien connu que les Canadiens-Français étaient réticents à défendre l'empire britannique, que cette réticence s'accrut avec l'application en Ontario du Règlement 17, limitant l'enseignement du français dans les écoles : les nationalistes, Henri Bourassa en tête, s'emparèrent de cette cause pour manifester leur hostilité à la loi de conscription en 1917. L'auteur fait un usage très abondant des statistiques des incorporations et des décisions de la justice militaire pour aboutir à des conclusions mitigées. Les chiffres ne disent pas tout, car ils sont trop souvent incomplets ou de nature inégale et, dans l'ensemble, ils confirment ce qu'on savait déjà, à savoir le moindre empressement des Canadiens-Français à combattre et l'inégale sévérité de la justice militaire.

Michel Litalien, lui, présente le résultat de ses recherches sur deux hôpitaux canadiens-français en France, l'hôpital stationnaire n°4, installé à Saint-Cloud, et l'hôpital général n°6, dit hôpital de l'Université Laval, à Joinville-le-Pont, après avoir d'abord été localisé au lycée de jeunes filles de Troyes. Ces deux créations sont tardives, n'ont fonctionné vraiment que dans les deux dernières années de la guerre et ont eu une histoire tumultueuse, résultant à la fois d'une mauvaise gestion, d'un recrutement très médiocre des cadres et d'une sous-utilisation des moyens, en dépit de leur ouverture à la population civile. Le souvenir local de ces deux hôpitaux a quasiment disparu, sauf que dans les deux villes concernées, l'appellation de voies publiques rappelle parfois la présence canadienne. Et, à Joinville-le-Pont, à deux reprises récemment, des cérémonies ont eu lieu pour perpétuer l'amitié entre les deux pays. *Last but not least*, un cahier de photographies de l'époque, presque toutes extraites de la collection personnelle de l'auteur, fait revivre, au moins autant que le texte, l'œuvre de ces hôpitaux en France.

Claude FOHLEN

Université Paris 1-Panthéon Sorbonne

Marc COLAVINCENZO, *"for Fact," Fact for Magic: Myth and Mythologizing in Postmodern Canadian Historical Fiction*. Amsterdam, New York : Editions Rodopi B.V. 2003. 239 p. ISBN : 90-420-0926-8

Even though Marc Colavincenzo has reservations regarding Hutcheon's term "historiographic metafiction", the core of his position rests on her work, combined with Robert Berkhofer's study of the subjectivity of historical discourse and Michael Stanford's less extreme stance with the notion of "mutually supporting high probabilities." Colavincenzo takes his study of the myth of historical discourse one step further and shows how the postmodern historical novel "turns the tables on myth by using myth's own tactics in order to undermine it from within."

Starting from Barthe's definition of myth, chapter one analyses historical novels as a way of creating an artificial myth, of mythologizing history. Because historical discourse obscures the fact that it is constructed, it naturalizes itself, a trick that historical fiction contributes to undermine, thus creating an anti-myth (chapter two.) Chapter three exposes how history may be stretched towards myth, either by foregrounding its mythic elements, or by using myths to legitimize histories or magic to extend the limits of the possible, or else by pushing the ordinary towards the extraordinary.

The last chapter of the volume applies this theoretical approach to a large selection of Canadian historical novels in English, organized in four categories: "mythic patterning" (Thomas King, Hiromi Goto, Rudy Wiebe,) "keeping the myth alive" (Michael Ondaatje, Susan Swan,) "magicking the real" (Gwendolyn MacEwen, Robert Kroetsch,) "the ordinary and the extraordinary" (Timothy Findley, Michael Ondaatje, Rudy Wiebe.) Such fiction, neither history nor myth, may then be defined as "mytho-historical fiction." "On the one hand, the 'magic' of the myth of historical discourse is traded for the postmodern 'fact' of the inconsistencies, limitations and biases evident in this myth. At the same time, the 'facts' of the events of history are then traded for the unforgettable 'magic' of history infused with myth, legend, the supernatural, and the extraordinary."

Colavincenzo's convincing demonstrations add a new dimension to the already extensive body of critical writing on historical fiction, and the numerous textual studies illustrating his approach, supported by a large set of references, offer a valuable contribution to the criticism of those authors' works.

Michèle KALTEMBACK
Université de Toulouse-Le Mirail

EVA-Marie KRÖLLER, ed. — *The Cambridge Companion to Canadian Literature*. Cambridge: Cambridge UP, 2004, xxvii + 292 pp.; Hb. £45, Pb. £16.99.

La collection des *Cambridge Companions* s'enrichit d'un volume consacré à la littérature canadienne. Eva-Marie Kröller, rédactrice en chef du prestigieux périodique *Canadian Literature* de 1995 à 2003, en a assuré la direction. Ses collaborateurs rassemblent des spécialistes canadiens de renom, parmi lesquels E.D. Blodgett, Robert Thacker et David Staines, mais aussi deux critiques européennes, Marta Dvorak et Coral Ann Howells, dont on sait combien elles ont contribué à la reconnaissance internationale de cette littérature.

Les douze chapitres de ce *Companion* démontrent, s'il en était besoin, qu'il n'y a pas de texte sans contexte. Trois volets de quatre chapitres chacun marquent l'importance des facteurs historiques dans l'émergence de la littérature canadienne, le boom des décennies soixante et soixante-dix puis la consécration internationale des écrivains issus des minorités. La progression est donc à la fois historique et générique. Le premier volet témoigne des legs multiples de la colonisation : il s'intéresse à la littérature aborigène puis à celle écrite en français, au récit de voyage et d'exploration, enfin au domaine dit « nature-writing » qui excède les limites de la simple histoire naturelle puisque on y trouve des textes allant de l'ornithologie au manuel de jardinage. En contrepoint des tensions politiques, une constante parcourt l'écriture autochtone, le roman du terroir jusqu'à l'ouvrage de botanique : la primauté de l'environnement naturel dans un territoire dont seuls 10% sont occupés par l'homme. Le volet suivant développe une approche générique. Les chapitres consacrés au théâtre, à la poésie, au roman et à la nouvelle soulignent que les innovations formelles, souvent militantes, des écrivains canadiens doivent être reliées à des antécédents plus anciens, autochtones et européens. Il s'en dégage que la littérature canadienne n'est certes pas surgie du néant mais que sa créativité résulte de la rencontre, parfois de l'affrontement, entre des traditions hétérogènes. Le dernier volet s'attache à définir quatre mouvances au gré desquelles se sont agrégés les composants réels et imaginaires d'une identité nationale : l'écriture féminine, la littérature régionaliste et urbaine et, pour terminer, la théorie littéraire.

Solidement charpenté, ce volume ne cède pourtant pas au piège d'une classification étreinte. Les auteurs mettent fréquemment l'accent sur les mutations génériques, entre le documentaire et la fiction par exemple. Ils s'intéressent aussi aux formes nouvelles issues de la collaboration entre divers

COMPTES RENDUS

auteurs : le documentaire collectif, la biographie ou le roman à plusieurs mains. Les frontières intergénériques suscitent aussi leur attention car nombreux sont les écrivains, Atwood et Ondaatje ne sont que les plus célèbres, qui excellent autant comme poète que comme romancier ou théoricien. Chaque chapitre comprend donc de nombreux renvois aux autres sections, ce qui permet aux auteurs d'ouvrir leur champ d'investigation tout en indiquant les limites. La ligne de force de ce *Cambridge Companion to Canadian Literature* semble bien résider dans sa façon d'interroger les catégories exclusives et de dépeindre une littérature vivante qui n'a cessé de réagir aux mutations historiques et politiques du cadre national : « What is offered here is less a naming than it is an argument as to how the present moment has come about. » (p. 179). Le résultat est tout à fait impressionnant : d'une clarté qui ne tolère pas le raccourci, exempts de jargon, les exposés équilibrent avec justesse l'analyse minutieuse de citations et des synthèses ambitieuses. Les repères historiques (Confédération, Commission Massey, recensement 2001) sont rappelés aussi souvent que nécessaire et interprétés sous des angles complémentaires. Ce volume satisfera un public cultivé et curieux mais aussi tout angliciste soucieux d'affiner sa connaissance de la littérature de langue anglaise.

Claire OMHOVERE

Université Nancy 2

J.V. WRIGHT, *A History of the Native People of Canada*, Vol. III, Part 1, (A.D.500 – European contact), Gatineau (Québec) Canada, Musée Canadien des Civilisations, 2004, 487 p. + XX.

Une nouvelle publication, très dense, du Musée Canadien des Civilisations, mais cette fois il s'agit d'une livraison fragmentaire puisque les matériaux collectés doivent être répartis en deux ouvrages. De surcroît, ce tome fait suite directement aux volumes déjà publiés comme l'indiquent la pagination continue, la numérotation des tableaux et des illustrations (toutes en noir et blanc en dépit de la distinction faite dans la table des matières) et les dernières pages du chapitre 35 : « Épilogue to Vol. III, Part 1 and Prologue to Vol. III, Part 2 » (1569).

Pour qui n'est pas familiarisé avec les développements modernes de l'archéologie – c'est le cas de l'auteur de ce CR – les cartes et les illustrations sont particulièrement bienvenues ainsi que le « Prologue to Period V » (1185-1193). C'est ainsi que l'on peut mieux comprendre la démarche minutieuse qui permet à la fois une synthèse des développements économiques majeurs des quinze derniers siècles (développement de l'agriculture) et de leur impact sur la

société (sédentarisation, évolution de l'habitat, rôle des femmes dans l'agriculture). Le souci de l'auteur de ne pas séparer les données et les schémas (patterns) qu'on peut en déduire au profit d'une théorisation, reste identique à la ligne suivie dans les volumes précédents.

Le contenu de ce volume porte sur les cinq cultures ainsi définies : les Algonquins des Maritimes, les Iroquoiens du Saint-Laurent, les Iroquois de l'Ontario, la culture Glen Meyer/bassin occidental et les Algonquiens du Nord. Le chapitre 34 concerne un débat actuel : « à savoir si les cultures du Glen Meyer et du bassin occidental constituent une seule culture ou deux cultures apparentées... » : querelle d'école comme on le voit.

Même pour le non-spécialiste, la discussion sur les premiers contacts entre Européens et Iroquois de l'Ontario (chapitre 33) ne manque pas d'intérêt. On lira également avec profit les références (1579-1666) qui font ressortir la diversité et l'ampleur des travaux récents.

Paule-Marie DUHET
Université de Nantes

Edward SAPIR, et al., *Legendary Hunters, told by Sa:ya:ch'apis, William, Frank Williams, Big Fred, Captain Bill, and Qwishanishim*, by Edward Sapir, Morris Swadesh, Alexander Thomas, and Frank Williams. Gatineau (Québec) Canada, Musée Canadien des Civilisations, 2004, 431 p. + XXVI.

De 1910 à 1923, Edward Sapir a collecté avec l'aide de ses chefs interprètes de la côte ouest, Frank Williams et Alexander Thomas, les récits des Nootkas établis dans les baies Alberti Inlet et Barkley de l'île de Vancouver. Son propos était de présenter une étude ethnographique de ces groupes dans une perspective amérindienne. Le volumineux corpus a donné lieu à la publication de deux ouvrages par Edward Sapir et son collègue, Morris Swadesh, en 1939 et 1955. Après leur décès, le troisième et dernier volume est paru en plusieurs parties dans la collection Mercure du Musée canadien des Civilisations, sous le titre général *The Whaling Indians*. Le présent ouvrage constitue la section 9 des 12 sections prévues à l'origine. Il se compose de 28 textes, recueillis pour 11 d'entre eux, par Sapir en 1913, les autres ayant été recueillis par A. Thomas en 1915 et 1916. Dans 24 d'entre eux, le sujet est la chasse à la baleine.

La première partie de l'ouvrage (pp. 67-240) donne la traduction anglaise des 28 récits avec des notes abondantes (pp. 215-240) sur les textes,

Nootka ou anglais. Des notes supplémentaires (pp. 241-249), matériaux bruts (raw notes) permettent d'éclairer des points spécifiques : état des eaux, équipement, choix des proies, et rituels à respecter pour la chasse.

La transcription des textes Nootka constitue la seconde partie de l'ouvrage (pp. 251-428) les titres étant identiques dans les deux versions.

De tous les textes, le plus bref (94), est consacré à des chants rituels, dans ce cas précis, le rituel des loups. On est frappé par l'importance du rituel pour tous les narrateurs, qu'il s'agisse de Tl'imqiso:l, l'ancêtre (89) ou du jeune chef de Yashitqo:? (98) aux prises avec des forces surnaturelles contre lesquelles ses parents tentent de le protéger.

Ce monde affronté à des difficultés extrêmes pour sa survie n'ignore ni les hiérarchies ni les conflits d'intérêts dans l'échange des femmes, ni les rebellions de femmes (Sinkers Daughter, 100), et leur lot de chagrin et de vengeance.

Un univers fascinant si l'on accepte de dépasser la lenteur des récits dont la répétition est un élément constitutif parce qu'inhérente à la transmission orale.

Paule-Marie DUHET

Université de Nantes

Caroline ROSENTHAL, *Narrative Deconstructions of Gender in Works by Audrey Thomas, Daphne Marlatt, and Louise Erdrich*. Rochester, NY: Camden House, 2003 193 pp.

Presenting identity as a discursive construct and gender as a social cultural construct, Caroline Rosenthal's study elucidates the correlation between gender identity formation and narrative. Drawing on feminist and cultural studies theories, she demonstrates how women have been misrepresented when "framed" by conservative narratives and might, through a different discourse, assert a new identity. For this purpose she has chosen texts by diverse contemporary women writers—Canadian, lesbian, and native—whose unruly narratives destabilize relations of gender, sex, and sexuality: Audrey Thomas's *Intertidal Life*, Daphne Marlatt's *Ana Historic*, and

Louise Erdrich's tetralogy. Not only do the forms of their counter-narratives vary, but also their understanding of gender and identity. Whereas Thomas's and Marlatt's definition of a new identity stands in the tradition of Western individualism, Erdrich's texts explore individual identity within the larger framework of the community.

Rosenthal's very perceptive and nuanced analyses point to a gradual progression in the individual authors' approach to the "deframing" the female subject without, however, establishing a hierarchy between them. Thomas relies mainly on linguistic techniques (on etymologies particularly) to distort patriarchal ideology in words and texts, and to ridicule such familiar romantic images as those to be found in *Harlequin Romances*. But the representation of femininity remains within a traditional frame. Marlatt transcends this frame by re-writing gender from a woman-center perspective; she disrupts linguistic structure by modeling syntax on the rhythm of the female body, and she explores the "monstrous" possibility of a lesbian identity outside the heterosexual norm, which, however, remains the final reference. Erdrich comes last in Rosenthal's study because, through her "trickster discourse" (to use G.

Vizenor's expression) she most radically resists any new definite framing. She indeed uses a trickster figure both in the creation of her female characters and as a narrative device: while adhering to traditional storytelling, she keeps blending Indian and Christian cultures and going through a magic realism beyond the plausible.

While Rosenthal's well-documented study convincingly demonstrates how these three women writers flout conventional expectations and defy definite reading, it also stresses the role of the reader's imagination in the interpretative process.

Marcienne ROCARD

Université Toulouse Le Mirail

Robert LEGER, *La chanson québécoise en question*, Montréal, Québec-Amérique, 2003, 141 p., 16, 95 \$.

Il ne faudrait pas confondre le titre de ce récent livre ("La Chanson québécoise en question") avec celui — déjà ancien mais non dépassé — de Robert Giroux, intitulé alors "La chanson en question(s)" (Montréal, Tryptique, 1985). Connue comme compositeur et multi-instrumentiste de talent, Robert Léger "connaît la musique", lui qui fut fondateur et membre du groupe Beau Dommage. Il est désormais, d'après le 4^e de couverture, "professeur d'université en histoire de la chanson québécoise" à l'Université du Québec à Montréal.

Ce petit livre, son deuxième, propose un survol de l'histoire de la chanson québécoise, de ses origines modernes à nos jours. Une foule d'artistes

et de groupes y sont présentés: Félix Leclerc, Gilles Vigneault, Robert Charlebois, Jean-Pierre Ferland, Claude Léveillée, Diane Dufresne, Claude Dubois. Le propos va à l'essentiel; mais certaines explications rapides sur les origines du rock (" mélange de country et d'une branche du blues ") manquent toutefois de nuances (p. 46). Les conclusions de Robert Léger sur l'éphémère période des groupes québécois des années 1960 demanderaient à être explicitées, car les artistes d'alors (des groupes populaires comme les Bel-Air, Bel Kanto, Hou-lops, Sinners) enregistraient soit sur des étiquettes indépendantes mal diffusées ou pour des multinationales (RCA, Columbia) qui préféraient promouvoir les vedettes internationales plutôt que des " artistes locaux ". Or, pour beaucoup de Québécois ayant vécu cette époque effervescente, ces artistes parfois considérés comme de vulgaires traducteurs de chansons (les Excentriques, Tony Roman), réinventaient en fait des mélodies anglo-saxonnes qu'ils s'approprièrent pour les rendre compréhensibles aux auditeurs francophones. Beaucoup plus présents à l'échelle régionale (petit marché, vaste territoire), ces artistes locaux et ces formations donnaient des tours de chant dans toutes les localités du Québec, ce que ne faisaient pas des groupes d'envergure internationale comme les Beatles, Manfred Mann ou les Beach Boys durant leurs tournées canadiennes. Cette époque des groupes a d'ailleurs été re-découverte récemment et certains ouvrages leur ont été consacrés (voir la biographie de l'un de ces groupes, de Serge Gingras, "Hou-Lops pour toute la vie", Sherbrooke, Gingras, 1999).

Je reprocherais seulement à Robert Léger d'être trop modeste en négligeant l'impact exceptionnel d'un groupe comme Beau Dommage, dont il fut membre durant des années. Entre 1974 et 1976, il était difficile de ne pas entendre leurs chansons à la radio, et ce phénomène de popularité n'a à mon avis jamais été égalé depuis. Quant au mot " yéyé ", utilisé pour décrire la musique populaire anglo-saxonne des années 1960, ce terme n'émerge pas anonymement — comme le prétend ici l'auteur (p. 45) — mais il a en fait été forgé en 1964 par le sociologue français Edgar Morin.

Sans prétendre être exhaustif, le livre "La chanson québécoise en question" pourra servir d'initiation succincte à la chanson faite au Québec. On n'y trouve pas de bibliographie ni de discographie, mais beaucoup d'évocations de pionniers de la chanson québécoise, anciens et actuels, de la Bolduc à Céline Dion, sans oublier Raymond Lévesque et Pauline Julien.

Yves LABERGE

Institut québécois des hautes études internationales, Québec

Horic, ALAIN, *Mon parcours d'éditeur avec Gaston Miron*, Montréal, L'Hexagone, 2004, 173 p.

Comme son titre l'indique, ce livre en forme de témoignage sur Gaston Miron (1928 - 1996) trace un portrait ému et fidèle, émanant de la plume d'un ami et confrère de longue date, Alain Horic, qui a longtemps co-dirigé les Éditions L'Hexagone, à Montréal. Né en Bosnie en 1929, Alain Horic arrive au Québec en 1952 et fait la connaissance de Miron dès 1954. Tous deux sont alors des poètes fauchés mais passionnés de littérature, et Miron engage tout naturellement son ami Horic dans sa toute jeune maison d'édition, dès 1955. À partir de 1961, Horic passera à la direction en tant que directeur littéraire; il éditera non seulement de la poésie, mais aussi des dizaines d'essais, des romans, du théâtre, et accompagnera de nombreux jeunes auteurs québécois dans la publication de leurs premiers ouvrages, durant quatre décennies. La première moitié du livre retrace le parcours littéraire et personnel de Gaston Miron, tel que vu par ce proche témoin de sa vie. À travers ces pages, c'est aussi la dynamique du monde de l'édition montréalaise que nous découvrons, des années 1954 jusqu'à la décennie précédente. Dans un style apologétique, Horic présente son ami Miron comme un poète exceptionnel, un génie méconnu, mais surtout un grand ami: "J'avais pour Gaston une profonde amitié plurivalente, de l'individuel au familial, de la poésie à l'édition, de l'économie au politique" (p. 80). La deuxième moitié de l'ouvrage part de la retranscription d'un long entretien, plus autobiographique, initialement donné par Alain Horic en 1989. Ici, c'est surtout l'éditeur et l'administrateur qui explique sa vision du monde littéraire, ses critères quant à ses choix éditoriaux, la dynamique de ses collections (dont la plus connue, "Typo", compte plus de cent titres). On y parle autant de la défunte Librairie Déom (rue St-Denis, à Montréal), des indispensables subventions gouvernementales, de la problématique liée à la distribution des livres, du poète Alain Grandbois et de beaucoup d'autres auteurs. De plus, trois brefs portraits sont également consacrés à des écrivains québécois qu'Alain Horic a côtoyés et édités: Gérald Godin (1938-1994), Pierre Vallières (1938-1998), et Roland Giguère (1929-2003). Enfin, quelques documents juridiques reproduits en fac-similé témoignent de la fondation et des premières années d'activité des Éditions L'Hexagone (pp. 161-171). De telles figures d'intellectuels seraient peut-être familières pour beaucoup de lecteurs français de nos jours; mais dans le contexte québécois des années duplessistes, on constate aujourd'hui que Gaston Miron et Alain Horic ont pu faire figure de pionniers, sinon de "missionnaires" de la littérature, car beaucoup de ces années de travail éditorial ont été accomplies bénévolement. Ce livre vivant et révélateur fournira non seulement un témoignage généreux et enthousiasmant

(comme savait l'être Miron lui-même) sur un poète souvent célébré; le lecteur s'intéressant à l'histoire de l'édition québécoise y trouvera en outre un portrait assez unique de ce secteur moins apparent de la vie littéraire

Yves LABERGE

Institut québécois des hautes études internationales, Québec

Danielle OUMET, *Si c'était à refaire...*, Outremont, Les Éditions Publistar, 2005, 525 p.

Le nom de l'actrice québécoise Danielle Ouimet est relativement peu connu en France, bien qu'elle y ait effectué plusieurs longs séjours. Pour la présenter brièvement, disons que son charisme et sa popularité dans le Québec des années 1960 et 1970 égalerait probablement celui de Brigitte Bardot dans son propre pays, à la même époque. En 1969, Danielle Ouimet est devenue malgré elle le tout premier "sex-symbol" québécois, en tournant nue dans un film de Denis Héroux, *Valérie* (1968). Le film fut lancé dans 40 pays dont l'Angleterre, sous le titre *Wages of Sin* (p. 228) et resta longtemps l'un des films les plus populaires de tous les temps au Canada. L'année suivante, la même équipe tourne (en couleurs) *L'Initiation* (1969), qui connaît le même succès et fut projeté au Festival de Cannes. Pourtant, ces deux longs métrages ne seront pas réédités en vidéocassette avant les années 1990. Dans ses mémoires, Danielle Ouimet relate toute sa carrière d'actrice au cinéma puis d'animatrice à la télévision, depuis ses premiers prix de beauté, en insistant évidemment sur le "phénomène Valérie", qui a donné lieu à une multitude d'événements révélateurs: censure et manifestations contre la sortie de Valérie lors de la visite de l'actrice dans l'Ouest canadien, protestations et interdictions du film en Ontario, lettres enflammées ou déchaînées provenant d'admirateurs envoûtés ou de leurs épouses furieuses. En fait, Danielle Ouimet a été pour un temps la femme canadienne la plus célèbre et la plus convoitée. Elle a contribué à lancer une mode qui a donnée au cinéma québécois ses recettes les plus lucratives. Malheureusement, l'actrice a aussi été exploitée, et n'a pas vraiment profité de ses expériences au cinéma, tant du point de vue artistique que financier. Parallèlement, Danielle Ouimet a aussi tourné en Europe durant les années 1970, entre autres un film de vampires avec l'actrice Delphine Seyrig, *Le rouge aux lèvres*, et a récemment joué un petit rôle dans le long métrage québécois *L'Odyssée* d'Alice Tremblay (2002), après une longue absence au cinéma. Cette autobiographie intéressera autant les spécialistes en études cinématographiques, en études féministes, mais pourra aussi inspirer les chercheurs voulant faire une étude comparative en histoire des mentalités selon les provinces canadiennes. En outre, l'ouvrage illustre à quel point un large pan du public a pu confondre,

une fois de plus, une actrice adulée et son personnage de femme aux mœurs libres créé à l'écran; le fait que Danielle Ouimet ait été une icône de son temps augmente encore l'aura de sa légende. Pourtant, comme l'actrice le raconte, celle-ci ne fut pas à l'abri des déceptions et des drames. L'ouvrage est bien écrit et se lit aisément, mais manque parfois de précisions quant aux dates de certains événements relatés, car les chapitres sont thématiques et non chronologiques. Le travail de l'éditeur reste toutefois assez sommaire; on aurait souhaité une filmographie en annexe, une chronologie et peut-être un index des noms. Ce sera sans doute pour la réédition de ce best-seller.

Yves LABERGE

Institut québécois des hautes études internationales, Québec

Emmanuelle de Boysson, *L'Amazone de la foi. La fascinante histoire de Madeleine de la Peltrie, pionnière du Nouveau Monde*. Paris, Presses de la Renaissance, 2005, 450 p.

Critique de livres en France (entre autres pour le magazine "Marie-Claire"), Emmanuelle de Boysson publie un troisième roman historique, dont l'action se situe au 17^{ème} siècle, sous Louis XIV, en Nouvelle-France. On suit la vie de Madeleine de la Peltrie (Alençon 1603 - Québec 1671), fervente catholique normande, venue à Québec pour y accomplir son idéal: "civiliser", sinon évangéliser les Hurons et les nations autochtones. Elle traverse l'Atlantique aux côtés des Ursulines, et rencontre Marie de l' Incarnation. Sans jamais prendre le voile, Madeleine de la Peltrie part à la découverte des nations autochtones. Elle demeurera une des femmes les plus importantes de toute la Nouvelle-France.

Ce livre destiné au grand public a été largement publicisé et commenté. Parfois avec audace, Emmanuelle de Boysson ne répète pas l'erreur de tant d'auteurs contemporains, voulant peindre un portrait manichéiste de l'histoire du Canada, opposant trop souvent un clergé obsédé et ethnocentriste face à un monde amérindien sorti d'une sorte de paradis terrestre par les premiers visiteurs européens. Au contraire, elle souligne avec doigté la compassion de ces Français voulant sauvegarder les nations indiennes, et sans sombrer dans la rectitude politique, la romancière rappelle que les Européens étaient au départ scandalisés par les mœurs des Amérindiens, et particulièrement leur cannibalisme.

COMPTES RENDUS

Ce volumineux ouvrage d'Emmanuelle de Boysson veut rendre hommage à la contribution des femmes, même laïques, dans la construction de la Nouvelle-France. Le style élégant de la romancière française s'inscrit totalement dans le genre de la biographie romancée, avec des situations détaillées et dramatisées autour de certains événements documentés, et reposant sur une abondance de dialogues qu'elle a imaginés. On pense parfois en lisant ce livre aux ouvrages populaires de la romancière médiéviste Jeanne Bourin (1922-2003), devenue célèbre avec son roman historique "Les Pérégrines".

Fait inusité, pour plusieurs passages de son roman, Emmanuelle de Boysson inclut même des dates et des références bibliographiques, sous forme de notes en bas de page, pour préciser ses sources (par exemple "Les Relations des Jésuites") et ainsi confirmer la véracité des situations relatées. Un livre comme "L'Amazone de la foi" veut rendre vivant la vie française en Amérique du Nord au cours du 17^e siècle, et ce parcours de femme pourra sans doute intéresser certains chercheurs en études canadiennes.

Yves LABERGE

Institut québécois des hautes études internationales, Québec